



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 113 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 10 juin 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

• (1000)

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Il y a huit motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport sur le projet de loi C-43.

[Français]

Les motions n^{os} 4 à 6 ne seront pas choisies par la présidence, car elles auraient pu être présentées en comité.

[Traduction]

Toutes les autres motions ont été examinées, et la présidence est convaincue qu'elles respectent les critères énoncés dans l'annotation au paragraphe 76.1(5) du Règlement traitant du choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

Les motions sont groupées pour les fins du débat, comme suit:

Le groupe n^o 1 comprend les motions n^{os} 1 à 3.

[Français]

Le groupe n^o 2 comprendra les motions n^{os} 7 et 8.

La façon de mettre aux voix les motifs de chaque groupe est disponible auprès du greffier. La présidence donnera les détails à la Chambre au moment de chaque mise aux voix.

• (1005)

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.) (au nom du ministre des Finances) propose:

Motion n^o 1

Que le projet de loi C-43, à l'article 9, soit modifié par substitution, aux lignes 2 à 10, page 7, de ce qui suit:

« société pour une année d'imposition correspond:

a) si le capital imposable utilisé au Canada de la société pour l'année d'imposition est égal ou inférieur à 50 000 000 \$, à la proportion de 4 % que représente le

rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui sont antérieurs à 2008 et le nombre total de jours de l'année d'imposition;

b) si l'alinéa a) ne s'applique pas, au pourcentage obtenu par la formule suivante:

$$A + B [(C - 50\,000\,000\ \$) / 25\,000\,000\ \$]$$

où:

A représente la proportion de 4 % que représente le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui sont antérieurs à 2008 et le nombre total de jours de l'année d'imposition,

B la proportion de 4 % que représente le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui sont postérieurs à 2007 et le nombre total de jours de l'année d'imposition,

C 75 000 000 \$ ou, s'il est moins élevé, le capital imposable utilisé au Canada de la société pour l'année d'imposition.

(3) Pour l'application du paragraphe (2), le capital imposable utilisé au Canada d'une société pour une année d'imposition donnée correspond au montant applicable suivant:

a) si la société est associée à une ou plusieurs autres sociétés au cours de l'année donnée, le total des sommes représentant chacune le capital imposable utilisé au Canada, au sens des paragraphes 181.2(1) ou 181.3(1) ou de l'article 181.4, selon le cas, de la société, ou d'une telle société associée, pour sa dernière année d'imposition s'étant terminée dans l'année civile précédant celle dans laquelle l'année donnée se termine;

b) sinon, le capital imposable utilisé au Canada, au sens des paragraphes 181.2(1) ou 181.3(1) ou de l'article 181.4, selon le cas, de la société pour l'année donnée. »

Motion n^o 2

Que le projet de loi C-43 soit modifié par suppression de l'article 10.

Motion n^o 3

Que le projet de loi C-43 soit modifié par suppression de l'article 11.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie d'avoir l'occasion de parler de ces motions. Comme elles ont été correctement groupées, le premier groupe a une portée fiscale et le second, une portée environnementale.

Je souligne que, dans l'ensemble, ce budget a été très bien accueilli par les Canadiens. De toute évidence, c'est un budget qui a la faveur du public et qui suscite l'intérêt de nos concitoyens. Toutefois, nous vivons dans une démocratie parlementaire et le gouvernement doit avoir l'appui de la Chambre. Pendant les semaines de débat et au comité également, il a fallu modifier certaines dispositions du projet de loi C-43 initial. Si vous me le permettez, j'aimerais parler du premier groupe d'amendements.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Etobicoke-Nord.

Initiatives ministérielles

Généralement parlant, ces amendements portent sur deux questions.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement et je demande au secrétaire parlementaire de m'excuser. Avant d'aller plus loin, monsieur le Président, je me demande si vous pouvez rendre une décision. Les motions n^{os} 1, 2 et 3 ne devraient-elles pas être jugées irrecevables pour les mêmes raisons que vous avez invoquées lorsque vous avez déclaré irrecevables les motions inscrites à mon nom, les motions n^{os} 4, 5 et 6? La présidence pourrait peut-être nous éclairer?

● (1010)

Le Président: Le whip de l'opposition officielle soulève un point. En fait, lorsque des motions sont présentées au comité, comme l'ont été les motions n^{os} 1, 2 et 3, qui ont fait l'objet d'un vote au comité, une demande peut être présentée au greffier, ce qu'a fait le gouvernement en l'occurrence, pour que ces motions soient rétablies en raison de circonstances exceptionnelles. Nous avons accédé à cette demande. Aucune demande de cet ordre n'a été reçue au sujet des trois motions présentées par le député hier soir, alors elles n'ont pas été retenues.

Selon la procédure normale, ces demandes doivent être présentées aux greffiers au moment de la présentation des motions ou peu après. Comme rien ne s'est produit, nous avons jugé qu'il n'y avait aucune circonstance exceptionnelle. Il semble que cette pratique soit courante et, dans le cas qui nous occupe, elle a été suivie.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, cela étant dit et compte tenu du fait que nous venons tout juste d'apprendre que nos amendements ne feront pas l'objet d'un débat aujourd'hui, nous serait-il possible de demander cette permission extraordinaire, afin que nos amendements puissent être inclus et débattus?

Le Président: Le député qui a proposé à la Chambre des motions peut souhaiter présenter des instances. La présidence serait prête à les entendre, mais il peut décider s'il préfère le faire dans le cadre du débat ce matin.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, c'est ce que je vais faire. Vous avez dit que les autres motions se trouvaient fondamentalement dans la même situation que les miennes. Vous avez déclaré qu'il y avait des circonstances exceptionnelles. Je suppose que c'est toujours laissé à votre jugement. J'ignore au juste en quoi consistaient ces circonstances exceptionnelles. Ce que je comprends, c'est que ces motions ont été rejetées et c'est peut-être là la circonstance exceptionnelle ou il peut y avoir d'autres aspects à cette question, mais je demande d'être traité de la même façon. Je souhaiterais que vous utilisiez votre pouvoir discrétionnaire pour permettre que les trois motions inscrites en mon nom restent au *Feuilleton*.

Le Président: Le député a invoqué le Règlement. Je l'invite à consulter les greffiers au Bureau pour voir en quoi consistent ses options.

Je le répète, la pratique normale veut qu'on présente une demande au Président par l'entremise des greffiers une fois que des amendements ont été soumis. Le député n'a soumis aucune demande à cet égard et la décision a été prise, comme c'est l'usage et l'aurait été relativement aux autres demandes.

Cependant, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a demandé qu'on accorde une considération spéciale à ces amendements pour des raisons techniques exposées dans une lettre.

Si le député se mettait en rapport avec les greffiers au Bureau et recevait des conseils là-dessus, il pourrait ensuite choisir d'intervenir plus tard, mais nous étudions le groupe n^o 1. Ses motions ne figureraient pas dans ce groupe quoi qu'il en soit et il a donc du temps à sa disposition.

Nous pourrions peut-être entendre sa demande à un autre moment, plutôt qu'au milieu du discours d'un autre député. Je serais plus qu'heureux d'examiner la question. Je ne veux pas lui retirer la parole, mais j'ai pris une décision en fonction des demandes que j'avais reçues lorsque la décision a été prise, et il n'y en avait eu aucune concernant les motions du député.

Nous avons conclu qu'il s'agissait d'amendements typiques et ils n'ont pas été choisis pour cette raison. L'usage veut depuis un certain temps à l'égard des amendements à l'étape du rapport qu'on reçoive des demandes, au besoin, et aucune n'a été reçue relativement aux amendements présentés par le député de Niagara Falls.

Ainsi, c'est une question simple, mais je l'invite à contacter le Bureau et à soulever la question plus tard. Nous allons poursuivre avec le discours du secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, comme je le disais, il y a un groupe d'amendements d'ordre fiscal...

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement tout en offrant mes excuses. J'ai tenté d'attirer votre attention avant que le député ne prenne la parole. On m'a appris dans ma jeunesse à ne pas interrompre une personne qui parle et je me sens donc plutôt mal à l'aise.

Cependant, j'aimerais obtenir une précision, si vous me le permettez. Le projet de loi C-43 a fait l'objet d'un rapport du comité. Les exemplaires dont nous disposons sont ceux qui ont été imprimés lors de la première lecture. Y a-t-il eu des changements importants à l'étape du rapport et si tel est le cas, pourrions-nous avoir un exemplaire révisé du projet de loi?

● (1015)

Le Président: Le comité n'a pas demandé la réimpression du projet de loi dans sa proposition à la Chambre, et il n'a donc pas été réimprimé.

J'invite le député à obtenir un exemplaire du rapport du comité et à le comparer avec son exemplaire du projet de loi pour déterminer quels changements le comité a effectués. Autre que cela, je n'ai rien au Bureau des greffiers qui puisse aider le député dans les circonstances.

Parfois, si un comité fait des amendements considérables, il demande la réimpression d'un projet de loi et elle est faite avant l'étape du rapport, mais cela n'a pas été fait dans le cas qui nous occupe.

Je suis convaincu que si le député écoute attentivement le discours du secrétaire parlementaire, il va tout apprendre au sujet des amendements du comité, puisque je soupçonne que ce dernier va en parler dans son discours. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, permettez-moi de demander un éclaircissement. J'ai dit au départ que j'allais partager mon temps de parole avec le député d'Etobicoke-Nord et je pense que c'est ce qui est prévu. Ai-je raison de supposer qu'il en va de même à l'étape du rapport?

Initiatives ministérielles

Le Président: Il y a une limite de 10 minutes pour les interventions et de cinq minutes pour les questions et les observations; par conséquent, le député ne peut pas partager son temps à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Si le député veut partager son intervention de 10 minutes en deux interventions de 5 minutes, il peut le faire, mais il aura besoin du consentement de la Chambre.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, nous nous interrogeons précisément sur ce point. J'en déduis que je ne partage plus mon temps de parole avec mon collègue d'Etobicoke-Nord. Nous sommes tous déçus à l'idée de ne pas l'entendre, lui qui parle avec tant d'éloquence de ces questions et qui les connaît passablement bien. S'il intervenait, je sais qu'il évoquerait, entre autres choses, le niveau de vie qui, au cours des dernières années, s'est accru de façon assez marquée dans notre pays.

En fait, le ministre des Finances s'entretient en ce moment avec ses collègues du G7. Il se trouve dans une position assez enviable, puisqu'il est le seul ministre des Finances à cette table à disposer d'un excédent budgétaire. Ce groupe réunit tous les principaux pays industrialisés et le Canada est le seul parmi eux à pouvoir compter sur un excédent, le seul dont l'endettement par rapport au PNB diminue et le seul à prévoir, du moins d'après le budget actuel, des excédents pour les cinq prochaines années. Le ministre des Finances se trouve donc dans une position quelque peu enviable par rapport à ses collègues.

Sa position est également enviable en ce qui concerne la croissance de la productivité canadienne. C'est une question dont nous nous préoccupons beaucoup, et qui a été abordée dans le budget, tant dans le projet de loi d'exécution du budget que dans le discours budgétaire.

Parmi les pays du G7, seuls les États-Unis nous devancent en ce qui a trait à la croissance de la productivité. Nous aimerions nous approcher de la performance américaine à ce chapitre, mais, dans le monde industrialisé, le Canada arrive tout de même au deuxième rang. La croissance de la productivité d'un pays détermine son niveau de vie.

Nous sommes donc parfaitement au fait des questions relatives à un contexte commercial compétitif, à savoir la réduction générale de l'impôt des sociétés et l'élimination de la surtaxe des sociétés au fil du temps. Ces deux dispositions avaient d'abord été prévues au budget dans le but de maintenir un certain avantage fiscal par rapport à la concurrence que l'industrie canadienne affronte aux États-Unis.

Les capitaux sont extrêmement mobiles. Ils peuvent être transférés instantanément de façon électronique d'un pays à un autre. Si notre pays ne crée pas un climat concurrentiel favorable à nos sociétés, à nos entreprises, à nos exportations et à nos importations, nous n'obtiendrons pas de bons résultats et ne parviendrons pas à améliorer notre niveau de vie et notre productivité.

C'est pour cela que ces mesures d'exécution du budget ont été initialement insérées dans le projet de loi. Nous voulions assurer la compétitivité de notre régime fiscal. Depuis 1997, 25 des 30 pays de l'OCDE ont adopté des mesures législatives visant à réduire l'impôt sur le revenu des sociétés parce qu'ils se font concurrence pour les mêmes capitaux, grâce auxquels ils peuvent hausser leur niveau de vie.

Le gouvernement du Canada s'emploie à améliorer la compétitivité du régime fiscal des sociétés au Canada, les plans d'amortissement ainsi que les divers programmes et subventions dans le but de stimuler l'industrie dans notre pays. Cela a commencé lorsque nous avons dégagé un premier excédent en 1997. Peu de

temps après, nous avons mis en oeuvre un plan quinquennal de réduction d'impôts de quelque 100 milliards de dollars, en vertu duquel le taux d'impôt sur le revenu des sociétés est passé de 28 p. 100 à 21 p. 100. Si le projet de loi d'exécution du budget initial avait été adopté, l'impôt sur le revenu des sociétés aurait encore diminué, passant de 21 p. 100 à 19 p. 100.

Nous tenons absolument à maintenir notre avantage concurrentiel par rapport aux États-Unis qui sont, évidemment, notre principal partenaire commercial. Nous avons ce taux-là, qui restera inchangé pour un certain temps. Cependant, le plan proposé par le Président et le Congrès aura pour effet de diminuer cet avantage à la longue.

• (1020)

L'an dernier, les États-Unis ont adopté un plan législatif visant à réduire leur taux d'impôt sur le revenu des sociétés manufacturières de quelque 3,15 p. 100 d'ici 2010. Si le parti d'en face avait appuyé les articles 9, 10 et 11 du projet de loi d'exécution du budget, nous aurions pu évaluer cette réduction.

Pour maintenir l'avantage du Canada sur le plan du régime fiscal des sociétés, le budget de 2005 a proposé une réduction du taux d'impôt sur le revenu des sociétés, le faisant passer de 21 p. 100 à 19 p. 100, ainsi que la suppression de la surtaxe des sociétés en 2008. Cet allègement du fardeau fiscal des sociétés permettrait au Canada de conserver son avantage sur le plan du régime fiscal des sociétés.

Quand le budget a été présenté en février 2005, tel était le plan budgétaire. Quand le projet de loi C-43 a été présenté, tel était le plan budgétaire. Hélas, le Parti conservateur a retiré son appui au budget et une autre solution a dû être trouvée. C'est à notre corps défendant que nous avons présenté les motions n^{os} 1, 2 et 3 pour mettre en oeuvre cette nouvelle solution. Cependant, dès que le projet de loi d'exécution du budget aura été adopté, ces mesures fiscales seront rétablies, mais sur une voie législative distincte.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais que nous puissions utiliser des accessoires pour nous exprimer devant la Chambre, parce que ma question est tellement complexe que je ne crois pas qu'il soit possible d'y répondre sans employer un rétroprojecteur, le logiciel PowerPoint et un tas d'autres choses.

Pour que les gens ordinaires puissent comprendre, j'aimerais qu'il veuille bien nous expliquer, si ce n'est pas trop lui demander, la signification de la formule quand il est question de la somme totale de 50 millions de dollars en capital imposable, pour les entreprises. Pour lui faciliter la tâche de simplification, je précise que, dans le cas où le capital imposable dépasse 50 millions de dollars, la formule suivante s'applique: a plus b fois (c moins 50 millions de dollars) divisé par 25 millions de dollars. J'aimerais qu'il nous dise en termes simples, si c'est possible, ce que cette formule signifie, parce que je sais que ce concept intrigue tous ceux qui regardent la chaîne parlementaire à la télévision ce matin. Ils aimeraient connaître exactement les implications de la mesure que le gouvernement essaie de faire adopter.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je suis évidemment d'accord avec le député. Le débat sur l'exécution du budget est fascinant. L'une des parties de la motion concerne la réduction et l'élimination générale de la surtaxe des sociétés.

Initiatives ministérielles

Pour simplifier le plus possible, je dirais que le budget proposait l'élimination de la surtaxe des sociétés pour toutes les entreprises. C'était la mesure que nous privilégions. Mais, depuis l'amendement du projet de loi d'exécution du budget, nous proposons l'élimination complète de cette surtaxe uniquement dans le cas des entreprises dont le capital est inférieur à 50 millions de dollars. Donc, une entreprise ayant un capital de base inférieur à 50 millions de dollars bénéficierait de l'élimination de la surtaxe prévue dans le projet de loi original, le projet de loi C-43 sans amendement.

Dans le cas des entreprises ayant un capital de moins de 75 millions de dollars, la surtaxe serait de la moitié du taux actuel, et son élimination serait étalée sur une plus grande période. Pour les entreprises dont le capital dépasse 75 millions de dollars, l'amendement au budget propose de maintenir la surtaxe telle quelle.

J'espère avoir donné au député les éclaircissements souhaités. Je préférerais moi aussi pouvoir me servir d'illustrations pour permettre aux gens qui nous regardent de comprendre ce débat fascinant sur la surtaxe des sociétés.

• (1025)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais exprimer ma joie de constater que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a bien utilisé les 10 minutes qui lui étaient allouées. En effet, s'il n'en avait utilisé que cinq, nous n'aurions pas eu presque la surprise de l'entendre clairement exprimer que, finalement, si cette motion est débattue aujourd'hui devant la Chambre, c'est uniquement pour sauver leur peau. De toute façon, ils n'ont aucune intention de respecter le pacte qu'ils ont conclu avec le NPD, puisqu'ils vont réintroduire la mesure. Je tiens vraiment à remercier le secrétaire parlementaire d'avoir utilisé tout son temps.

Cela étant dit, on se rappellera qu'une motion exactement similaire a été battue en comité. On a encore un bel exemple d'un gouvernement qui ne respecte pas les travaux de la Chambre et qui va à l'encontre de l'avis même du Comité permanent des Finances, où siège le secrétaire parlementaire. Le gouvernement présente de nouveau cette mesure que, j'espère, nous battons.

Ma question au secrétaire parlementaire est relativement simple. Comment peut-il sérieusement nous dire aujourd'hui qu'il votera en faveur de cette motion, alors qu'elle exclut 60 p. 100 des entreprises et que, de toutes façons, ils réintroduiront la motion dans une législation différente afin de rétablir le libellé initial?

[Traduction]

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, c'est précisément parce que nous respectons les travaux de la Chambre et que le gouvernement a besoin de l'appui de la majorité des députés pour gouverner.

Nous respectons les travaux du Comité des finances. En fait, le comité a formulé des suggestions qui vont dans ce sens. Cela figurait dans le budget. Ces dispositions étaient dans le budget lorsque nous l'avons présenté. La Chambre a appuyé le budget lors du vote à ce sujet. C'était dans le budget.

Puis, la politique étant ce qu'elle est, le vent a tourné et l'opposition, en particulier le Parti conservateur et ses amis bloquistes, a décidé que les sondages jouaient en sa faveur. Le gouvernement a senti qu'il ne jouissait plus de l'appui de la Chambre. Comme il respecte la Chambre, il a dû trouver une nouvelle formule.

Cette nouvelle formule, c'est celle dont la Chambre est saisie actuellement. Je dois dire au député qu'elle respecte bel et bien la

volonté de la Chambre et celle du comité. Elle reflète le fonctionnement de la démocratie parlementaire.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler brièvement, à l'étape du rapport, du projet de loi C-43, qui porte sur le budget initial des libéraux. Bientôt, nous débattrons le budget du NPD, le budget complémentaire. Je ne saurais dire combien de fois, dans toute l'histoire du Canada, nous avons eu deux budgets. Ce qui est encore plus rare, c'est d'avoir un budget néo-démocrate. C'est une première. Je suis convaincu qu'on en parlera pour des générations à venir.

M. Pat Martin: Il faut se faire à l'idée.

L'hon. Rob Nicholson: Je suis certain que les futures générations de socialistes considéreront le budget du NPD comme un événement spécial, au même titre que le moment où le parti a abandonné le nom de Fédération du commonwealth coopératif pour adopter celui de NPD ou encore la période où il y avait 40 députés néo-démocrates à la Chambre. Le budget de 2005 du NPD comptera parmi les faits marquants célébrés par les socialistes des générations futures.

Le secrétaire parlementaire a fait certaines observations intéressantes au sujet d'une « nouvelle solution ». Ce qu'il s'est gardé de mentionner et qu'il faudrait dire, c'est si ces mesures sont dans l'intérêt du Canada. Voilà un parfait exemple de situation où une erreur a été commise.

Ce qui se produit, c'est que les libéraux essaient de modifier leur propre budget, celui qui était censé répondre parfaitement aux besoins du Canada, disaient-ils, le plan d'action pour la deuxième partie de cette décennie. Ils ont ensuite proposé des mesures différentes, au grand désespoir du ministre des Finances, j'en suis certain. J'ai hâte de lire un jour ses mémoires et de voir ce qu'il dira de ce chapitre désolant de la planification financière. Nous sommes impatients de lire cela.

Quoi qu'il en soit, pour faire place à cette nouvelle solution, les libéraux ont conclu un accord avec le Nouveau Parti démocratique, et la motion dont nous sommes saisis est l'une des conséquences de cet accord particulier. Le problème, c'est qu'il s'agit d'une mauvaise idée. Cela nuit aux grands employeurs de notre pays.

Croyez-le ou non, les libéraux avaient raison la première fois, lorsqu'ils ont voulu aider les grands employeurs de notre pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Parti conservateur était prêt à renvoyer le projet de loi au comité parce que nous estimions que le budget comportait certaines bonnes idées, dont celle-là.

Les libéraux ont ensuite commencé à discuter avec leurs amis du Nouveau Parti démocratique qui, bien sûr, sont allergiques à l'idée qu'une entreprise, quelle qu'elle soit, réalise des bénéfices. Pour une raison ou une autre, les néo-démocrates pensent que ce n'est pas souhaitable et ils s'y opposent.

Parallèlement à cela, les néo-démocrates disent toutefois vouloir aider les travailleurs, mais ils ne se rendent pas compte que, lorsqu'on nuit aux employeurs, les travailleurs de notre pays en souffrent. Les néo-démocrates refusent qu'on établisse un système d'imposition concurrentiel. Cela fait partie de ce qu'ils ne peuvent concevoir, même si le gouvernement et le ministre des Finances ont probablement bien compris cela. C'est pour cette raison que le ministre a proposé des mesures en ce sens. Pour plaire au NPD, les libéraux étaient toutefois prêts à tout. Nous venons d'entendre le secrétaire parlementaire. Il a dit qu'il a fallu trouver une autre solution.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, on oublie les intérêts des Canadiens et des travailleurs canadiens, et c'est dommage, car tout ce qui renforce la compétitivité des grands employeurs et de notre régime fiscal nous aide à affronter la concurrence directe qui nous oppose aux États-Unis et aux pays européens pour obtenir un avantage comparatif.

Ce qui est proposé ici nous désavantage. Comment? Si une entreprise veut investir des capitaux et employer de la main-d'oeuvre, elle va s'implanter là où elle a un espoir raisonnable de réaliser des bénéfices au lieu de se faire prendre tout son argent par le gouvernement. Rien de plus logique. Je ne compte pas qu'un seul néo-démocrate le comprenne. Les néo-démocrates soupçonnent que les employeurs ont d'autres motifs que la volonté d'engager de la main-d'oeuvre et de dégager des bénéfices raisonnables.

● (1030)

Lorsque je siégeais ici, dans les années 1980 et 1990, chaque fois qu'une société publiait des états financiers qui révélaient un bénéfice, les néo-démocrates tiraient une tête d'enterrement. Ils réclamaient immédiatement des mesures parce que, disaient-ils: « Voyez tout l'argent que ces types empochent. » Au fond, la seule chose qui leur donne satisfaction, c'est que les entreprises perdent de l'argent, mais ils n'arrivent pas à comprendre que cela nuit à l'emploi.

C'est ce que nous avons vu cette semaine, au moment de l'annonce faite par General Motors. J'attache un intérêt particulier à la question, car il s'agit d'un important employeur pour la région de Niagara. Lorsque General Motors faisaient des bénéfices, par le passé, je me réjouissais. Je crois que c'est une bonne idée que General Motors, Ford ou Chrysler fassent des bénéfices. Pourquoi? Parce qu'elles emploient des Canadiens. Tout régime fiscal qui nous rend plus concurrentiels est pour elles une bonne raison de s'implanter ou de rester au Canada et de donner de l'expansion à leurs activités chez nous, et je suis d'accord.

Comme bien d'autres certainement, je m'inquiète passablement lorsque je lis dans le journal que l'entreprise éprouve des difficultés et doit se restructurer. Je lis dans le journal et j'entends à la Chambre aujourd'hui que les libéraux font marche arrière, alors qu'ils s'apprétaient à rendre plus équitable la fiscalité des grands employeurs. Dommage. C'est navrant.

Je leur demande de respecter leurs principes. Je leur demande d'écouter le ministre des Finances. Il avait bien fait les choses. Il avait bien fait les choses le jour du budget. Le ministre des Finances savait que c'était une bonne idée que d'accorder un allègement fiscal aux grandes entreprises du Canada, mais les libéraux ont eu à réaménager les choses. C'est dommage, car dans leur volonté de se maintenir au pouvoir et en concluant un accord avec leurs bons amis du Nouveau Parti démocratique, ils ont porté un coup aux travailleurs.

C'est de ce point de vue que la situation est paradoxale, car nous savons tous, dans notre pays, à quel point il importe que les employeurs considèrent que le Canada est un endroit formidable où faire des affaires et que nos régimes fiscaux soient compétitifs. Si nous ne sommes pas compétitifs, ces emplois vont aller ailleurs. Cela tombe sous le sens. Voilà pourquoi je pense que le ministre des Finances, dans un premier temps, voulait avoir un régime fiscal similaire à celui qui s'applique à nos concurrents.

Encore une fois, ce n'est pas ce qui a été fait dans ce cas-ci et c'est dommage. Le gouvernement a indiqué très clairement qu'il fera tout ce qu'il faut pour demeurer au pouvoir, mais ce n'est la même chose que de faire ce qui est bon pour le Canada. C'est autre chose. Faire ce qui est bon pour le Canada n'est pas synonyme de maintenir les libéraux au pouvoir, mais c'est la voie qu'ils ont choisie. Ils l'ont fait

savoir très clairement. Ils ne s'en cachent pas. Ils disent: « Nous avons besoin d'une nouvelle configuration ».

On peut se demander où est l'intérêt national. À mon avis, il ne fait pas de doute qu'on ne sert pas l'intérêt national en inventant de nouvelles configurations ou en concluant des accords avec le Nouveau Parti démocratique. La tournure des événements est étonnante.

Cela est survenu dans le cadre d'un accord entre le premier ministre et le chef du Nouveau Parti démocratique. Je crois que l'accord a été écrit sur une serviette en papier dans une chambre d'hôtel à Toronto. Puis, nous avons reçu la note du service aux chambres et avons découvert qu'elle était de 4,6 milliards de dollars. Oh là là, c'est ce qu'on appelle une sacré note de frais. Buzz Hargrove faisait fonction de maître d'hôtel dans tout cela, ce qui est dans l'ordre des choses, mais, encore une fois, nous devons garder à l'esprit l'intérêt national.

Ce qui s'est passé dans cette affaire est lamentable. Accordant la priorité à l'intérêt national, les députés du Parti conservateur n'appuieront évidemment pas cette mesure.

* * *

● (1035)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis sur le vote par appel nominal qui doit se tenir à 18 h 15 le lundi 13 juin 2005 sur l'affaire du gouvernement n° 16. Je crois que vous obtiendrez le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le vote par appel nominal, prévu pour le lundi 13 juin 2005 à 18 h 15, sur l'affaire émanant du gouvernement n° 16 soit reporté de nouveau au lundi 13 juin 2005 à 17 h 15.

Le Président: La whip en chef du gouvernement a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, et sur les motions du groupe n° 1.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, après avoir entendu les propos du whip du Parti conservateur, je crois qu'il souffre d'un grave cas de jalousie à l'égard du NPD. Il est évident que ce député est irrité de voir que son chef a décidé de ne pas adopter une attitude constructive à l'égard du budget du 23 février dernier et que le NPD a réussi à faire fonctionner le Parlement et à voir à ce qu'il tienne compte des besoins des Canadiens.

Le whip du Parti conservateur a jeté les hauts cris à cause de l'élimination d'une baisse d'impôts qui correspond à 0,02 p. 100 du PIB. Les députés de ce parti ont laissé entendre que le pays serait conduit à la ruine et que notre société serait acculée à la faillite par suite de l'élimination de cette réduction d'impôts touchant les sociétés.

Initiatives ministérielles

Je tiens à souligner aux députés d'en face, qui ne semblent pas très forts en mathématiques, que l'OCDE a dit en fait que nous devrions plutôt nous préoccuper de la croissance. Les investissements que l'élimination de ces réductions d'impôts permettraient en fait se traduire par une croissance de l'économie et la création d'emplois.

J'aimerais savoir comment le Parti conservateur peut ignorer le fait que des investissements dans les secteurs du logement, de l'éducation et de l'environnement ne pourront que créer de l'emploi, stimuler l'économie et répondre aux besoins des Canadiens.

• (1040)

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, je suis fasciné par la description que font les néo-démocrates de cette infime réduction d'impôts. Si elle est si minime, soit 0,02 p. 100 du PIB, sauf erreur, pourquoi ne pas maintenir cette réduction? Obtenons le consentement unanime et maintenons cette réduction. Si elle est si minime et si négligeable, faisons-le. Écoutons le ministre des Finances.

Je veux être juste envers la députée. Elle a dit que les députés de mon parti ou moi avons affirmé que cette entente avec le Nouveau Parti démocratique allait conduire le pays à la ruine. Je ne veux nullement donner cette impression. Je crois qu'il faudra quelques ententes de la sorte avec le Parti libéral pour conduire le pays à la ruine.

Oui, cette première entente fait mal, et j'ai peur que le premier ministre n'effectue d'autres voyages à Toronto. Je vais me renseigner et m'assurer que le chef du NPD ne soit pas dans cette ville en même temps que le premier ministre. Je veux que cela soit bien clair. Ce n'est pas une seule entente qui conduira le pays à la ruine, mais avec le temps, c'est ce qui se produirait.

Si j'ai donné l'impression que cette seule entente aurait cette conséquence, je retire mes propos. Il en faudrait un peu plus, mais, je le répète, donnons une chance au pays. Ne laissons pas ces deux chefs de parti se rencontrer pendant un bon bout de temps.

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, l'intervenant précédent a semblé dire que les gens étaient perplexes. Je veux lui poser une question, car je sais qu'il faisait partie du gouvernement Mulroney, qui a dirigé notre pays de 1984 à 1993.

Chaque impôt a une histoire. Dans le cas de l'impôt sur le revenu, il remonte à la Première Guerre mondiale. Nous pourrions peut-être demander au whip en chef de l'opposition ce qu'il pense de cet impôt et de son histoire, car c'est son parti qui l'a instauré.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, si le député me demande de fournir l'historique de ces impôts, je dirai qu'aux termes de la politique gouvernementale canadienne, l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers doivent être placés dans le cadre de la concurrence.

Divers facteurs déterminent le cadre de la concurrence.

Une société peut mener des activités au Canada, embaucher du personnel et espérer faire des profits raisonnables. C'est le premier facteur.

Le deuxième consiste à savoir ce que font nos principaux partenaires commerciaux. Je crois bien que cette notion échappe à tous les députés du Nouveau Parti démocratique. Néanmoins, le fait d'avoir des taux d'imposition beaucoup plus élevés au Canada que ce n'est le cas aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, au Japon et ailleurs nous fait mal. Cette pratique nous fait mal, car on n'investira pas au Canada et on ne donnera pas de travail à des Canadiens.

Au fil des années, l'une des pierres angulaires de la politique fiscale canadienne a été le développement de la libre entreprise. C'est

ce que nous voulons. En même temps, nous voulons demeurer concurrentiels par rapport à nos partenaires commerciaux. C'est la politique que nous avons suivie au fil du temps.

Je crois sincèrement qu'il s'agit là d'une exception, et elle est mauvaise. J'espère avoir répondu à la question du député.

Le Président: Le député de Niagara Falls souhaite invoquer le Règlement.

• (1045)

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, j'aimerais que vous vous penchiez de nouveau sur les motions n^{os} 4, 5 et 6. Comme vous le savez sans doute, une d'entre elles est identique à une motion qui a été rejetée en comité et les deux autres sont très semblables.

Puisqu'il s'agit d'une question de politique publique, j'aimerais que ces motions soient débattues par l'ensemble de la Chambre. Compte tenu de la configuration des comités, il va de soi que dans ce cadre tous les députés n'ont pas l'occasion de se prononcer. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons des députés indépendants qui, d'ailleurs, se font de plus en plus nombreux. J'ai toujours dit qu'ils devraient avoir l'occasion de se prononcer à propos de certaines de ces importantes questions de politique publique.

J'ai tenu les consultations pertinentes, monsieur le Président, et je vous demanderais de décider s'il serait souhaitable de débattre de ces motions aujourd'hui.

Le Président: Puisque personne d'autre ne s'est prononcé sur la question, je suis prêt à recevoir la requête de l'honorable whip en chef de l'opposition.

En ce qui concerne la motion n^o 4, elle est identique à celle que le comité a rejetée et je suis disposé à ne pas la présenter de nouveau. Cependant, j'estime que les motions n^{os} 5 et 6 devraient être étudiées. Elles formeront le groupe n^o 2. L'ancien groupe de motions n^o 2 deviendra le groupe n^o 3. Par conséquent, aux fins du vote, nous aurons trois groupes de motions, si c'est convenable. Ainsi, la Chambre pourra se prononcer sur les motions n^{os} 5 et 6.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, vous jugez que la motion n^o 4 n'est toujours pas recevable et que les motions n^{os} 5 et 6 le sont. En ce qui concerne les crédits nationaux, je me souviens que le parti d'en face a présenté une motion en comité qui a été rejetée par l'ensemble du comité. Je ne comprends pas pourquoi elle est présentée à nouveau.

Le Président: Pour la même raison que les motions du gouvernement visant à rétablir certaines dispositions ont été retenues. La motion n^o 1, qui vise à modifier l'article 9 en y rétablissant des mots enlevés au comité a été déclarée recevable. Je comprends que ce sont les mêmes mots. J'ai permis que ces motions soient débattues parce que le ministre avait déclaré qu'il jugeait que c'était une question d'importance. La même situation s'applique aux motions n^{os} 5 et 6, et j'ai pris la même la décision.

Initiatives ministérielles

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, au sujet du regroupement que vous proposez, je me demande s'il y aura un débat distinct sur les motions n^{os} 5 et 6 ou si ces motions seront amalgamées à d'autres.

Le Président: J'ai précisé il y a quelques minutes que les motions n^{os} 5 et 6 forment le groupe n^o 2 et que l'ancien groupe n^o 2 est maintenant le groupe n^o 3.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je me demande si, par souci de rapidité et d'efficacité, vous pouvez envisager de fusionner ces deux groupes, parce que les motions qu'elles contiennent portent toutes sur l'environnement.

Le Président: Je réfléchirai à la question, mais, pour le moment, nous croyons que les motions sont suffisamment différentes pour rester dans trois groupes distincts. Cependant, je peux vous assurer que j'examinerai la situation et que, s'il convient de refusionner les trois groupes, nous le ferons.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, nous allons remonter un peu dans le temps. Parlons de la présentation du plan budgétaire de 2005 du ministre des Finances. On se souviendra que la présentation de ce plan budgétaire ne constituait pas la septième merveille du monde à ses yeux, pas plus que la sixième. Aux yeux du ministre, c'était la première merveille du monde. Rien d'aussi extraordinaire n'avait été fait, à son avis pour la gestion budgétaire du Canada. Cela était merveilleux.

Jusqu'au jour où le premier ministre a nommé de facto, dans un cabinet fantôme quelconque, le chef du Nouveau parti démocratique presque ministre des Finances, alors que le ministre actuel avait bien dit quelques jours auparavant que le projet de loi C-43 était parfait et qu'il ne serait modifié d'aucune façon.

Je mentionnais plus tôt, lors de la période de questions et commentaires, qu'une motion similaire avait été débattue au Comité permanent des Finances et avait été défaite. Je tiens à préciser qu'en comité, le secrétaire parlementaire avait fait une présentation pour le moins peu convaincante.

Tout à l'heure je mentionnais que j'étais bien heureux que le secrétaire parlementaire ait utilisé son temps de parole de 10 minutes. Cependant, je dois aussi avouer, malgré qu'il en ait discuté pendant 10 minutes, il ne s'est guère montré plus convainquant en Chambre qu'en comité.

On voit bien que la motion dont nous discutons aujourd'hui est une motion à laquelle le gouvernement lui-même ne croit pas. Le secrétaire parlementaire a été très explicite à ce sujet que, de toutes façons, des mesures législatives futures vont réintroduire la présentation initiale.

Cela étant dit, le Bloc québécois s'est opposé à cette motion dans le cadre des travaux du comité. Nous allons le faire encore aujourd'hui pour un certain nombre de raisons. Une de ces raisons est que cette motion a pour effet d'exclure environ 60 p. 100 des entreprises de cette baisse de taxes.

On peut comprendre que le NPD, dans son désir d'augmenter sa visibilité, ait abandonné la proie pour l'ombre de celle-ci en concluant un pacte avec le Parti libéral. On peut comprendre que le NPD, par des soucis électoralistes, ait abandonné les chômeurs en concluant un pacte avec le Parti libéral. On peut comprendre que le NPD n'ait pas poussé, tout comme nous, pour qu'il y ait quelque chose en ce qui a trait à l'assurance-emploi en concluant ce pacte avec le Parti libéral.

De plus, on constate qu'en excluant 60 p. 100 des entreprises de cette baisse d'impôts, on diminue la compétitivité de ces entreprises. Actuellement, la compétition n'est plus seulement nord-américaine, ni seulement au niveau de l'ensemble des Amériques. La compétition est mondiale. Des événements très tristes nous l'ont rappelé au cours des derniers mois.

Je mentionnerai brièvement la situation dans le domaine du textile à Huntingdon et, encore plus récemment, la situation de Tembec, dans le domaine des pâtes et papiers de l'industrie forestière. Cela a fait très mal, entre autres, à ma circonscription. Le fait de ne pas exclure 60 p.100 des entreprises de cette baisse de taxes, c'est nuire à l'économie de façon générale; et par la bande, c'est nuire aux travailleurs. En effet, afin de gagner leur vie et d'obtenir un salaire, les travailleurs ont besoin d'entreprises au sein desquelles ils vont travailler. Cela me semble la logique même.

On se retrouve aujourd'hui avec une motion à laquelle le gouvernement ne croit même pas, une motion inspirée par le budget du NPD qui laisse complètement tomber les chômeurs, tant au niveau de l'assurance-emploi qu'au niveau des conditions favorables afin que les travailleurs puissent effectivement occuper des emplois.

Ce qui est dramatique aussi dans cette situation, c'est que suite à la présentation du plan budgétaire de 2005, des entreprises, des travailleurs ou d'autres gouvernements — je pense plus spécifiquement au gouvernement du Québec —, ont pris des mesures allant dans le sens de ce qui a été présenté dans le plan budgétaire.

● (1050)

Lorsque le projet de loi C-43 a été déposé, l'ensemble des provinces a pris acte de ce projet de loi en agissant en conséquence.

Plus spécifiquement, prenons l'exemple du Québec. Peu de temps après la présentation du budget fédéral, il y a eu la présentation du budget au Québec. Le ministre Audet a examiné la situation en général. Il a vu que le gouvernement fédéral se préparait à diminuer les impôts des corporations. Dans un souci d'être encore plus compétitif sur les différents marchés internationaux, le gouvernement du Québec a profité de cette occasion extraordinaire afin de diminuer le taux de taxation générale des entreprises au Québec.

Si la Chambre devait adopter cette motion, celle-ci aurait un effet négatif sur l'ensemble des entreprises au Canada, en excluant 60 p. 100? De plus, cette motion aurait un impact encore plus négatif sur les entreprises du Québec, car, au Québec, on a tenté de diminuer la taxe sur le capital. On a augmenté un peu les taxes en ce qui concerne les entreprises, mais on a surtout tenté de diminuer les taxes en général.

Ces deux motions ne sont donc pas favorables à la création et au maintien d'emplois au Québec. Ces motions ne sont pas le signe d'une gestion à long terme du capital et des taxes en ce qui concerne les entreprises. Elles pourraient effectivement avoir de très graves effets sur ce qui se présentera bientôt chez nous, soit la compétition sur les marchés internationaux.

Je pense plus particulièrement à la Chine qui fait très mal à un bon nombre d'industries, entre autres, dans les secteurs du textile et des pâtes et papiers. C'est sans compter la compétition avec les États-Unis qui fait aussi très mal à notre industrie. Malgré leur discours très libéral, au sens économique du terme, les États-Unis, malheureusement, ont souvent des mesures protectionnistes.

Article 31 du Règlement

Toutefois, on a devant nous une motion à laquelle le gouvernement ne croit pas. Cette motion nuit à la création et au maintien d'emplois. Je ne vois pas comment le Nouveau Parti démocratique qui se présente comme étant le champion de la défense des droits des citoyens peut appuyer, en son âme et conscience, une telle mesure. Il me semble que cette mesure contient des éléments qui devraient les interpellés au plus haut point. Je répète qu'il est essentiel que les entreprises puissent effectivement continuer à créer des emplois pour les travailleurs, afin que ceux-ci puissent vivre décemment.

Je trouve cela vraiment malheureux. On a discuté il y a quelques minutes à l'effet de ramener des motions que l'on avait jugées irrecevables sous prétexte de conditions extraordinaires. C'est le cas particulièrement des motions n^{os} 1 et 2. En même temps, je trouve un peu ironique le fait que le secrétaire parlementaire nous dise que, de toute façon, ces motions seront modifiées dans le cadre d'une législature future. Il présente à la Chambre l'importance de réintroduire ces motions sous prétexte de causes extraordinaires que nous ne voyons pas du tout.

Je ne vois pas quelle est la cause extraordinaire qui justifie la réintroduction de ces motions. Celles-ci ont été débattues en comité et ont été rejetées. Le gouvernement ne croit même pas à ces motions et a l'intention de les modifier dans le cadre de législatures futures. Je trouve donc cela un peu ironique. J'oserai presque dire que parfois, le secrétaire parlementaire parle des deux côtés de la bouche, mais je ne me rendrai pas aussi loin.

Par le manque d'enthousiasme du secrétaire parlementaire en cette Chambre comme en comité, on se rend compte que le gouvernement libéral ne croit pas à ces mesures. Je l'invite donc à retirer ces motions afin de jouer franc jeu avec la Chambre et aussi avec leur supposé allié qu'il a, de toute façon, l'intention de laisser tomber à la première occasion. Encore plus important, il faudrait jouer franc jeu avec les citoyens.

• (1055)

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé du cynisme des citoyens envers la fonction publique. Ce ne sont pas des mesures de nature à relever la confiance des citoyens envers les élus. Il nous dit lui-même qu'il savait qu'il n'avait plus la confiance de la Chambre et qu'il se devait de présenter des mesures pour faire plaisir au NPD et qu'il allait les enlever. Ce n'est pas sérieux.

Le Président: Je dois informer l'honorable député de Portneuf—Jacques-Cartier qu'il lui restera cinq minutes pour des questions et des commentaires lors de la reprise du débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, l'ampleur de la dévastation causée par le tsunami du 26 décembre 2004 continue de toucher le monde entier.

La professeure de philosophie Alison Miculan et l'étudiante Anushka Joseph, toutes deux de l'Université McMaster, se sont récemment rendues au Sri Lanka pour voir quelle aide elles pourraient y apporter. Elles y ont rencontré des femmes que le tsunami a rendues veuves, mais qui leur ont fait part de leur rêve d'avoir une maison et d'être autonomes sur le plan financier.

En août prochain, avec l'aide de la Relief Aid International, une organisation sans but lucratif liée à l'Université McMaster, entre 20

et 30 personnes de Hamilton se rendront au Sri Lanka. Elles doivent y construire un village pour 50 de ces femmes et leur famille et y établir une industrie locale pour permettre à ces veuves de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. La professeure Miculan affirme que ces rescapées estiment que ce projet leur a rendu la liberté.

Félicitations à la professeure Miculan et à tous les participants au projet pour leur contribution aux efforts de reconstruction du Sri Lanka.

* * *

• (1100)

LES AÎNÉS

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons au Canada, la Semaine des aînés. Je profite de l'occasion, aujourd'hui, pour rendre hommage aux millions de Canadiens de plus de 65 ans.

Au fur et à mesure qu'un nombre croissant de baby-boomers prendront leur retraite, y compris plusieurs d'entre nous à la Chambre, le Canada devra faire face à de nouveaux défis et à de nouvelles exigences. Aujourd'hui, les aînés sont confrontés à une multitude de questions, dont les pensions, la santé et les soins à domicile, le transport, l'assurance-médicaments, le logement et les soins palliatifs.

Compte tenu de cette réalité, j'ai proposé, en 1997, lors du congrès politique de notre parti, la création d'un ministère d'État distinct pour les aînés. Je suis ravi de constater que cette initiative a finalement été inscrite dans notre déclaration politique de mars 2005 et que, la semaine dernière, un porte-parole a été chargé de ce portefeuille extrêmement important.

J'exhorte le gouvernement à envisager la création d'un ministère d'État aux aînés, pour aider les gens du troisième âge à se prévaloir des services gouvernementaux. Nos aînés méritent certainement cet appui.

* * *

LE PROGRAMME OUTERS

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de féliciter aujourd'hui l'école secondaire Atikokan pour le 40^e anniversaire de son programme Outers. Il s'agit du plus ancien programme d'apprentissage dans le cadre d'aventures en plein air organisé par une école publique au Canada. Atikokan est une collectivité formidable située au coeur de Quetico.

L'objectif de ce programme est de proposer des défis physiques et psychologiques autres que ceux auxquels la moyenne des gens sont confrontés dans leur vie de tous les jours. Cela renforce la confiance et l'autonomie, tout en montrant l'importance des bonnes relations interpersonnelles et du travail d'équipe pour surmonter les obstacles.

Depuis son lancement en 1965, plus de 2 500 diplômés ont été remis. Le programme Outers demeure la clé de voûte de l'expérience d'apprentissage à l'école secondaire Atikokan et il exerce l'influence la plus marquante dans la vie de ses étudiants. Il a été décrit comme un rite de passage et un symbole culturel. Il fait partie du patrimoine d'Atikokan. Cette progression naturelle a enrichi le programme au coeur de la collectivité.

[Français]

JAMES RATCLIFFE

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, le 7 juin dernier est décédé James Ratcliffe, un pompier volontaire de Hudson. Il n'avait que 20 ans. Il participait à des manoeuvres de secours marines sur le lac des Deux Montagnes.

James étudiait pour obtenir son baccalauréat en arts à Ottawa. Il était très engagé dans sa communauté et avait, entre autres, mené une campagne de financement pour l'achat du bateau de secours.

Je voudrais exprimer ma profonde émotion à la famille de James. La vie de James aura eu un sens, celui de veiller au bien-être des autres. Il manquera cruellement à sa famille, ses amis, ses collègues et à toute sa communauté.

Cet événement nous rappelle les risques que courent ces hommes et ces femmes dont la mission est d'assurer notre protection.

Merci, James, et au revoir.

* * *

[Traduction]

LES PARCS NATIONAUX

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale de l'environnement, je félicite le ministre de l'Environnement d'avoir pris des mesures pour améliorer la santé écologique de notre réseau de parcs nationaux.

Les parcs nationaux du Canada sont des endroits d'une grande beauté naturelle, des symboles de notre patrimoine et de notre identité. En protégeant ce patrimoine naturel et en lui rendant hommage, nous assurons des retombées environnementales, économiques et culturelles concrètes, pour nous et pour les générations à venir. Nous faisons en sorte que ces exemples représentatifs des écosystèmes uniques et de la biodiversité du Canada survivent à jamais.

La bonne intendance des parcs nationaux du Canada est essentielle à la pérennité de notre environnement. Elle donne aux Canadiens du plaisir, des possibilités d'apprentissage et une idée de ce que signifie le concept de l'intendance environnementale. En agissant pour améliorer la santé écologique des parcs nationaux du Canada, le ministre donne l'exemple.

* * *

LE MARIAGE

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, à titre de membre du comité sur le mariage entre personnes de même sexe, j'ai entendu plusieurs témoins nous dire que leur plus grande crainte a trait aux résultats empiriques d'où il ressort que les enfants sont ceux qui vont le plus souffrir de l'expérimentation sociale du gouvernement visant les conjoints de même sexe. Il est temps que le premier ministre fasse ce qu'ont fait les Nations Unies, l'Union européenne et tous les autres pays et cours suprêmes du monde, sauf deux, à savoir reconnaître que le mariage concerne un homme et une femme.

Tout le monde sait faire la différence. Plus de 98 p. 100 de la population du monde comprend que le mot mariage ne constitue pas un droit. Il s'agit simplement d'un mot qui décrit un certain nombre de faits établis. Au Canada, ce mot est déjà employé par une proportion importante de personnes dont les croyances religieuses sont en conflit avec le groupe qui souhaite partager ce mot.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement souhaite-t-il vraiment mettre en péril l'avenir de nos enfants? Le temps est venu pour le gouvernement libéral de faire ce qu'il a fait si souvent par le passé: ne pas respecter une promesse qu'il a faite.

* * *

• (1105)

LES GRANDS LACS

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, les Grands Lacs, qui chevauchent la frontière entre le Canada et les États-Unis, ont joué un rôle primordial dans le développement des deux pays. De fait, le bassin des Grands Lacs contient 18 p. 100 des eaux douces de surface de la planète et pratiquement le tiers de la population du Canada habite son littoral.

La Commission mixte internationale, dont le rôle est de prévenir et de résoudre les différends entre les deux pays, constitue une composante critique de la gestion de cet environnement que le Canada et les États-Unis ont en commun. Par conséquent, les gouvernements des deux pays ont demandé à la CMI de mener un examen sur l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs par le moyen de consultations publiques. De plus en plus d'observateurs s'entendent pour dire que l'on doit revoir l'accord pour tenir compte des progrès scientifiques et des nouvelles menaces qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs.

Au nom de mes électeurs et de tous les habitants de la région des Grands Lacs, j'applaudis l'initiative décisive que prennent le Canada et les États-Unis de poursuivre le processus de rétablissement de l'intégrité physique, chimique et biologique des Grands Lacs.

* * *

[Français]

LE PRIX PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a décerné, hier, le prix Phénix de l'environnement 2005 à Laure Waridel.

Chercheuse, conférencière et essayiste, la marche déterminée de Laure Waridel est l'illustration du célèbre aphorisme de Victor Hugo: « L'utopie d'aujourd'hui est la vérité de demain. »

Avec un groupe de militants, elle fondait en 1993 Équiterre, mouvement qui n'a pas cessé, depuis, de prôner un commerce équitable et une économie à visage humain.

Dans un ouvrage intitulé *Acheter, c'est voter*, Laure Waridel nous confie: « On entend souvent dire avec cynisme que "l'argent mène le monde". Mais l'argent n'est pas le seul pouvoir économique et le présent livre porte sur un pouvoir qui est à la portée de tous: celui de contribuer par ses choix de consommation au développement d'une économie responsable. »

À la lauréate du prix Phénix de l'environnement, Laure Waridel, ainsi qu'aux 14 récipiendaires de Phénix spécialisés, le Bloc québécois dit bravo et merci pour votre souci de justice et pour votre sensibilité à la fragilité de notre environnement.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LES JEUNES LEADERS DU NUNAVUT

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, l'édition du vendredi 27 mai du *Nunatsiaq News* contenait un article intitulé « Dix personnalités marquantes de moins de 35 ans ». Cet article mettait en valeur plusieurs jeunes qui ont apporté une contribution extraordinaire au Nunavut et au Nunavik. Neuf des personnes mentionnées viennent de ma circonscription, Nunavut.

J'aimerais nommer ces jeunes leaders, que nous avons la chance d'avoir comme modèles. Il s'agit de Madeleine Allakariallak, Jolene Kuluk Arreak, Letia Cousins, Tanya Tagaq Gillis, Lori Idlout, Lucie Idlout, Jackie Price, Alexander Stubbing et Hamish Tungulak Tatty.

Ces jeunes viennent de différents milieux: du monde de la musique, des affaires, du gouvernement et de l'archéologie, entre autres. Ils ont en commun un intérêt passionné pour le Nunavut et le désir et la capacité de faire une différence.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour saluer et féliciter ces jeunes gens d'exception.

* * *

LES BUREAUX DE POSTE EN MILIEU RURAL

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, contrairement à ce que pensent les libéraux, les régions rurales de la Saskatchewan revêtent une importance pour le Canada. En raison d'obstacles géographiques, les habitants de ces régions dépendent largement de leurs petits bureaux de poste locaux. Or, les libéraux essaient de détruire cet élément clé de nos collectivités.

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints a mis au jour l'intention cachée du ministre en ce qui concerne la fermeture de bureaux de poste. Environ 750 bureaux de poste, dont plusieurs dans ma circonscription, devraient fermer leurs portes. Dans de nombreuses villes, la fermeture du bureau de poste aura un effet catastrophique sur les quelques commerces encore ouverts sur la rue principale. Postes Canada engrange des profits records, mais le gouvernement réduit les services. Dans les petites villes, le bureau de poste sert de centre et de lieu de rencontre entre voisins. Il répond aux besoins de la population.

J'enjoins le ministre d'abandonner son projet caché de fermer des bureaux de poste. Il devrait soutenir les régions rurales de la Saskatchewan et contribuer à préserver le dynamisme de nos petites villes.

* * *

LE BUDGET

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la chronique des manigances des conservateurs à propos du budget se poursuit.

Reprenons du début. Premièrement, le chef de l'opposition nous dit qu'il appuie le budget, mais il s'abstient lors du vote. Puis, il essaie de scinder le projet de loi en plusieurs morceaux pour servir les intérêts politiques de son propre parti. Il essaie de mettre fin aux travaux du Parlement avant l'adoption du budget. Après l'échec de cette manœuvre, il fait voter ses députés pour le budget et, quelques instants plus tard, les fait voter de manière à déclencher des élections, ce qui aurait eu pour effet de tuer le budget dans l'oeuf.

La fin de semaine dernière, un autre député du Parti conservateur a réclamé qu'on sépare une autre partie du projet de loi d'exécution du budget pour en faire un projet de loi distinct. Cette fois, il s'agissait de la partie du budget concernant la taxe sur l'essence. Que c'est

ironique dans les circonstances, lorsqu'on sait que les conservateurs se sont toujours opposés à un nouveau pacte avec les municipalités.

Qu'est-ce qui nous attend encore? Les Canadiens en ont marre de ces jeux imbéciles. Je joins ma voix à celles des maires des 22 villes les plus grandes du Canada pour exhorter les conservateurs à adopter le budget maintenant.

* * *

●(1110)

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, dans sa course débridée vers des profits toujours plus imposants, le Conseil canadien des chefs d'entreprises veut éliminer pratiquement tout ce qui est cher aux yeux des Canadiens.

Dans son plan d'intégration en profondeur, il propose d'éliminer la frontière canado-américaine, d'imposer des règlements américains, d'accroître la main-mise étrangère sur nos ressources énergétiques et de créer une identité commune nord-américaine. Et ce n'est qu'un début. Adieu, Canada.

L'intégration en profondeur des deux pays aurait pour conséquence de nous priver de notre souveraineté et de faire disparaître des institutions qui nous sont chères, mais que les libéraux ont déjà mises en péril par le sous-financement, comme le système de soins de santé public et universel, la télévision et la radio publiques et l'éducation à prix abordable. Dans l'intégration profonde, la sécurité est un cheval de Troie par lequel les grandes entreprises nord-américaines s'emploient à nous priver de notre souveraineté.

Le maintien de la diversité et de la force culturelles du Canada n'est pas négociable. Les services sociaux, qui font partie intégrante de la vie de tous les Canadiens, ne sont pas une monnaie d'échange. Notre avenir n'est pas envisageable dans un Canada privé de sa liberté et de sa souveraineté.

La plupart des Canadiens rejettent ce plan. Le Nouveau Parti démocratique combattra cette menace qui pèse contre notre pays avec tout son coeur et toute son âme.

* * *

L'INTIMIDATION

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, dans toutes les agglomérations du pays, une tragédie est en train de se jouer. Des milliers d'enfants font l'objet de brimades telles qu'ils sombrent dans le désespoir. Les conséquences et les causes de pareilles brimades sont plus complexes que jamais. En plus d'intimider d'autres enfants physiquement et psychologiquement, les harceleurs se servent souvent de la toute dernière technologie pour intimider leurs victimes par voie électronique en toute sécurité dans le confort de leur foyer.

Il est temps que nous travaillions tous ensemble pour protéger nos enfants contre ce comportement destructeur. Les parents doivent agir et répondre des actes de leurs enfants. Les éducateurs doivent agir et jouer un rôle d'intervention précoce en identifiant les harceleurs et les victimes.

Qui plus est, les législateurs et les juges doivent passer de la parole aux actes. Nous devons donner aux juges les moyens de lutter contre ce fléau. Nous devons traiter sévèrement les harceleurs. Les juges doivent imposer la tolérance zéro. Nous avons tous un rôle à jouer pour faire cesser ce harcèlement. Jouons donc ce rôle.

Questions orales

[Français]

L'ORGANISME INFO-SECTE

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, nous fêtons cette année les 25 ans d'Info-Secte, un organisme qui fait un travail unique, intelligent et exemplaire au Québec, dans la lutte contre l'exploitation des gens vulnérables par les sectes.

Les dirigeants de ces mouvements se cachent généralement derrière de prétendues nouvelles religions pour abuser de leurs membres. Ils exploitent leur vulnérabilité, les détournent ou encore exigent d'eux des faveurs sexuelles. Cela peut même aller jusqu'à la mutilation et la mort. On se souvient tous des événements tragiques liés à la secte de Moïse Thériault ou à l'Ordre du Temple solaire.

C'est en amassant des connaissances objectives basées sur des faits et en diffusant ces informations qu'on peut espérer limiter, sinon éliminer complètement cette forme d'exploitation. C'est ce à quoi Info-Secte se consacre depuis maintenant 25 ans.

Les gens d'Info-Secte peuvent être fiers du travail qui a été accompli. C'est avec respect que je souligne leur travail acharné. Je souhaite longue vie à Info-Secte. J'ajoute qu'il ne faut pas attendre un autre drame, comme les suicides collectifs de l'Ordre du Temple solaire, pour reconnaître l'importance d'un organisme aussi utile.

* * *

[Traduction]

TOM BRZUSTOWSKI

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à M. Tom Brzustowski pour la brillante carrière qu'il a menée au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et son dévouement au service public et à l'avancement des sciences et du génie au Canada.

Nombre de personnalités et d'institutions sont la force motrice des sciences, de l'industrie et de l'innovation. Nous allons hélas perdre l'un de nos importants éléments au mois de septembre. En effet, M. Brzustowski est président du CRSNG depuis 1995, mais il quittera ce poste cet automne.

Il n'a jamais hésité à faire valoir son point de vue et à proposer des solutions pour les sciences, la recherche et le développement au Canada. Durant toute sa carrière, il a poursuivi l'objectif de faire du Canada un pays de découvreurs et de pionniers, et nous devrions l'en remercier.

Ses talents manqueront certes au CRSNG, mais ils profiteront au milieu universitaire où il retournera. Mes meilleurs vœux à lui, à sa femme Louise et à ses fils John, Mark et Paul, et je l'invite à profiter de ce tournant dans sa carrière pour passer du temps avec sa famille et ses petits-enfants.

* * *

● (1115)

L'ÉCONOMIE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, d'après l'enquête mensuelle sur le marché du travail réalisée par Statistique Canada, en mai, 35 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada. Ce chiffre est deux fois plus élevé que la moyenne mensuelle des quatre derniers mois et plus de deux fois le chiffre prévu par la plupart des économistes.

Les gouvernements libéraux actuel et passés ont toujours fait une priorité de la création d'emplois. Depuis 1993, plus de 3 millions d'emplois ont été créés.

Le taux de chômage est actuellement de 6,8 p. 100, le plus bas en quatre ans et demi. Comparons cela à 1993, quand les conservateurs ont quitté le pouvoir: le taux de chômage était à un niveau ahurissant de 11,2 p. 100.

Parmi les pays du G7, le Canada est en tête pour la création d'emplois et la croissance du niveau de vie. Également, ses résultats budgétaires sont les meilleurs depuis 1867 et il est le seul à présenter des budgets équilibrés.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, le 26 septembre 1996, le député de Medicine Hat a dit:

Lorsqu'un enfant de six ans n'accepte pas sa responsabilité, ce n'est pas bien. Mais quand des hommes et des femmes adultes, des gens capables, des gens qui sont censés être la crème de la crème, des gens qui sont à la tête de notre pays, refusent d'accepter leurs responsabilités pour des promesses écrites en noir sur blanc dans le document sur lequel était fondée leur campagne électorale, c'est scandaleux. C'est ridicule. Est-il étonnant que les gens aient si peu de respect pour les politiciens ces temps-ci? Pas du tout.

Hier, ce même député a malmené et harcelé tout un groupe de témoins et l'a réduit au silence par divers moyens. D'après les transcriptions, l'expression « rappel au Règlement » a été prononcée presque 100 fois tandis que le mot « budget » n'a été prononcé que cinq fois.

J'exige du porte-parole du Parti conservateur en matière des finances et de ces brutes obstructionnistes que sont ses collègues qu'ils permettent au Comité des finances de faire son travail, qu'ils rentrent dans le rang ou fichent le camp, cessent d'être jaloux du NPD et se décident à faire avancer les choses pour les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, personne au Canada n'a une plus grande part de responsabilité à assumer à l'égard de la détérioration des soins de santé que le premier ministre. Les réductions unilatérales qu'il a effectuées dans les soins de santé il y a une décennie sont loin de la « solution pour une génération » dont il parlait fièrement en septembre dernier.

Le Dr Albert Schumacher, président de l'Association médicale canadienne, a déclaré que l'engagement financier n'était vraiment pas suffisant pour offrir les soins de santé de qualité que les patients méritent.

Pendant que le premier ministre attend que sa solution pour une génération fasse effet, que devraient faire les Canadiens qui sont obligés d'attendre longtemps avant de pouvoir subir une intervention chirurgicale? Se servir de leur carte de crédit comme il le fait?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a injecté 41 milliards de dollars de plus dans les soins de santé l'an dernier pour que nous ayons un système solide durant les dix prochaines années.

Questions orales

Les députés de l'opposition, passés maîtres dans l'art du montage, ont tendance à trafiquer leur propre bilan en matière de soins de santé. Ils omettent de mentionner qu'ils ont laissé le Canada dans un état chaotique au plan financier, au point d'en faire presque un pays du tiers monde. Ils oublient de dire qu'ils prônaient des réductions de dépenses encore plus considérables et tentent d'effacer le fait qu'ils ont toujours été les plus farouches ennemis de la Loi canadienne sur la santé et les plus ardents défenseurs de la privatisation des soins de santé.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, c'est très intéressant. Voici ce que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale avait à dire:

Pour sauver notre système médical, nous devons souscrire à de nouvelles idées, permettre, par exemple, l'existence d'un système distinct, parallèle et privé qui ajouterait à notre système public.

La Cour suprême a dit que des patients mouraient au Canada à cause des listes d'attente. Les réductions imposées par le gouvernement libéral sont à l'origine de la crise dans les soins de santé, de la perte de médecins et d'infirmières, et de la croissance des cliniques privées de soins de santé. Les délais d'attente ont doublé sous la direction de ce premier ministre.

Le premier ministre n'avait-il pas prévu que ses réductions mèneraient à la privatisation des soins de santé ou doit-on croire, comme l'a dit Sheila Copps récemment, que son objectif caché a toujours été d'avoir un système de santé à deux vitesses?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vais lire l'objectif caché. Voici ce que le chef de l'opposition a dit en 2002:

Notre système de santé continuera de se détériorer à moins qu'Ottawa ne procède à une refonte de la Loi canadienne sur la santé de manière à permettre aux provinces d'explorer la libéralisation du marché et la prestation privée de services de santé.

Ce parti est l'ennemi des soins de santé. C'est lui qui veut les privatiser.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, voici ce que le ministre des Affaires étrangères avait à dire au sujet de la privatisation des soins de santé:

Si certaines provinces veulent faire des essais avec l'option de la prestation privée, je pense que tant qu'elles respecteront le principe du payeur public unique, nous devrions examiner ces efforts et ensuite faire le bilan pour chaque province.

Il a ajouté:

Je dis que la Loi canadienne sur la santé n'interdit pas la prestation de services par des éléments privés, tant qu'il y a un payeur public unique.

Ce sont là les paroles d'un ministre du Cabinet du premier ministre, qui dit que c'est la voie dans laquelle nous sommes engagés. Comment le premier ministre explique-t-il cette hypocrisie flagrante au sein de son propre gouvernement?

• (1120)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit cela à plusieurs reprises, mais l'opposition ne s'en souvient manifestement pas. En septembre 2004, chacun des premiers ministres a signé un accord sur la santé, qui visait à injecter dans les soins de santé 41 milliards de dollars de plus sur les dix prochaines années, afin que le genre de privatisation que recherchent les députés d'en face ne se produise pas ou ne continue pas de se produire au Canada et afin que tous les Canadiens puissent compter sur un système de soins de santé plus solide que jamais.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, un des grands objets de fierté des Canadiens est leur système de santé public. En fait, dans tous les sondages de ces 40 dernières années, les Canadiens ont déclaré que c'était un élément de

l'identité canadienne. Les coupes imposées par les libéraux tout au long des années 1990 ont compromis ce système. C'est pourquoi nous sommes dans la situation que nous savons aujourd'hui.

Les libéraux s'excuseront-ils d'avoir fait toutes ces coupes et de menacer une des institutions les plus chères aux Canadiens?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette question est posée par un membre d'une opposition moralisatrice qui, en 1995, prônait des coupes beaucoup plus radicales que celles que le ministre des Finances a faites. Il fallait faire ces coupes. Le gouvernement devait faire ces coupes parce que, lorsque l'opposition formait le gouvernement, elle avait transformé le Canada en république bananière.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, nos vis-à-vis aiment citer d'autres personnes. Permettez-moi de citer le premier ministre. Il a déclaré: « Pour trop de Canadiens, les soins différés sont des soins refusés. » Il est dommage qu'il n'ait pas fait quelque chose pour remédier à la situation pendant toutes les années où il aurait pu le faire. Toute la prétendue indignation des libéraux ne changera pas l'arrêt de la Cour suprême du Canada.

Pourquoi les libéraux n'admettent-ils pas qu'ils n'ont pas trouvé une solution pour une génération, mais qu'ils ont créé un gâchis qu'il faudra une génération à corriger.

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je reprendrai l'image que vient d'utiliser le député et dirai que l'opposition, lorsqu'elle formait le gouvernement n'a pas seulement fait un gâchis du système de santé, mais a aussi fait un gâchis de toute l'économie canadienne.

Le fait est que l'accord de 2003 prévoit 21 milliards de dollars de plus et l'accord de 2004, 41 milliards. Nous sommes en train de définir des points de référence et des indicateurs comparables. Nous sommes en train d'étendre les soins à domicile. Nous allons former davantage de professionnels de la santé au Canada. Nous allons aussi intégrer un plus grand nombre de médecins diplômés à l'étranger afin...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'exhorte les députés à contenir leur enthousiasme pendant la période des questions orales. Nous ne pouvons pas entendre les questions et les réponses lorsqu'il y a beaucoup de bruit. Je sais que les députés voudront se calmer.

La députée de Rivière-du-Nord a la parole.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Santé a affirmé hier, et je le cite: « Nous continuons d'engager des pourparlers avec les provinces lorsqu'elles sont susceptibles de contrevenir à la loi. »

Doit-on comprendre de ces propos que suite à la décision imposée au Québec par la Cour suprême, une décision qui n'est pas la bienvenue, redisons-le, le ministre se garde toujours la possibilité d'appliquer des pénalités qui auront des effets négatifs sur le financement du système de santé au Québec?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, le jugement de la Cour suprême rendu hier n'a nullement remis en question les fondements de notre système public et universel, ni les fondements de la Loi canadienne sur la santé qui continuent toujours de s'appliquer.

Questions orales

Quand il y a des difficultés d'application de cette loi, le ministère de la Santé du gouvernement canadien est toujours en contact avec les ministères provinciaux pour examiner la situation et apporter les correctifs nécessaires.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, cela fait deux jours que l'on demande au ministre de donner les garanties au Québec qu'il ne sera pas pénalisé par la décision de la Cour suprême.

Je donne une autre chance au ministre. Peut-il fournir aux usagers du système québécois de santé des garanties fermes confirmant qu'ils n'auront pas à subir une diminution du financement du système de santé québécois suite à des pénalités?

• (1125)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, franchement, j'ai de la difficulté à comprendre les questions du Bloc, d'hier et d'aujourd'hui, concernant le financement. La loi continue de s'appliquer telle qu'elle est à l'heure actuelle. De plus, on a signé l'entente sur la santé en septembre dernier. Je vous rappelle que le premier ministre du Québec a une entente très spécifique pour le Québec. Les fonds vont continuer d'être transférés au Québec, ce qui veut dire au-delà de 9 milliards de dollars sur 10 ans, pour permettre, justement, des améliorations qui s'en viennent.

Peut-être que le Bloc est déçu, mais au Québec, ils ont un très bon ministre de la Santé qui est un ministre libéral.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, si le problème des listes d'attentes perdure, la faute en revient aux compressions libérales et à l'existence du déséquilibre fiscal, et ce sont les patients du Québec qui doivent, malheureusement, en faire les frais.

Est-ce que le ministre de la Santé va enfin reconnaître que le grand responsable des difficultés du système de santé, c'est le gouvernement fédéral lui-même, lui qui a coupé 24,5 milliards de dollars au Québec et aux provinces avant 2002, au moment même où les coûts de la santé montaient en flèche?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, heureusement que nous avons un gouvernement libéral responsable au Québec qui regarde la situation dans son ensemble. Il reconnaît que le gouvernement du Canada a réinvesti par ses transferts aux provinces dans le domaine de la santé, que le système de santé a besoin d'amélioration et de réorganisation. Contrairement au PQ, il ne demande pas de recourir de façon rapide à la clause dérogatoire. Il est beaucoup plus sage. Il demande un sursis d'application de la décision de la Cour suprême pour lui permettre de s'adapter à la nouvelle situation.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, en niant l'existence du déséquilibre fiscal, le gouvernement pourrait prendre prétexte du récent jugement de la Cour suprême pour encore couper du financement au Québec.

C'est pourquoi je demande avec insistance au ministre de la Santé de cesser ses faux-fuyants et de donner au Québec des garanties qu'il ne subira aucune pénalité suite à la décision de la Cour suprême. On veut des garanties fermes.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, depuis deux jours, les députés du Bloc sont en train d'essayer d'inventer des épouvantails à corneilles pour faire peur au monde. Il n'est pas du tout question de couper quelque fonds

que ce soit pour le Québec. La Loi nationale sur la santé continue de s'appliquer.

Ces députés veulent rendre les malades inquiets. Ils veulent faire accroire au monde qu'il pourrait y avoir des coupures. Ils sont totalement irresponsables envers les gens les plus vulnérables de la société. C'est totalement irresponsable de leur part. Je pense qu'ils devraient avoir honte d'essayer d'inquiéter les personnes malades. Qu'ils s'excusent, pour l'amour du bon Dieu!

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député d'Ottawa-Centre a la parole.

[Traduction]

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Santé. La décision rendue hier par la Cour suprême ouvre la porte encore un peu plus à la privatisation des soins de santé au Canada avec un régime à deux vitesses.

Le ministre sait qu'il existe déjà des cliniques privées dans quatre provinces. Non seulement les libéraux n'ont rien fait pour empêcher cette forme de privatisation, mais ils s'en sont faits les complices dans de nombreux cas.

Va-t-il finalement se réveiller et prendre des mesures énergiques pour sauver le régime public de soins de santé du Canada?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà commencé à le faire. En septembre 2002, nous avons donné 41 milliards de dollars aux provinces et aux territoires, puis 21 milliards en 2003. Roy Romanow a dit que nous leur en avons donné plus qu'il ne l'avait recommandé.

Nous nous employons actuellement à établir des balises et des indicateurs comparables, étendre les soins à domicile et agréer un plus grand nombre de titulaires de diplômes étrangers en médecine pour renforcer notre régime de soins de santé.

Nous sommes également en pourparlers avec les provinces qui disposent de matériel d'IRM ou de cliniques, et nous poursuivons le dialogue avec elles au titre de la Loi canadienne sur la santé.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens en ont marre d'entendre parler de dialogue. Ils veulent des mesures concrètes pour sauver le régime, et il faut agir de toute urgence.

Parlons justement de choses concrètes. Tous les spécialistes reconnaissent la nécessité de diminuer les temps d'attente, maintenir les coûts des médicaments à un faible niveau et offrir des soins de santé à domicile moins coûteux.

Je demande au ministre de prendre des mesures concrètes dans ces trois domaines. Quelles mesures prévoit-il prendre dans un proche avenir pour amener les provinces à réagir à cet égard et à sauver le régime?

• (1130)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les balises, les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral ont jusqu'au 3 décembre pour en établir dans le cas des soins de santé pour les autochtones. Nous devons fixer des balises et des indicateurs comparables applicables à l'échelle du Canada.

Questions orales

Quant aux médicaments, nous avons une stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques. Les fonctionnaires participent à plusieurs tables de discussions, en vue d'assurer des achats en vrac et un examen plus rapide des médicaments, et afin de trouver une solution adéquate au problème des médicaments onéreux, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour les gens.

Ce sont là certaines des questions...

Le Président: Le député de Fort McMurray—Athabasca a la parole.

* * *

LES CONVERSATIONS ENREGISTRÉES

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Une fois de plus, monsieur le Président, des paroles creuses, mais aucune action concrète. Depuis plusieurs semaines, nous avons les yeux tellement rivés sur un seul arbre que nous avons oublié le reste de cette forêt pourrie.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à éluder nos questions et à refuser de dire pourquoi le chef de cabinet et bras droit du premier ministre a trempé dans une manoeuvre illégale pour acheter des votes et permettre au premier ministre de garder le contrôle des fonds publics?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit clairement à la Chambre hier que lui et tous ceux qui travaillent à son cabinet collaboreraient pleinement avec le commissaire à l'éthique.

Cela est connu de tous, et je ne vois pas où est le problème.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, les libéraux peuvent chanter tous les refrains qu'ils veulent où ils veulent, c'est ce qui a été enregistré qui compte.

Il semble que certains des membres les plus en vue du gouvernement aient été mêlés à des actes illégaux et contraires à l'éthique. Pourtant, ils continuent d'éluder les questions et de faire porter le blâme à leurs adversaires.

Si le premier ministre, son chef de cabinet et l'un de ses principaux ministres savaient que ces actes étaient illégaux, pourquoi aucun d'entre eux n'a-t-il alerté la GRC?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne chantais aucun refrain, et je suis persuadé que le député ne tient pas à m'entendre chanter.

Il est très clair que le député de Newton—Delta-Nord a fait comprendre qu'il voulait traverser le parquet de la Chambre. Le premier ministre était au courant. Il a dit qu'il ne fallait faire aucune offre. Aucune n'a été faite, et c'est tout.

Si député a des indications à l'effet contraire ou s'il a un complément d'information, il peut fort bien en parler à la GRC ou au commissaire à l'éthique, qui feront ce qu'ils ont à faire aux termes de leurs mandats.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, le chef de cabinet et principal conseiller du premier ministre, Tim Murphy, se cache depuis que les enregistrements de sa conversation illégale avec un député de l'opposition a été entièrement rendue publique et entièrement authentifiée.

Tim Murphy n'a fourni ni explication ni documentation, rien qui permette de mettre en doute les offres que les libéraux auraient faites en vue d'obtenir le vote d'un député de l'opposition.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi Murphy garde-t-il le silence? Se sent-il coupable?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui se cache, ce n'est certainement pas le chef de cabinet du premier ministre. C'est peut-être quelqu'un d'autre, de l'autre côté de la Chambre.

Mais on nous parle d'enregistrements. Je me demande encore comment ces députés peuvent croire à cette théorie d'enregistrements intacts, maintenant que cinq experts indépendants, impartiaux, ont affirmé que les enregistrements ont été altérés, trafiqués, collés, coupés et réduits de quatre à deux heures.

Il est ridicule de demander à quiconque de démissionner à cause de tels enregistrements.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, il est temps pour les libéraux de renouveler leurs arguments. Un expert de premier plan en technologie audio a confirmé que les enregistrements complets étaient « parfaitement intacts ». Ce qui n'est pas intact, c'est la réputation du bras droit du premier ministre, Tim Murphy, qui apparemment a offert des postes gouvernementaux en or à un député de l'opposition pour acheter un vote crucial. Le gouvernement ne recule devant rien pour conserver le pouvoir.

Le premier ministre va-t-il enfin admettre que son bras droit a été pris en flagrant délit dans ces enregistrements?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'admettra rien de tel, puisque ce n'est pas la vérité.

La vérité, c'est que le député de Newton—Delta-Nord a cherché à traverser le parquet. Le premier ministre en a été informé. Il a conseillé à son chef de cabinet et au ministre de la Santé de ne faire aucune offre. Aucune offre n'a été faite.

À présent, les gens d'en face voudraient que le chef de cabinet du premier ministre et le ministre de la Santé démissionnent de leur poste à cause d'enregistrements qui ont été trafiqués, collés, coupés et réduits de quatre à deux heures. Même les experts partisans de leur formation admettent que les enregistrements ont été altérés.

* * *

● (1135)

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement actuel est très porté à dénaturer la péréquation en multipliant les ententes à la pièce avec les gouvernements de certaines provinces afin d'assurer la survie de son propre gouvernement.

Questions orales

Le premier ministre ne comprend-il pas que la seule façon de permettre un financement stable et équitable des dépenses publiques des gouvernements du Québec et des provinces, c'est notamment d'envisager une réforme en profondeur du système de péréquation, plutôt que d'agir au gré des événements, à la pièce, comme il le fait présentement?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je pensais que le député, à titre de député du Québec, se serait réjoui de la signature d'une entente sur la santé assurant le transfert de 41 milliards de dollars aux provinces. Cela signifie 9 milliards de dollars de plus pour le gouvernement du Québec.

J'espère qu'il se réjouit aussi de la signature imminente d'une entente avec les municipalités quant à l'aide en matière d'infrastructures. Cela signifiera 5 milliards de dollars transférés aux municipalités dans l'ensemble du Canada, dont pratiquement 500 à 600 millions de dollars aux municipalités du Québec.

Quant à la péréquation, il y a eu des ajustements de quelque 30 milliards de dollars. C'est ce qui enlève des pressions financières...

Le Président: L'honorable député de Portneuf—Jacques-Cartier a la parole.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, c'est triste. Le gouvernement a maintenant en main le rapport du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal au Canada. Ne se rend-il pas compte que ses récentes décisions, loin de corriger le déséquilibre fiscal, l'accroissent plutôt et vont créer des situations inéquitables à l'avenir? Tout cela vise à dénaturer le système de péréquation canadien, plutôt qu'à l'améliorer.

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le rapport dont notre collègue a parlé avait été renvoyé au départ par la Chambre au comité. Il supposait qu'il existait un déséquilibre fiscal. Ensuite, le sous-comité qui tenait pour acquis qu'il existait un déséquilibre fiscal a procédé à l'étude de la question. Les témoins qui ont alors comparu semblaient avoir un préjugé très favorable à l'égard des trésoriers et des premiers ministres des provinces, qui avaient tous à première vue un certain intérêt dans la question. Ce n'est donc pas surprenant que le rapport affirme qu'il y a un déséquilibre fiscal.

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait éviter bien des problèmes à tout le monde et faciliter le travail de la GRC en acceptant tout simplement de répondre à nos questions portant sur le moment où il a appris qu'un député tentait de vendre son appui.

Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il refuse obstinément de répondre à cette question toute simple: quand exactement a-t-il appris qu'un député voulait marchander son appui au gouvernement?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été informé de l'intention du député de Newton—Delta-Nord de changer de côté de la Chambre et de se joindre au caucus libéral. Il a dit à son conseiller principal et au ministre de la Santé

qu'il ne devrait pas y avoir d'offre de faite. Aucune offre n'a été faite. À ce moment-ci, si les députés d'en face ont d'autres renseignements, ils devraient les communiquer à la GRC pour que celle-ci décide si, oui ou non, il y a enquête à faire et qu'elle procède.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le député convient que le premier ministre a été informé, mais on veut savoir quand.

En refusant de répondre à cette simple question, est-ce que le premier ministre réalise qu'il soulève lui-même des doutes quant à ce qui s'est réellement passé dans cette affaire?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été informé que le député de Newton—Delta-Nord voulait traverser le parquet de la Chambre et se joindre à notre caucus. Il a donné des instructions comme quoi aucune offre ne devait être faite à ce député. Aucune offre n'a été faite.

Si les députés d'en face, qui, d'ailleurs, ont déjà référé le dossier à la GRC, ont d'autres choses, qu'ils les réfèrent à la GRC. Entretiens, qu'ils laissent la GRC faire son travail.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le comité étudiant le projet de loi C-38 continue d'entendre toutes sortes de témoins qui, les uns après les autres, disent que le projet des libéraux de modifier la définition du mariage aura des répercussions sur les libertés fondamentales des Canadiens.

Le ministre a enfin reconnu ce que la Cour suprême nous a dit il y a des mois, soit que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de protéger complètement les gens attaqués à cause de leurs croyances.

Le projet de loi C-38 ne protège absolument pas la liberté de religion et la liberté de conscience, et le ministre le sait.

Pourquoi le ministre fait-il adopter ce projet de loi à toute vapeur à la Chambre même si tout prouve qu'il aura des répercussions négatives sur les droits des Canadiens, comme il le reconnaît lui-même?

• (1140)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je reconnais qu'il aura une incidence sur les droits et les libertés. Il les protégera. Il va protéger l'égalité et la liberté de religion.

Je continue à affirmer que le projet de loi repose sur la primauté du droit, la Charte et la jurisprudence au Canada, qui protègent l'égalité et la liberté de religion.

Nous demeurons ouverts. Si des amendements peuvent consolider encore davantage les protections qui existent déjà, nous sommes disposés, dans le cadre du processus démocratique, à les examiner.

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, la Cour suprême a déclaré clairement que le Parlement ne pourrait protéger les libertés religieuses si la définition du mariage est modifiée.

Questions orales

La réponse du ministre n'est pas très rassurante pour ceux qui sont déjà touchés, soit l'évêque Fred Henry, de Calgary; les Chevaliers de Colomb de la Colombie-Britannique; les commissaires provinciaux à la protection des droits de la personne de toutes les régions du pays auxquels on a demandé de démissionner à cause de leurs croyances personnelles fondamentales.

Le ministre va-t-il faire ce qui s'impose et au moins attendre que toutes les provinces offrent une protection juridique à ces personnes avant d'imposer aux Canadiens une nouvelle définition du mariage?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'invite le député à lire la décision de la Cour suprême. S'il le faisait, il s'apercevrait que la Cour suprême affirme que la liberté de religion garantie par la Charte a une portée étendue. En fait, l'ancien juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, a dit que la liberté de religion était à la base de notre liberté.

Nous allons protéger la liberté de religion dans le cadre de nos compétences. Les provinces en feront autant. Nous les avons invitées à le faire.

Notre législation, notre jurisprudence et cet avant-projet de loi offrent une protection inattaquable de la liberté de religion.

* * *

LES GARDERIES

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, le ministre du Développement social a admis à de nombreuses reprises que le montant de 5 milliards de dollars promis pour les garderies au cours des cinq prochaines années ne représentait qu'une infime partie du coût total prévu. Si on utilise le Québec comme modèle en ce qui concerne les coûts, ce programme national de garderies pourrait facilement coûter jusqu'à 12 milliards de dollars par année.

Il est facile pour le ministre de devenir d'humeur poétique lorsqu'il évoque le prochain merveilleux programme social, mais les Canadiens écrasés sous les impôts veulent savoir qui, selon le ministre, paiera la note: les provinces, les municipalités ou les parents eux-mêmes?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a de nombreuses années, les gens ont décidé d'investir dans l'éducation et dans la santé. Ils savaient que cela était important. Ils savaient que cela serait très important pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Ce que les Canadiens ont l'occasion de faire dans un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, c'est de décider par eux-mêmes, aujourd'hui et à l'avenir, de l'importance de l'éducation préscolaire et de la garde d'enfants pour notre pays.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, les provinces et les municipalités à court d'argent méritent de savoir ce qui les attend sur la route où le ministre veut les amener.

Je suis ravi qu'il ait soulevé la question de la santé. Lorsque la Loi canadienne sur la santé a été mise en oeuvre, Ottawa a consenti à payer 50 p. 100 des coûts de la santé. Aujourd'hui, cette contribution a été ramenée à moins de 15 p. 100, en grande partie par le premier ministre.

Comme la contribution fédérale dans les garderies commence à moins de 10 p. 100, dans combien de temps le gouvernement abandonnera-t-il totalement les provinces et les municipalités et les

obligera-t-il à supporter elles-mêmes l'ensemble des coûts de ce programme?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que l'engagement de 5 milliards de dollars sur cinq ans représente une augmentation de 48 p. 100 par rapport aux dépenses actuelles que tous les gouvernements du pays consacrent aux garderies.

D'ici la troisième année, cela représentera une augmentation de 69 p. 100 pour l'Ontario, de 95 p. 100 pour la Saskatchewan, de 90 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse, de 130 p. 100 pour Terre-Neuve-et-Labrador et de 132 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, le conflit du bois d'oeuvre dure depuis maintenant plus de trois ans. Cette bataille commerciale qui nous oppose aux Américains a affecté nombre de communautés, de travailleurs et d'industries.

Le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec peut-il dire à cette Chambre ce qu'a fait notre gouvernement concrètement pour venir en aide aux collectivités touchées par cette crise et quels sont les résultats obtenus par les initiatives mises en place?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, le programme a été mis en place en 2003. Depuis le 1^{er} avril 2003, au Québec seulement, 325 projets ont été approuvés et des investissements de 32,9 millions de dollars ont été faits par Développement économique Canada. Au total, des investissements de 149 millions de dollars ont été générés, 1 820 emplois ont été créés et 2 402 emplois, maintenus.

C'est sans compter le Centre intégré en pâtes et papiers en Mauricie, à hauteur de 23,5 millions de dollars, ni le Consortium de recherche en forêt boréale au Saguenay, à hauteur de 2 millions de dollars, ni les ententes avec Québec dans la programmation régulière, qui se chiffrent...

• (1145)

Le Président: L'honorable députée de Winnipeg-Nord a la parole.

* * *

[Traduction]

LES MÉDICAMENTS ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

La décision de la cour témoigne des échecs des libéraux. Prenons l'exemple des coûts des médicaments sur ordonnance. Pour assurer la viabilité du système de soins de santé, une réduction des coûts croissants des médicaments sur ordonnance s'impose. A-t-on pris des mesures afin de contrer les tactiques visant à protéger les brevets, telles que les modifications continues des médicaments? Non. Une mesure élémentaire comme l'achat de médicaments en vrac est ignorée depuis qu'on l'a recommandée, il y a neuf ans.

Douze années ont passé. Pourquoi n'achète-t-on toujours pas de médicaments en vrac?

Questions orales

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, l'entente de 2004 indique clairement que les provinces et les territoires ont accepté de se pencher sur la question de l'achat de médicaments en vrac. Ce sont les provinces et les territoires qui font la plupart des achats. Nous veillons à ce qu'une stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques englobe l'achat en vrac, un processus d'examen des médicaments accéléré et la couverture des médicaments onéreux, de manière à ce que les Canadiens n'aient pas à défrayer des coûts exorbitants pour se procurer les médicaments dont ils ont besoin.

* * *

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Santé devrait passer moins de temps avec les conservateurs et se consacrer davantage à son travail.

Permettez-moi de soulever la question des soins à domicile. Une population vieillissante a besoin d'un programme national de soins à domicile. Un tel programme est plus efficace par rapport aux coûts. Avons-nous un tel programme? Non. Les ministres de la Santé libéraux n'ont fait qu'en parler. En 1997, Allan Rock a dit qu'un tel programme était essentiel pour l'avenir. En fait, les enregistrements ont peut-être été trafiqués et il n'a peut-être jamais fait une telle déclaration.

Les enregistrements ont-ils été trafiqués ou est-ce une autre promesse que les libéraux n'ont pas tenue?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'invite la députée à lire l'entente de 2004 qui alloue concrètement des fonds aux provinces et territoires au Canada afin d'élargir l'accès aux soins à domicile.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, lorsque le ministre a admis devant le comité que l'escroquerie libérale du loyer indû violait la loi et le bail, il a plaidé l'ignorance. Personne au gouvernement ne s'est rendu compte que le président-directeur général de l'entreprise était devenu sénateur. C'est une belle tentative, mais ce n'est pas vrai.

Hier, nous avons appris que le cabinet du premier ministre a étudié l'entente et est arrivé à la conclusion que cet ami libéral devait recevoir son argent, même si cela violait la loi et le bail.

Pourquoi le ministre n'admet-il pas, tout simplement, que ce scandale libéral du loyer indû touchait des grosses légumes du Parti libéral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député fait erreur, tout comme il a fait erreur en affirmant qu'il n'y avait pas de contrat avant les paiements au titre du bail, parce qu'il y avait un contrat irrévocable remontant à 2001, deux ans avant le début des paiements au titre du bail.

En vérité, le contrat prévoyait que, lorsque la construction de l'immeuble serait achevée et qu'il serait prêt pour l'emménagement, les paiements au titre du bail devraient commencer. Ils ont effectivement commencé, car le gouvernement honore ses contrats et paie ses factures.

Le député commet des erreurs graves tous les jours à la Chambre des communes et il ne dit jamais qu'il est désolé ou qu'il est dans l'erreur.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, je ne suis pas désolé de mettre au jour une escroquerie qui a obligé les contribuables à payer un loyer pendant 10 mois pour rien.

Dans le cadre de l'escroquerie libérale du loyer indû, le ministre admet que son ami libéral a violé la loi. Sa solution consistait tout simplement à annuler la loi, mais il y a un problème. Il ne pouvait pas annuler la loi rétroactivement, ce qui signifie que les amendes correspondant à la période où l'infraction a été commise, car la loi était toujours en place, continuaient de s'appliquer.

Je vous présenterai une solution la semaine prochaine. Je vais proposer une motion qui forcerait le gouvernement à percevoir les amendes de plus de 100 000 \$ auprès de son ami libéral.

Est-ce que le gouvernement libéral...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en 2003, il y a deux ans, la Chambre a adopté un nouveau code d'éthique pour le Sénat. En vérité, une partie de ce code d'éthique supposait l'abrogation de l'article 14.

Le député ne comprend pas la procédure parlementaire ou il trompe sciemment les gens avec ce type d'attaques contre l'autre endroit.

Les attaques contre le Sénat faisaient partie de la politique du vieux Parti réformiste/allianciste. Les Canadiens n'y ont pas adhéré à l'époque et ils n'y adhèrent pas maintenant. J'exhorte le député à s'entretenir avec les sénateurs de son parti au sujet de certaines...

• (1150)

Le Président: La députée de Simcoe—Grey a la parole.

* * *

LA CHINE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, hier, la ministre a dit qu'elle parlerait très lentement à mon intention. C'est ce que je vais faire aujourd'hui à son intention, parce que, même si elle exerce ses fonctions depuis 18 mois, elle ne comprend toujours pas.

Le gouvernement libéral dont elle fait partie se sert de l'argent des contribuables pour financer le gouvernement de la Chine. La ministre prétend que l'argent sert à mettre sur pied un système d'aide juridique, mais il est ici question d'un pays où les gens sont torturés et disparaissent. À quoi sert l'aide juridique si l'on ne peut avoir un procès impartial?

Quand la ministre cessera-t-elle de donner de l'argent à la Chine communiste?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, la députée n'arrive peut-être pas à saisir les liens qui existent entre un système d'aide juridique et une meilleure protection pour les femmes et les démunis, les liens entre cela et ce qu'elle fait valoir.

Nous aidons la Chine à renforcer l'exercice des droits de la personne. Nous le faisons par l'entremise des programmes très solides que nous administrons.

Je vais le répéter de nouveau. Le gouvernement du Canada ne verse pas d'argent au gouvernement de la Chine. J'espère qu'avec cette explication, la députée pourra comprendre la situation.

Questions orales

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, la ministre devrait vérifier sur son site web la description du programme dont elle parle.

En mars de cette année, l'ACDI a publié un document intitulé *Rapport statistique sur l'aide publique au développement pour l'année financière 2003-2004*. À la page 41, sous la rubrique « gouvernement à gouvernement », on peut voir que la Chine a reçu du Canada plus de 33 millions de dollars en décaissements totaux.

Permettez-moi de répéter cela. L'ACDI mentionne qu'elle verse de l'argent directement au gouvernement de la Chine. Qui dit la vérité et qui fait preuve d'incompétence, la ministre ou son personnel à l'ACDI?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis certain que la ministre apprécie le soutien continu qui lui est offert lorsqu'elle répond, mais nous devons pouvoir entendre sa réponse. La ministre est assise très près de moi et, malgré cela, souvent, je n'arrive pas à entendre sa réponse. Je demanderais aux députés d'en face qui l'aident de se calmer et de nous laisser entendre la réponse.

La ministre de la Coopération internationale a la parole.

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, cette question concerne l'analyse statistique décrite par le prédécesseur de la porte-parole. Mon ministère y a déjà répondu.

Je vais répéter très clairement, pour la Chambre, le parti concerné et les Canadiens, que le gouvernement du Canada ne verse pas d'argent directement au gouvernement de la Chine dans le cadre de ses programmes de développement.

* * *

[Français]

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, depuis la grève de l'automne dernier à l'Agence du revenu du Canada, les délais de traitement pour le remboursement des dépenses liées à la recherche scientifique et au développement expérimental ne cesse de s'allonger. Certaines entreprises en attente de leurs remboursements ont dû patienter jusqu'à un an avant de recevoir leur argent.

Quelles mesures concrètes le ministre du Revenu national entend-il mettre de l'avant pour ramener les délais de traitement des dossiers dans les limites acceptables, c'est-à-dire entre trois et six mois, d'après sa propre directive?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, le ministre travaille très activement à réduire ces délais. Je suis sûr que les conclusions et les résultats vont se faire sentir à très brève échéance.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, les délais indus ne gênent pas seulement les entreprises qui font face à de sérieux problèmes de liquidité en attendant leurs remboursements, mais entravent aussi l'action du gouvernement du Québec qui est incapable d'intervenir tant que l'ARC n'a pas traité le dossier.

Je demande au ministre du Revenu national ce qu'il attend pour corriger une situation qui se dégrade de jour en jour et qui freine les

activités de recherche et de développement, plutôt que de les encourager?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que l'intention du ministre du Revenu national n'est nullement de décourager la recherche et le développement. Il y a des difficultés à surmonter. Le ministre travaille très activement sur ce dossier et les réponses vont se faire valoir assez rapidement.

* * *

● (1155)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, dans le premier budget présenté cette année, les libéraux ont annoncé la fermeture d'un certain nombre de fermes expérimentales au pays. L'une d'elle se trouve à Nappan, dans ma circonscription. J'ai lu l'autre jour un article à ce sujet dans le *Kapuskasing Northern Times* dans lequel on disait que le ministre avait accepté de revoir la question de la fermeture de la ferme de Kapuskasing.

Ces fermes sont presque identiques. Elles sont toutes les deux aux prises avec les mêmes problèmes. Les plaintes relatives aux opérations de Nappan et de Kapuskasing sont très similaires. Le ministre appliquera-t-il les mêmes règles à Nappan qu'à Kapuskasing? Viendra-t-il à Nappan pour visiter la ferme et se faire une idée avant de prendre une décision?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que notre objectif n'est pas de réduire le montant d'argent que nous voulons investir dans les sciences, mais plutôt de tenter de réduire nos frais généraux pour nous permettre d'investir davantage dans les sciences.

Des initiatives ont été adoptées à l'égard de certains établissements au pays. Par suite d'observations formulées par un grand nombre de personnes, de représentants provinciaux, de mes collègues du caucus, dont le député, et d'autres députés, nous avons consenti à revoir les dossiers de chacune de ces fermes, à travailler en collaboration avec la collectivité et les producteurs de la région et à revoir notre orientation.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, je ne voulais pas parler de l'adoption d'une nouvelle structure avec de nouveaux partenaires, mais bien de la révision de la décision prise, comme ce fut le cas pour la ferme de Kapuskasing dont le *Northern Times* a parlé. Le ministre ne peut pas avoir deux règlements, un pour les circonscriptions libérales et un autre pour les circonscriptions conservatrices. Ces fermes sont presque identiques. Elles sont aux prises avec les mêmes problèmes et des plaintes semblables ont été enregistrées dans les deux cas.

Je répète ma question. Avant de prendre une décision, le député viendra-t-il en personne à la ferme pour rencontrer les représentants de la Fédération de l'agriculture, de l'industrie et de la collectivité? Ces gens ont travaillé très fort pour tenter de sauver cette ferme. J'exhorte le ministre à leur accorder le respect qu'ils méritent et à les écouter avant de prendre une décision finale.

Questions orales

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait souligné que les fermetures annoncées se produisaient dans des circonscriptions représentées par tous les partis. À mon avis, cela démontre bien que ces décisions ont été prises de façon objective. Je peux assurer au député que nous traitons tous ces dossiers, sur tous les emplacements en cause, exactement de la même façon.

Je reconnais que la ferme de Nappan a fait beaucoup au niveau scientifique au fil des ans. Nous travaillerons avec le même esprit de collaboration avec tous ces établissements.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, le PCSRA, protège les producteurs contre les baisses de revenus agricoles. Toutefois, des producteurs m'ont fait part de leurs préoccupations relativement aux fonds qui sont bloqués dans le compte PCSRA.

Le ministre va-t-il dire à la Chambre quelles mesures il envisage de prendre, en collaboration avec les provinces, afin de répondre aux préoccupations de mes électeurs?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme mes collègues de la Chambre le savent, nous nous sommes engagés dans le budget à trouver une solution de rechange afin que les agriculteurs n'aient plus à verser un dépôt. Nous travaillons avec les provinces et l'industrie dans cette voie.

Il nous tarde de poursuivre nos discussions lors de la réunion fédérale-provinciale qui aura lieu en juillet, mais j'annonce aujourd'hui que nous avons conclu une entente avec les provinces et que tous les dépôts effectués dans le compte PCSRA pourront être retirés. Grâce à cette mesure, les producteurs auront accès à plus de 600 millions de dollars.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au ministre de l'Industrie de réagir à la perte potentielle de milliers d'emplois dans le secteur de l'automobile en Ontario. Le ministre, comme c'est typique chez les libéraux, a escamoté la question et n'a pas répondu. Le ministre maintient-il la déclaration qu'il a faite en novembre dernier? Il avait dit:

Les 80 000 travailleurs de l'industrie automobile seront toujours en poste dans 10 ans. En fait, leur nombre aura augmenté.

Je pose de nouveau la question au ministre. Continue-t-il toujours de garantir que le nombre d'emplois continuera de croître dans le secteur automobile en Ontario?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il faut vraiment examiner ce qui se passe en Ontario. Dans le secteur de l'automobile, les États-Unis ont vraiment besoin de plus d'entreprises comme celle qu'exploite General Motors à Oshawa. La situation actuelle en Ontario est fort bonne puisque la province fait figure de chef de file dans le secteur automobile. L'an dernier, elle a devancé le Michigan et l'Ohio. En toute franchise, notre industrie automobile doit sa prospérité aux programmes du gouvernement du Canada et à ceux que le gouvernement libéral de l'Ontario a mis en place.

• (1200)

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, voilà encore une réponse qui n'en est pas une.

C'est assez simple. L'automne dernier, le ministre a promis que le nombre d'emplois augmenterait. Au printemps, il a signé une entente prévoyant jusqu'à 28 000 pertes d'emplois. Quelle est vraiment la situation? Est-ce que c'est sa promesse de l'automne dernier ou l'entente qu'il a signée au printemps qui tient?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes témoins d'une croissance de l'emploi en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Il ne fait absolument aucun doute que l'industrie automobile est l'une des plus prospères. Le gouvernement a fait tout son possible pour que, au cours des 20 prochaines années, ce secteur maintienne sa vigueur et prenne de l'expansion en Ontario.

* * *

[Français]

LA CULTURE

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, maintenant que les experts gouvernementaux se sont entendus sur un texte satisfaisant de Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, le défi est dorénavant de voir à ce que le plus grand nombre de pays possible l'adoptent lors de la prochaine conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2005.

La ministre du Patrimoine peut-elle nous dire de quelle façon le Canada entend s'inscrire dans l'opération internationale de mobilisation qui s'amorce cette fin de semaine, à l'instigation de la France, de l'Espagne et du Brésil?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que le Canada est extrêmement satisfait et considère cela comme une grande victoire pour le pays. Nous avons travaillé avec le gouvernement du Québec. Ce que nous avons réussi pour la conférence de Madrid, en fin de semaine, constitue un très grand progrès en faveur du thème de la diversité culturelle.

Manifestement, les députés peuvent compter sur la diplomatie canadienne partout dans le monde pour faire la promotion de ce progrès, qui reflète exactement les priorités dont nous avons fait la promotion, en harmonie avec le gouvernement du Québec. Nos ambassades s'assureront qu'un grand nombre de pays nous suivront dans cette voie magnifique. Déjà, à Madrid, il y a 45 ministres de la Culture...

Le Président: La députée de Don Valley-Est a la parole.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, le sida continue de faire des millions de victimes partout dans le monde. Le Canada investit de façon importante dans cette lutte.

La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle renseigner cette Chambre quant aux progrès de l'initiative « 3 millions d'ici 2005 »?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, il y a plus d'un an, le Canada a investi 100 millions de dollars en faveur de l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » de l'Organisation mondiale de la santé. Par cet investissement, le Canada est devenu le plus grand donateur à cette initiative, qui était sur le point de tomber en raison d'un manque de soutien.

Affaires courantes

Cela me fait donc plaisir d'informer la Chambre que l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » est maintenant un énorme succès. Près de 1 million de personnes suivent le traitement, soit cinq fois plus de personnes qu'il y a à peine quelques années. Il va sans dire que cette initiative est un grand succès dont le Canada peut tirer une grande fierté.

[Traduction]

Le Président: La période des questions est maintenant terminée.

La présidence a reçu avis que le député de Simcoe—Grey désire invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, durant la période des questions, la ministre de la Coopération internationale a contredit une déclaration de son ministère au sujet de l'aide de gouvernement à gouvernement accordée à la Chine. Pour aider la Chambre à clarifier cette question, je demande le consentement unanime pour déposer un document publié de l'ACDI intitulé *Rapport statistique sur l'aide publique au développement Année financière 2003-2004*.

Le Président: La députée de Simcoe—Grey a-t-elle le consentement unanime pour déposer le document?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

● (1205)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription, celle d'Okanagan—Shuswap. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative pour reconnaître en droit fédéral l'institution du mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom des électeurs de ma circonscription, Mississauga—Brampton-Sud. Ces pétitionnaires soulèvent des préoccupations relativement à l'assurance-emploi. Ils proposent également au gouvernement du Canada des façons d'améliorer l'assurance-emploi. La pétition a été signée par 69 Canadiens inquiets.

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je dépose deux séries de pétitions signées par des résidents de la Saskatchewan. Ces derniers demandent au Parlement d'utiliser toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris la disposition de dérogation au besoin, afin de protéger la définition correcte du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, la pétition que je présente a été signée par des résidents de Verona, dans le comté de Frontenac. Comme bien d'autres déposées à la Chambre récemment, elle a trait à la définition du mariage. Les pétitionnaires exhortent la Chambre à préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition à la Chambre, au nom de résidents de ma circonscription, Cambridge, ainsi que de Kitchener, Brantford et les circonscriptions environnantes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de respecter et de maintenir la loi qui définit actuellement le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 143, 148 et 155.

[Texte]

Question n^o 143—**M. Bill Casey:**

En ce qui concerne l'étude en cours à Transports Canada concernant la privatisation possible de la société d'État Marine Atlantique S.C.C.: a) procédera-t-on à une vérification détaillée pour déterminer si des excédents du fonds de retraite ont effectivement été dépensés et pour établir la valeur actuelle du régime; b) a-t-on utilisé des excédents du fonds de retraite pour acheter le MS Leif Erickson; c) a-t-on utilisé des excédents du fonds de retraite pour racheter des conventions collectives; d) a-t-on utilisé des excédents du fonds de retraite pour suspendre les cotisations des employés actifs de Marine Atlantique S.C.C. au régime de pension pendant deux ans; e) le gouvernement prévoit-il se conformer à la clause 32 (1) des Conditions de l'union de Terre-Neuve avec le Canada et empêcher quelque forme de privatisation que ce soit du service de traversier entre North Sydney et Port-aux-Basques; f) en ce qui concerne l'entente conclue en 1998 entre Marine Atlantique S.C.C. et les représentants syndicaux qui accorde aux employés un laps de temps limité pendant lequel ils n'ont pas à cotiser au régime de pension: (i) de l'avis du gouvernement, n'aurait-il pas fallu en même temps majorer le montant des rentes versées à l'ensemble des retraités et (ii) le gouvernement prévoit-il demander à Marine Atlantique S.C.C. d'effectuer des versements rétroactifs pour majorer la rente de certains retraités; g) le gouvernement prévoit-il adopter une loi précise pour protéger les retraités ou les conjoints survivants et, dans l'affirmative, quelles mesures entend-il adopter; h) le gouvernement prévoit-il offrir une aide juridique aux ex-employés de Marine Atlantique S.C.C. maintenant à la retraite de façon à ce que toutes les questions puissent être réglées à la satisfaction de l'ensemble des retraités concernés?

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) Non. Toutefois, Marine Atlantique S.C.C. a effectué une vérification financière des biens en mars pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2004. Une évaluation actuarielle est présentement effectuée et sera disponible après juin 2005 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2004.

b) Non, des excédents du fonds de retraite n'ont pas été utilisés pour acheter le MS *Leif Erickson*. Le financement du navire a été conclu par le biais d'un prêt du gouvernement du Canada à Marine Atlantique S.C.S.

Initiatives ministérielles

c) Non, des excédents du fonds de retraite n'ont pas été utilisés pour racheter des conventions collectives.

d) Oui. Des excédents du fonds de retraite ont été utilisés pour suspendre les cotisations des employés actifs de Marine Atlantique S.C.S. au régime de pension pendant deux ans.

e) Le gouvernement de prévoit pas la privatisation du service de traversier entre North Sydney et Port-aux-Basques.

f) (i) Le gouvernement n'a pris aucune position relativement à cette question. Des questions comme celles-ci sont la responsabilité du conseil d'administration de la société.

(ii) Non, le gouvernement ne prévoit pas demander à Marine Atlantique S.C.S. d'effectuer des versements rétroactifs pour majorer la rente de certains retraités.

g) Non, le gouvernement ne prévoit pas adopter une loi précise pour protéger les retraités ou les conjoints survivants.

h) Non, le gouvernement ne prévoit pas offrir une aide juridique aux ex-employés de Marine Atlantique S.C.S.

Question n° 148—**M. Benoît Sauvageau:**

En ce qui concerne les postes de niveau PG4 à PG6 à la Défense nationale: a) combien de nouveaux postes ont été créés et de postes existants comblés depuis le 1er janvier 2001; b) quels étaient les classements ou exigences linguistiques de tous ces postes; c) quelles sont les qualifications linguistiques des gens qui occupent ces postes actuellement?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):

Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes: En ce qui concerne les postes des niveaux PG-04 à PG-06 à la Défense nationale, un total de 90 nouveaux postes ont été créés et un total de 329 mesures de dotation, pour des postes existants et des nouveaux postes, ont été prises depuis le 1^{er} janvier 2001. Il est important de noter qu'un même poste peut avoir été doté plus d'une fois durant cette période.

Les exigences linguistiques des 329 postes dotés sont les suivantes: anglais essentiel (154) et bilingue (175). Le nombre de postes par niveau de classification est le suivant: PG-04 (207), PG-05 (96) et PG-06 (26).

Bien que 329 postes aient été dotés pendant cette période, on ne compte actuellement que 208 employés titularisés. De ce nombre, 186 soit 89,4 p. 100, satisfont aux exigences linguistiques de leur poste, 21 soit 10,1 p. 100, suivent actuellement ou attendent de suivre des cours de langue seconde et 1 soit 0,5 p. 100, n'a pas à satisfaire aux exigences linguistiques, en vertu des dispositions du Décret d'exclusion sur les langues officielles dans la Fonction publique, selon lequel, lorsque le profil linguistique d'un poste pourvu est changé, l'employé a des droits de titulaire et n'est pas tenu de satisfaire aux exigences linguistiques de son poste tant qu'il reste en fonction.

Question n° 155—**M. Brian Pallister:**

À combien s'élèvent les dividendes annuels que VIA Rail Canada a versés au gouvernement de 1995 à 2004?

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, de 1995 à 2004, VIA Rail Canada Inc. n'a versé aucun dividende au gouvernement. VIA Rail Canada Inc. est une société d'État qui reçoit du financement du gouvernement; elle n'est donc pas en mesure de verser des dividendes.

[Traduction]

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 1.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Plus tôt ce matin, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a demandé des éclaircissements concernant le regroupement des motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-43.

La présidence avait proposé que les motions n°s 5 et 6 inscrites au nom du député de Niagara Falls soient regroupées pour le débat, ce qui aurait eu pour effet de créer un nouveau groupe n° 2 et, par voie de conséquence, de déplacer les motions n°s 7 et 8 dans un nouveau groupe n° 3.

Le Président a examiné les motions pour voir si les motions n°s 5 et 6 pourraient être incluses dans le groupe n° 1, comme le proposait le secrétaire parlementaire, mais il a décidé de conserver les trois groupes tels quels.

Donc, le groupe n° 1 comprend les motions n°s 1, 2 et 3 relatives à l'impôt sur le revenu (la surtaxe des sociétés); le groupe n° 2 comprend les motions n°s 5 et 6 relatives à l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions; et le groupe n° 3 comprend les motions n°s 7 et 8 relatives au Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre.

Je remercie tous les députés pour leur contribution à l'organisation de l'étape du rapport du projet de loi.

● (1210)

[Français]

Nous en étions donc aux questions et commentaires. La députée de Winnipeg-Nord a la parole.

ÉTAPE DU RAPPORT

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue du Bloc. Nous avons travaillé ensemble au Comité permanent des finances, et j'apprécie son très bon travail. Cependant, ce matin, la position du Bloc me pose un peu de difficultés.

Initiatives ministérielles

Je veux bien reconnaître que les députés du Bloc ne sont pas comme les députés conservateurs. En effet, députés du Bloc sont conséquents. Ils prennent toujours des positions formelles. Ils ne chialent pas et ne se plaignent pas comme les députés conservateurs. Ils n'ont pas tendance à faire cela et ils ne sont pas mauvais perdants comme les députés conservateurs.

Cependant, cela mis à part, je ne peux pas comprendre la position des députés du Bloc concernant la question de l'élimination de la réduction d'impôts des grandes sociétés et entreprises. Il me semble que nous parlons d'un très petit changement qui n'a pas beaucoup d'effet sur les grandes sociétés et entreprises. Cela peut nous rapporter beaucoup d'argent pouvant être investi dans des projets très importants pour les Canadiens, tels que le logement, l'accès à l'éducation et l'environnement. Je veux savoir comment le député du Bloc peut expliquer cette position incroyable.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, j'en profiterai pour mentionner que moi aussi, j'adore travailler avec ma collègue néo-démocrate. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord sur un certain nombre de sujets, nous respectons mutuellement nos différentes positions.

En réponse à ma collègue, je donnerai des explications relativement simples.

À la suite de l'annonce, dans le projet de loi C-43, d'une diminution des taxes en ce qui concerne les entreprises, le gouvernement du Québec a procédé, le 21 avril 2005, au dépôt de son propre budget. Ce gouvernement a annoncé une importante réforme de la fiscalité des entreprises.

Compte tenu du projet de loi C-43, M. Audet, ministre des Finances du Québec encore aujourd'hui, en a profité pour réduire de moitié la taxe sur le capital sur une période de cinq ans et a légèrement augmenté le taux d'imposition des grandes entreprises. Ensemble, ces deux mesures génèrent, de toute façon, une diminution des taxes en ce qui concerne les entreprises.

Toutefois, cette réforme de la fiscalité des entreprises au Québec est possible dans la mesure où les prémisses en vertu desquelles elle a été entreprise sont toujours présentes. Il faut que le gouvernement fédéral continue dans la même foulée concernant la diminution des taxes des grandes entreprises, afin que le gouvernement du Québec puisse, à son tour, occuper ce champ fiscal libéré par le gouvernement fédéral.

C'est tout à fait dans la lignée de ce que nous défendons depuis plusieurs mois et même plusieurs années — soit des correctifs au problème du déséquilibre fiscal.

En ce qui a trait à ses responsabilités, le gouvernement fédéral taxe beaucoup trop. Ce faisant, il ne laisse plus d'espace de manoeuvre aux gouvernements des provinces et du Québec. Si le gouvernement fédéral se retire, le gouvernement du Québec peut effectivement procéder à sa réforme de la fiscalité des entreprises, en occupant ce champ de taxation, et régler au moins en petite partie une question du déséquilibre fiscal.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet de trois amendements au projet de loi C-43, que le NPD juge indispensables pour mieux équilibrer le budget. Ces trois amendements faisaient partie des discussions que nous avons eues avec le gouvernement libéral.

Nous avons entrepris des négociations pour une raison très importante. Étant donné que nous sommes en situation de

gouvernement minoritaire et qu'un grand nombre de besoins des Canadiens n'étaient pas pris en compte, nous avons estimé qu'il nous incombait de tenter de faire fonctionner le Parlement dans le meilleur intérêt des Canadiens. Je sais que c'est une conception des choses qui pose beaucoup de difficulté aux conservateurs, qui envient le NPD.

Je sais que les conservateurs regrettent de ne pas avoir saisi l'occasion d'améliorer le budget dès qu'ils en ont eu la possibilité, le 23 février. Le chef conservateur a préféré y jeter un coup d'oeil rapide et, après un examen superficiel, il a quitté la Chambre pour annoncer que, dans l'ensemble, le budget lui semblait acceptable. Depuis, les conservateurs ont éprouvé de nombreux regrets et doutes. Ils ont changé d'opinion à quatre reprises en adoptant des positions contradictoires d'une fois à l'autre. Et dire qu'ils accusent les libéraux de tergiverser. En fait, pour ce qui est de l'hésitation et de l'indécision, on a de la peine à distinguer les conservateurs des libéraux.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'amendements souhaités par les Canadiens car ils amélioreront la qualité de vie pour bon nombre d'entre eux. Les amendements influenceront énormément sur nos objectifs communs, c'est-à-dire améliorer l'économie, contribuer à la croissance et faire en sorte que davantage de gens, idéalement tous les citoyens de notre grande nation, soient en mesure de contribuer pleinement selon leurs talents.

Bien des gens sont aujourd'hui privés de cette possibilité, à cause de plus d'une décennie de politiques libérales rétrogrades, venant dans le sillage d'un gouvernement conservateur qui n'avait certainement aucune envie de faire passer les gens avant les profits. Pendant bien longtemps, les gouvernements formés par ces deux partis ont porté gravement préjudice aux principes fondamentaux de notre pays, principes qui permettent aux valeurs canadiennes de s'épanouir afin que les Canadiens puissent contribuer pleinement et améliorer leur sort et celui de leur famille.

Les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui éliminent tout simplement la réduction de l'impôt des sociétés proposée par le projet de loi C-43. Il s'agit là d'une étape relativement modeste. Cela signifie que le taux d'imposition des sociétés ne passera pas de 21 p. 100 à 19 p. 100. Depuis plusieurs années, les sociétés bénéficient d'allègements fiscaux, supposément dans l'intérêt de l'édification de notre grand pays; la plus récente baisse de 28 p. 100 à 21 p. 100 n'était pas parmi les moindres.

Nous n'avons pas été à même de constater les résultats de ces allègements fiscaux annoncés par les libéraux et les conservateurs. Les bénéfices ont grimpé en flèche. Aujourd'hui, les bénéfices des grandes sociétés canadiennes atteignent des sommets inégalés. Les sociétés n'ont jamais bénéficié d'autant d'allègements fiscaux qu'au cours des cinq ou six dernières années. Chez les grandes sociétés, au même moment, les bénéfices ont grimpé, les impôts ont diminué et l'investissement a chuté.

Ces cadeaux aux entreprises n'ont eu aucune retombée pour les Canadiens. Les Canadiens en ont nullement profité. Aucun emploi n'a été créé. Et à propos d'emplois, n'est-il pas ridicule que les conservateurs s'opposent à ce léger changement à la tendance selon laquelle les sociétés bénéficient sans cesse d'allègements fiscaux, malgré le fait qu'elles jouissent actuellement de quelque 9 milliards de dollars par année en allègements fiscaux, et ce, jusqu'en 2010?

Initiatives ministérielles

● (1215)

Il est fort intéressant de constater que les conservateurs prétendent que la modeste somme de 2,3 milliards de dollars par an durant deux ans va entraîner des licenciements et un désastre économique. Ils attirent l'attention sur l'annonce récente des fabricants d'automobiles et la rumeur de licenciements dans un proche avenir. Or, ces bruits nous viennent essentiellement des États-Unis, le pays où, selon ce que prétendent à tort les conservateurs, le taux d'imposition des sociétés est le plus faible, ce à quoi le Canada devrait aspirer pour être concurrentiel.

Les conservateurs veulent-ils donc une chose et son contraire? Ont-ils fait les calculs qui s'imposent avant de formuler leurs politiques budgétaires? Ont-ils appliqué quelque forme d'analyse à la situation telle qu'elle se présente?

Ils ne semblent que vouloir semer la peur, sans se fonder sur des faits scientifiques ou une analyse financière valable. Eux qui sont les champions des calculs fantaisistes, ils ont le culot d'en accuser les néo-démocrates. Or, durant tout ce débat concernant une modification somme toute mineure de la politique fiscale visant les sociétés, on n'a vu rien de sensé ou de raisonnable comme analyse.

On ne doit pas s'attendre à voir les conservateurs faire preuve d'objectivité sur cette question. Nous avons dû obtenir les avis d'analystes réputés du secteur public et aussi de dirigeants d'entreprises du secteur privé, qui comprennent l'importance de nos initiatives. Ils comprennent que lorsqu'on investit dans l'éducation, le logement et l'environnement, les retombées sont multipliées par deux. Nous allons obtenir des mesures qui vont aider les gens à régler les problèmes de base de leur existence pour être en mesure de contribuer à la société sans se demander comment ils vont régler les frais de scolarité, sans s'inquiéter de la qualité de l'air qu'ils respirent, sans se tracasser au sujet du logement.

Nous favorisons un investissement dans un secteur qui crée des emplois. Cet investissement relativement modeste dans un domaine important de la politique publique va entraîner la création de milliers d'emplois.

Dans le cadre de ce processus budgétaire, nous nous sommes employés à convaincre le gouvernement libéral de mettre sur la glace les réductions d'impôt aux entreprises pour investir dans des secteurs nécessitant désespérément une intervention, mais pour lesquels le budget initial des libéraux n'avait rien prévu. L'éducation est l'un de ces secteurs. Les étudiants sont aux prises avec une crise qui ne cesse de s'aggraver; ils souhaitent accéder à l'éducation moyennant des coûts abordables et sans accumuler une dette écrasante. Le logement est un autre secteur. Des milliers de Canadiens cherchent un toit et veulent avoir accès à un logement abordable. La situation des Autochtones doit également être prise en compte. Nos concitoyens autochtones se sont vus refuser le droit non seulement à des logements décentes et sûrs mais aussi à l'éducation. Voilà des secteurs que le budget fédéral n'avaient pas pris en compte en dépit des besoins pressants qui y existent.

Le Nouveau Parti démocratique a convaincu les libéraux de renoncer à une nouvelle réduction d'impôt pour les grandes sociétés, réduction qui ne produirait pas grand chose, pour investir à la place dans des secteurs qui créeraient des emplois. Nous les avons convaincus de cesser de jouer avec les excédents, du moins dans une certaine mesure, ce que les conservateurs ont toujours demandé, en présentant une mesure législative qui assurerait de façon transparente la prise en compte de l'excédent anticipé de façon que le Parlement ait un droit de regard et que le public soit informé.

Il est intéressant de noter que les conservateurs se sont donné la peine d'appuyer notre initiative exigeant que des spécialistes indépendants fassent des prévisions sur le budget pour qu'il soit possible d'avoir une idée plus juste des excédents. Toutefois, lorsque ces prévisionnistes ont présenté leurs conclusions, qui en passant envisagent un excédent additionnel annuel moyen de 8 milliards de dollars pour les trois prochaines années, les conservateurs n'en ont pas tenu compte. Ils ont plutôt affirmé qu'à cause de cette légère modification, en l'occurrence le fait de ne pas réduire les impôts des entreprises afin d'investir dans le logement et l'éducation, le Canada se retrouverait du jour au lendemain en déficit et endetté. J'espère que les conservateurs reprendront leurs sens et se rendront compte que les mesures prévues dans le budget répondent aux souhaits des Canadiens.

● (1220)

Nous sommes maintenant saisis d'un budget plus équilibré qui servira les intérêts des Canadiens. J'ose espérer que les conservateurs cesseront leurs petits jeux et arrêteront de paralyser la Chambre, de faire de l'obstruction et de manquer de respect aux témoins, aux fonctionnaires de la Chambre et aux parlementaires. Je compte bien qu'ils s'attellent à leur tâche, qui est de servir les Canadiens.

● (1225)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, j'ai pensé donner un petit coup de main à ma collègue en lui rappelant que le Parti conservateur n'avait pas été le seul à faire des mises en garde sur la question du déficit actif qui est un élément de cette nouvelle entente qui nous préoccupe beaucoup. Le ministre des Finances lui-même avait fait savoir à la Chambre qu'on risquait un déficit actif lorsque nous avons commencé à grappiller comme il dit, ou à enlever des choses d'un côté pour rajouter des dépenses de l'autre. Des dépenses peu raisonnables ont été annoncées, sans qu'on ait réellement de plan en vue d'une loi budgétaire. Le projet de loi C-48 ne contient que deux ou trois lignes, mais il a suscité un nombre inégalé de dépenses imprévues et incontrôlées.

Pourquoi la députée a-t-elle aussi peur des allègements fiscaux qui pourraient permettre de sauver des emplois? Il y a au pays des industries qui doivent supporter un fardeau beaucoup trop lourd. La députée ne se rend-elle pas compte que la vaste majorité des Canadiens travaillent pour des sociétés comme General Motors, Ford, Telus, etc., qui doivent soutenir la concurrence d'autres sociétés et d'autres pays dans un contexte mondial? Nous devons les aider à affronter la concurrence. Les sommes d'argent investies dans d'autres secteurs n'importent guère. Si les Canadiens n'ont pas d'emploi, s'ils ne peuvent travailler dans des entreprises stables et bien établies, cela n'aura aucune importance. Il n'y aura personne pour payer les impôts qui permettront de financer les programmes dont la députée se préoccupe.

Ce sont là certaines choses auxquelles elle devrait réfléchir. Elle ne devrait jamais oublier que le ministre des Finances, qui a conclu cette entente avec Buzz Hargrove et le chef du NPD dans une chambre d'hôtel quelque part, a déjà fait une mise en garde en ce qui a trait au déficit actif.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, voilà le genre de calcul mathématique tordu que nous sert le Parti conservateur, comme je le disais. Nous n'avons rien entendu de raisonnable de la part de ce groupe au cours de ce débat. Il est temps de rétablir les faits.

Initiatives ministérielles

Il est clair que les conservateurs ne veulent ni nous écouter, ni admettre que le ministre des Finances a fini par revenir à la raison en reconnaissant l'erreur dans l'approche de son parti et en se préparant à investir cet argent dans d'importantes mesures de création d'emplois. Alors, permettez-moi de citer certains experts qui ne peuvent être soupçonnés d'être des sympathisants du NPD.

Permettez-moi de rapporter les propos du PDG de la société Husky Injection Moulding Systems Limited:

Je félicite le premier ministre pour la prudence dont il fait constamment preuve sur le plan financier tout en appliquant de saines politiques sociales. L'accélération de la mise en oeuvre des politiques sociales annoncée par le premier ministre et [le chef du NPD] hier doit être vue comme un investissement dans notre avenir, dans l'avenir de nos enfants et dans l'avenir de notre pays. Il est temps de cesser de jouer des jeux politiques et de commencer à gouverner.

Permettez-moi de rapporter aussi les propos du célèbre économiste Michael McCracken:

Lorsqu'on consacre quatre milliards de dollars et plus aux gens, on crée des emplois [...]. Le retour sur l'investissement est plus important, qu'il s'agisse d'éducation, de santé ou de garderies.

Voilà des propos qui résument essentiellement la contribution du NPD ici, à savoir un remaniement du budget, lequel est désormais plus judicieux. Nous devrions tous nous réjouir de ce changement, et non nous morfondre.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, naturellement, les deux motions ici nous amènent, par la bande, à discuter du projet de loi C-48. Nous avons souvent eu cette discussion en comité. En effet, il est un peu ironique que ce soient des députés souverainistes qui demandent à ce Parlement de respecter sa propre Constitution. On se rappellera que celle-ci a été imposée au Québec.

Le problème que pose l'entente avec le NPD, c'est que plusieurs de ces mesures viennent jouer dans les champs de compétence du Québec. J'espère que ma collègue du NPD comprendra qu'il est inacceptable pour les Québécois que le gouvernement conclue des ententes directes entre autres avec les municipalités.

Bien sûr, il y a les sommes proposées par le gouvernement. Le coeur est au bon endroit, mais le problème relève des moyens. C'est de nature à augmenter ce fameux déséquilibre fiscal, puisque c'est une invasion de champs qui relèvent de la compétence constitutionnelle du Québec et des provinces.

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, c'est une position incroyable. Il est clair que si l'opposition des députés du Bloc à ce projet de loi est seulement basée sur la Constitution et la juridiction, ils peuvent appuyer les changements en ce qui concerne la réduction d'impôts pour les corporations. Pourquoi ont-ils décidé d'exprimer leur opposition à un simple changement qui veut éliminer la réduction d'impôt pour les corporations?

● (1230)

[Traduction]

Par exemple, il est clair que les investissements se feront dans le respect des compétences. Il s'agit d'investir dans le logement, l'éducation et l'environnement tout en n'empiétant pas sur les champs de compétence existants et en respectant les demandes du Québec, qui veut qu'on tienne compte de ses besoins et du caractère unique de...

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 2 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion n° 3 est reporté.

Je présente maintenant à la Chambre les motions n°s 5 et 6 du groupe n° 2.

● (1235)

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC) propose:

Initiatives ministérielles

Que le projet de loi C-43, à l'article 89, soit modifié par substitution, aux lignes 18 et 19, page 67, de ce qui suit:

« crédits nationaux admissibles. »

Que le projet de loi C-43, à l'article 89, soit modifié en remplaçant les lignes 23 à 30 à la page 69 par ce qui suit:

« 18. L'Agence ne peut pas acquérir des unités éligibles de Kyoto. »

—Monsieur le Président, c'est un plaisir de dire quelques mots de cette question. Je suis heureux que la présidence ait déclaré ces motions recevables. Il s'agit d'importantes questions de politique d'intérêt public. Je me réjouis donc que nous puissions dire quelques mots de la motion à l'étude.

Cela fait partie de tout un pan du budget fédéral qui se rapporte à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. La première question que les Canadiens se sont peut-être posée le soir du budget est la suivante: « Qu'est-ce que cela fait au milieu du budget fédéral? » Généralement, les mesures législatives sur l'environnement sont présentées à part. Le ministre de l'Environnement les présente, et la Chambre en discute et tranche.

À mon avis, en glissant ces mesures dans le budget, le gouvernement s'est dit que, puisque le budget serait adopté de toute façon, et il ferait aussi bien d'y mettre le maximum. Il aurait aussi bien pu y mettre quelques modifications au Code criminel, s'il croyait qu'elles seraient impopulaires. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a décidé de procéder de cette manière.

La motion que nous avons proposée porte sur toute la question des crédits d'émission. Le budget a proposé un nouvel organisme fédéral, une certaine Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions.

Il fait chaud à Ottawa aujourd'hui, mais je parie que les députés ont un peu froid dans le dos à l'idée qu'on crée un nouvel organisme gouvernemental. N'est-ce pas merveilleux? De surcroît, l'agence aura sa propre bureaucratie. Encore une belle idée des libéraux dans ce dossier. Qui sait, il y a peut-être quelques amis libéraux qui ont du temps libre. Peut-être pourraient-ils donner un coup de main et distribuer l'argent. Après tout, le budget s'élève à un milliard. Je parie que l'agence sera très populaire.

Certains d'entre nous sont d'avis que c'est exactement ce dont nous n'avons pas besoin. Cette agence est chargée d'acheter, entre autres choses, des droits d'émission à l'étranger.

Fait incroyable, il s'agit d'un plan qui consiste à acheter à l'étranger, pour des entreprises canadiennes, le droit de polluer au Canada. Nous versons de l'argent à des étrangers. Essayez donc d'expliquer cela aux gens. La plupart n'arrivent pas à le croire. Le candidat le plus évident, c'est la Chine communiste. Nous avons déjà appris qu'elle était le bénéficiaire des largesses du gouvernement du Canada. Allez y comprendre quelque chose: le régime le plus répressif qui reçoit du gouvernement du Canada le traitement le plus favorable.

En tout état de cause, si nous achetons des droits d'émission de carbone à l'étranger, il semble que la Chine figure sur la liste des pays vendeurs. C'est absurde de dépenser l'argent du Canada à l'étranger afin que des entreprises canadiennes aient le droit de polluer. Chose certaine, nous n'avons pas besoin que le gouvernement mette sur pied une bureaucratie de plus pour distribuer de l'argent. C'est précisément ce que le Canada ne souhaite pas.

C'est la raison pour laquelle le Parti conservateur prône depuis un certain temps que l'on établisse une politique environnementale proprement canadienne. Mon collègue, le député de Red Deer, s'intéresse à ce dossier depuis pas mal de temps. Le plan

« proprement canadien » que notre parti a élaboré pour l'environnement du Canada est très bien accueilli à travers le pays. Notre plan est inspiré par le bon sens. Pourquoi faudrait-il subventionner la pollution en Chine? Pourquoi faudrait-il envoyer de l'argent canadien à l'étranger? C'est tout à fait absurde.

À notre avis, les fonds destinés à une agence de ce genre devraient être investis au Canada dans des technologies écologiques qui aident les entreprises canadiennes à moins polluer, au lieu d'être envoyés à l'étranger pour subventionner la pollution.

Dans ce dossier, notre position est on ne peut plus claire. Nous souhaitons une solution proprement canadienne. Nous sommes absolument favorables à l'idée de nettoyer l'environnement de notre pays. Certains soulignent que, comme le nom de notre parti l'indique, il faut conserver notre héritage, c'est-à-dire protéger nos richesses naturelles et nettoyer l'eau, l'air et le sol. Notre parti défend cette position, et c'est la raison pour laquelle il s'oppose à cette mesure.

●(1240)

Une telle mesure n'a absolument pas sa place dans le budget et ce n'est pas parce qu'elle y figure que c'est une bonne idée. C'est une mauvaise idée et nous nous y sommes toujours opposés. Nous n'avons certainement pas besoin d'une nouvelle bureaucratie organisée par les libéraux dans cette ville. De même, nous ne devons absolument pas leur accorder un budget avec des fonds qu'ils pourraient dépenser.

Nous savons combien il a été difficile pour le gouvernement de suivre la trace de l'argent qui était censé être dépensé au Canada. Des mois de témoignages nous ont révélé tous les problèmes qu'il a eus à ce sujet. Le ministre des Finances n'est pas totalement en mesure de nous dire où est allé tout l'argent des commandites. Il prétend ne rien savoir du programme.

Si les libéraux ne savent pas où va l'argent lorsqu'il est dépensé au Canada, comment vont-ils faire pour savoir où il est dépensé s'il est envoyé à l'étranger? Ils ne savent ni où ni comment cet argent sera finalement dépensé. C'est une très mauvaise idée, et j'espère que tous les députés appuieront nos amendements, qui sont très raisonnables.

Telles sont mes observations, et je compte évidemment sur l'appui de tous les députés.

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'imagine que la prémisse, c'est que le député ne croit pas aux changements climatiques car, s'il y croyait, il saurait qu'il s'agit d'un système international. C'est un élément qui fait partie de ce que tous les signataires du Protocole de Kyoto défendent et qui appuiera les technologies canadiennes à l'étranger.

Si le député croyait vraiment qu'il faut appuyer les technologies vertes canadiennes, il serait en faveur de cela. Il serait en faveur de la réduction des émissions en Chine, en Inde et partout ailleurs.

Comment le député peut-il proposer que ce soit réservé aux émissions du Canada, alors que les changements climatiques touchent le monde entier et non pas uniquement le Canada? Ne comprend-il pas le rôle que les entreprises canadiennes joueraient dans la lutte mondiale pour la réduction des émissions?

Initiatives ministérielles

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, c'est justement pour cela que nous proposons ces mesures. Subventionner la pollution, dans notre pays ou à l'étranger, n'a aucun sens. Le député devrait se préoccuper de la pollution au Canada et investir l'argent ici. Ces fonds proviennent des poches des travailleurs canadiens et je ne veux pas les investir à l'étranger pour subventionner la pollution de quelqu'un d'autre. C'est inadmissible et ce n'est pas ce que mon parti défend.

Nous voulons une solution canadienne. L'argent tiré de l'impôt canadien devrait servir à subventionner les technologies vertes au Canada. Nous devons collaborer avec l'industrie et avec tous les intervenants pour lutter contre la pollution au Canada. C'est la position que nous défendons.

Les libéraux sont d'un autre avis. Ils veulent envoyer l'argent à l'étranger sans savoir ce qu'il en adviendra. Nous savons qu'ils ne peuvent même pas savoir où va l'argent au Canada. Il serait insensé de leur mettre entre les mains une nouvelle agence gouvernementale chargée de verser l'argent servant à acheter des crédits de carbone. Le Parti conservateur du Canada n'appuie pas les projets insensés.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, il est presque incroyable que les conservateurs ne comprennent pas que la pollution atmosphérique traverse les frontières. C'est comme s'il y avait un grand mur qui l'en empêchait. C'est comme si le réchauffement de la planète, qui a un impact énorme sur notre économie, ne traversait pas les frontières et comme si les émissions venant de la Chine et d'autres pays ne nuisaient pas aux habitants du Canada, particulièrement ceux du Nord.

Cela a déjà été prouvé scientifiquement. La pollution restera toujours la pollution et elle est partout dans le monde. Si on élimine une source de pollution, qu'elle soit chez nous ou ailleurs, cela aide quand même les Canadiens du point de vue de leur santé.

Il est également malheureux que les conservateurs s'en prennent constamment à nos exportateurs. Ils sont contre l'exportation et le développement du Canada et maintenant ils sont contre l'idée que nous exportions des technologies vertes en exécutant des projets dans d'autres pays pour montrer que le Canada peut être un chef de file, comme nous le sommes dans d'autres domaines comme les télécommunications.

Voilà l'avantage du régime international et des échanges de crédits. Nous n'en aurons peut-être même pas besoin. Il y aura peut-être suffisamment de crédits de compensation nationaux pour que nous n'ayons jamais à faire des échanges internationaux de crédits.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les libéraux ne comprendront jamais. Une partie du problème, c'est qu'ils ne peuvent jamais faire passer les intérêts du Canada avant toute autre chose dans leurs politiques. Jamais ils ne font cela. Lorsqu'ils interviennent dans un dossier, quel qu'il soit, c'est toujours l'intérêt national qui en souffre.

Nous avons déjà vu cela souvent, et je dirais que ce n'est là qu'un autre exemple. Que dire de tout l'argent qu'ils ont gaspillé dans le scandale des commandites sous prétexte de vouloir sauver l'unité nationale? A-t-on déjà entendu quelque chose d'aussi ridicule? Ces gens ont plus nui à l'unité nationale que n'importe qui d'autre depuis 50 ans parce qu'ils n'ont pas fait passer les intérêts du Canada en premier. Ils étaient trop occupés à se remplir les poches. Le Programme de commandites n'a fait qu'aider certaines personnes à s'enrichir et n'a rien fait pour aider ce beau pays qu'est le Canada.

Je dirai aux libéraux que, juste pour faire changement, ils devraient faire passer les intérêts du Canada en premier. Réduisons la

pollution ici et bâtissons une société merveilleuse au Canada avant de nous préoccuper de ce qui se passe ailleurs.

• (1245)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de participer à cette période de questions et commentaires dans le cadre de la présentation de l'amendement de mon collègue conservateur.

Ce qui m'amène à me lever en cette Chambre aujourd'hui, ce n'est pas véritablement le discours de mon collègue conservateur, c'est plutôt l'incompréhension du gouvernement quant à l'esprit de la motion déposée par le Parti conservateur.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous ne nous opposons pas à ce que le Canada participe dans le cadre d'un système d'échanges internationaux de crédits d'émissions prévu dans le Protocole de Kyoto. Ce que nous ne voulons pas, c'est que les deniers publics, les taxes et les impôts payés par les contribuables servent à acheter des crédits à l'étranger. Si les entreprises le désirent, elles pourront très bien le faire. D'ailleurs, de nombreuses compagnies le font déjà.

Je demande à mon collègue si ce n'est pas justement l'esprit de la proposition qui vise, au fond, non pas à exclure le Canada des mécanismes d'échange de crédits d'émissions, mais plutôt d'éviter des fuites de capitaux à l'étranger pour plutôt investir ici pour réaliser des réductions à la source des émissions de gaz à effet de serre?.

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, le Canada coopère évidemment avec tous les pays pour mettre en application les bonnes idées et les propositions intéressantes. Aucun pays n'a un meilleur dossier que le Canada lorsqu'il s'agit de défendre ce qui est bon dans le monde. Nous coopérons avec les autres pays et nous nous réjouissons des initiatives visant à réduire la pollution partout dans le monde.

Le député fait valoir un très bon argument. Qui pense que c'est une bonne idée de commencer à exporter des capitaux canadiens à l'étranger? Nous devrions employer cet argent ici, au Canada, pour mettre au point une technologie respectueuse de l'environnement et pour travailler avec les entreprises canadiennes. Éliminons la pollution ici même, au Canada. C'est que qu'a proposé le député de Red Deer, et je suis parfaitement d'accord avec lui.

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas comment un député qui faisait partie du gouvernement qui nous a légué un déficit de 42,5 milliards de dollars pourrait nous dire comment investir ou dépenser.

Le gouvernement actuel a présenté huit budgets équilibrés et le Canada est le seul pays du G7 qui rembourse sa dette nationale. Par conséquent, si le député veut parler d'argent, il ferait mieux d'attendre à plus tard.

Tirons la question au clair. Notre priorité est de réduire les émissions au Canada. Cependant, comme le député devrait le savoir s'il a lu et compris le Protocole de Kyoto, le traité est d'envergure mondiale. Le Canada a déployé beaucoup d'efforts pour établir un système d'échange de droits d'émissions en fonction des marchés, et si l'amendement était apporté, le Canada serait exclu de ce système d'échange international. Cela n'a absolument aucun sens.

Initiatives ministérielles

Je suis d'accord avec mon collègue du Yukon. Cette question transcende les frontières. Bien que nous nous occupions avant tout du Canada, il n'en demeure pas moins que les entreprises canadiennes, qui sont en tête de file en ce qui concerne l'air propre, l'eau propre et le traitement des questions qui affectent tous les pays, auront l'occasion de travailler à l'étranger. Tous nos partenaires dans le cadre du Protocole de Kyoto achètent des crédits internationaux. Ainsi, je ne saisis pas exactement ce que le député ne comprend pas.

Le Canada est notre priorité. Cependant, si on ne peut pas atteindre tous nos objectifs au sein du Canada, nous pourrions le faire dans le cadre du système d'échange international. En ce qui concerne les émissions en tant que telles, il faut être en mesure de les vérifier et de déterminer qu'elles sont réelles. Tout comme nous n'achèterons pas de droits d'émissions de la Russie, nous n'accepterons pas les discours creux des conservateurs ou de qui que ce soit d'autre. Nous n'achetons pas du vent. Les émissions doivent être vérifiables et conformes au protocole. En d'autres mots, il doit s'agir d'émissions réelles, comme nous le disons depuis le début.

Je ne sais pas exactement pourquoi ces amendements ont été proposés, car nous faisons la même chose que les autres pays par rapport au traité. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème mondial et que, par conséquent, il importe d'avoir des outils internationaux. Il est évident que nous sommes disposés à agir à l'échelle nationale. En cas de besoin à l'échelle internationale, nous aurons cet outil. Nous ne nous isolerons pas par rapport à d'autres pays qui auront cet outil en main.

D'une part, le parti d'en face ne croit pas au Protocole de Kyoto, il nie les changements climatiques et soutient qu'il n'y a pas de problème; et s'il y a un problème, il refuse de nous donner les outils pour les résoudre. D'autre part, il dira ensuite que nous n'avons pas pu régler le problème, mais ce sera bien parce qu'il aura refusé de nous donner accès à toutes les options.

Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt public d'écarter des options. Nous respectons les objectifs du Protocole de Kyoto en ce qui concerne les émissions polluantes. Les entreprises canadiennes souscrivent à cette idée, car les entreprises qui sont dans le domaine des technologies écologiques, un domaine où le Canada est le chef de file, pourront choisir cette option. Pourquoi voudrait-on exclure les entreprises canadiennes du système international? Pourquoi ne pas faire partie de la parade? Pourquoi ne pas appuyer cette proposition?

Nous ne dépensons pas de deniers publics à l'étranger. Le député doit réfléchir à sa proposition, car elle entraînerait une non-conformité. La proposition n'aide pas les entreprises canadiennes et ne fait rien pour contrer les changements climatiques.

• (1250)

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, la question que j'adresse au député a rapport à ce dossier précis qui suscite chez moi une certaine curiosité. En premier lieu, 22 feux de forêt ravagent actuellement le nord de l'Alberta et, d'après ce que je comprends, la quantité de dioxyde de carbone qui en émane dépassera celle émise par l'ensemble des véhicules du Canada au cours des dix prochaines années. Je suis donc curieux de savoir pourquoi nous ne maîtrisons pas ces feux de forêt de même que ceux qui brûlent dans le reste du Canada.

Pour ce qui est du transfert de richesse aux pays du tiers monde, que favorise de toute évidence le Canada, ma question a deux volets. Premièrement, pourquoi allons-nous transférer cette richesse à des pays du tiers monde qui, de toute évidence, vont servir pour aider leurs travailleurs étrangers et les usines qui appartiennent à ces pays

étrangers, qui ne sont pourtant pas liés à l'accord de Kyoto puisqu'ils n'en sont pas signataires. Je me demande pourquoi nous leur enverrions de l'argent en l'absence de garanties.

Je suis curieux de savoir également si le député est d'accord avec la déclaration du Sierra Club selon laquelle la seule raison pour laquelle nous devons consentir ce transfert de richesse, qui consiste à remettre 5 milliards de dollars aux pays du tiers monde au cours des cinq prochaines années, c'est que le gouvernement libéral n'a rien fait depuis 1992 à ce sujet. Le député est-il d'accord avec M. Bennett, le directeur du Sierra Club, à cet égard?

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien. Je suis déçu par le député. J'ai beaucoup de respect pour lui et je ne suis pas sûr de comprendre sa réaction.

Le député devrait savoir que le Plan sur les changements climatiques, publié par le gouvernement le 13 avril dernier, est le plan le plus rigoureux de tous les pays du G-7. Ce plan traite des changements climatiques, mais n'est pas axé que sur le Canada. Nous ne sommes pas une île. Nous devons collaborer avec les autres pays.

Les sept villes les plus polluées au monde sont en Chine. Le député pense-t-il que les émissions vont rester là sans bouger? Il faut savoir que la ville de Toronto reçoit des particules en provenance du désert du Sahara.

Il n'est pas question d'ériger des murs. Manifestement, il y a un problème. Si nous pouvons aider et si les entreprises canadiennes ont l'occasion de contribuer à réduire les émissions en Chine, en Inde ou ailleurs dans le monde, afin que les gens respirent mieux, pourquoi pas? Je pense que c'est une bonne idée.

Je ne sais pas trop à quel argent le député fait référence. Il est clair que la technologie canadienne servira à cette fin. La demande est forte à l'échelle mondiale pour la technologie canadienne, que ce soit au Japon, en Chine, en Inde ou aux Philippines. Qu'il s'agisse de traiter les eaux polluées à Bangkok ou de régler les problèmes de pollution de l'air à Séoul, en Corée, nous avons la technologie nécessaire.

Cela nous ramène à la prémisse voulant, que si nous ne croyons pas aux changements climatiques, nous trouverons toutes sortes de faux prétextes pour ne pas agir. Notre plan est très dynamique. L'opposition veut nous empêcher de prendre certaines mesures qui rendraient ce plan réalisable. C'est un plan avantageux pour les Canadiens et les citoyens du monde.

• (1255)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, dit de grandes énormités aujourd'hui. D'abord, il dit qu'en appuyant ces amendements du Parti conservateur, on exclura les entreprises canadiennes du mécanisme d'échange de crédits d'émissions. C'est totalement faux. À preuve, il y a déjà des entreprises québécoises et canadiennes qui participent actuellement à un marché d'échange. Je pense à Alcan, à TransAlta, à Pechiney, qui sont déjà sur le marché dans le cadre d'un projet-pilote de bourse à Chicago.

Ces amendements ne visent pas à exclure les entreprises canadiennes, mais bien à éviter que le gouvernement tente de ne pas respecter ses engagements de réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre en achetant à l'étranger, à partir des taxes et des impôts des contribuables, des crédits de pollution.

Le gouvernement admettra-t-il que ce n'est pas d'exclure les entreprises que de voter pour cet amendement du Parti conservateur?

Initiatives ministérielles

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai dit du tout. Cet amendement aurait pour effet d'exclure le Canada de ce système d'échange de crédits d'émissions. Il s'agit là d'un des éléments fondamentaux du protocole. C'est un des éléments fondamentaux dont nous avons parlé. D'autres pays font la même chose.

S'il y a des députés qui pensent autrement, et cela semble être le cas, parce qu'ils ne veulent pas que le Canada remplisse ses obligations internationales et qu'il participe à ce système, ils peuvent voter en faveur de cet amendement. Nous avons dit que nous allons coopérer le plus possible avec les industries au Canada pour résoudre notre problème d'émissions.

Toutefois, si nous devons faire partie de ce système international, cet amendement nous en empêchera. Je ne voudrais me retrouver dans cette situation. Je ne puis prédire l'avenir, pas plus que ne peut le faire ce député.

Il est clair que nous n'appuyons pas cet amendement parce qu'il est néfaste pour le Canada. Il est néfaste pour l'environnement et il ne nous permettrait pas, à mon avis, de remplir les obligations internationales auxquelles la Chambre et le gouvernement ont souscrit.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie aujourd'hui que j'interviens sur le projet de loi C-43 à l'étape du rapport, particulièrement au regard des motions 5 et 6 présentées par le Parti conservateur et qui font actuellement l'objet du débat en cette Chambre.

Ce que visent ces amendements, c'est de faire en sorte que le gouvernement canadien — j'insiste pour dire le gouvernement canadien — ne puisse acheter à l'étranger des crédits de pollution sur la base des fonds publics, des impôts et des taxes des contribuables. Il ne s'agit pas de dire, par cet amendement, que le Canada ne doit pas participer à un système d'échange de crédits d'émissions déjà prévu dans le Protocole de Kyoto. Il s'agit de dire qu'il n'est pas question que le gouvernement utilise des fonds publics afin d'acheter ces crédits de pollution.

Pourquoi est-il important d'inclure ces amendements à l'intérieur du projet de loi C-43? C'est parce qu'il faut baliser les actions de l'agence dont nous parlons aujourd'hui.

Au cours des dernières années, on a vu le gouvernement fédéral, tout d'abord, ne pas respecter ses engagements contractés sur la scène internationale en matière de réduction des gaz à effet de serre. Alors que le Canada devait réduire de 6 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre, elles ont augmenté de 20 p. 100 depuis 1990. Le gouvernement nous a présenté, en 2002, un plan où on prévoyait que nous limiterions l'achat de crédits d'émissions à l'étranger à environ 10 mégatonnes. À la limite, on aurait très bien pu accepter cet objectif et ce fardeau.

Toutefois, ce qu'on a vu dans le plan vert présenté par le gouvernement dans les dernières semaines, c'est qu'il a déplafonné sa possibilité d'acheter des crédits d'émissions à l'étranger. Donc, dans les dernières semaines, par son plan vert, le gouvernement a augmenté la possibilité pour le Canada d'atteindre ses objectifs, non pas en réduisant à la source ses émissions de gaz à effet de serre, mais en allant chercher et en achetant des crédits de pollution à l'étranger. C'est là que le bât blesse.

Que les entreprises canadiennes veuillent acheter des crédits d'émissions dans un marché international, soit. Je pense que ce n'est pas au gouvernement fédéral d'intervenir dans un mécanisme de marché comme celui-là. Les entreprises pourront aller dans une future bourse d'échange de crédits d'émissions. Celle-ci pourrait être basée à Chicago, comme c'est le cas actuellement pour le projet pilote, ou ailleurs, comme à Montréal, peu importe. Ces entreprises ont le loisir de le faire.

Ce que nous ne souhaitons pas, encore une fois, c'est que le gouvernement aille acheter des crédits de pollution, utilise les taxes et les impôts des citoyens pour aller chercher ces crédits de pollution. Ce que les citoyens veulent, c'est qu'il y ait une réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre. Ils veulent que le gouvernement investissent des sommes dans des secteurs où nous pourrions atteindre des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, que cela soit dans les secteurs industriel, des transports ou ferroviaire.

C'est pour cette raison qu'il nous faut appuyer cet amendement du Parti conservateur. Il nous faut le faire parce que les entreprises ont déjà participé, actuellement, à ce mécanisme. Je l'ai dit tout à l'heure. Alcan, TransAlta, Péchiney et d'autres entreprises canadiennes ont profité de ce système qui est un mécanisme d'échange international que nous, nous adoptons. Toutefois, lorsque le gouvernement dit que si nous acceptons ces amendements du Parti conservateur, cela fait en sorte que les entreprises ne pourront pas participer à un système d'échange de crédits, ce n'est pas vrai.

Si l'agence créée jouait le rôle d'un courtier sur le plan international, à la limite, cela pourrait aller. Toutefois, on n'a pas cette garantie. Ce que nous voulons avoir comme garantie, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que le gouvernement ne tentera pas de se soustraire à ses engagements de réduction domestique sur le marché canadien en allant acheter des crédits à l'étranger.

● (1300)

Par la création de cette agence, on ouvre cette porte. Nous voulons simplement la refermer.

Effectivement, le gouvernement nous a dit qu'il n'était pas question d'acheter de l'air chaud, ni d'acheter des crédits de pollution sur des marchés étrangers à des pays qui auraient réduit leurs émissions à la suite de certains déclinés économiques. Nous voulons cependant obtenir cette garantie, ce que l'agence ne nous procure pas.

Il faut appuyer ces recommandations, car elles concrétisent l'esprit même de l'engagement du gouvernement au cours des dernières années. Le Canada a tout essayé, à la suite d'une politique qui non seulement n'a pas atteint ses objectifs, mais a fait en sorte d'augmenter considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, on impose un fardeau supplémentaire à des secteurs industriels qui ont fait un effort par le passé.

Ce plan qui a été déposé et qui permettait plus que jamais au Canada d'acheter des crédits à l'étranger n'est pas acceptable. Par ce plan, le gouvernement a concrétisé la possibilité d'acheter à l'étranger des crédits d'émission. Qui plus est, par le projet de loi C-43, il vient établir et accréditer le mécanisme d'achat à l'étranger.

Initiatives ministérielles

Si le gouvernement est convaincu que, premièrement, un plan de lutte contre les changements climatiques doit se concentrer sur une réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre et que, deuxièmement, les investissements publics doivent être faits ici, au Canada, tout en évitant le plus possible des fuites de capitaux à l'étranger, il votera en faveur de ces motions d'amendement n^{os} 5 et 6. Au fond, ce n'est là qu'une façon de s'assurer que le Canada respecte ses engagements.

Le Canada n'est pas constitué uniquement d'entreprises. Le Canada est constitué du gouvernement, d'entreprises et de citoyens. Cet amendement vise à éviter que le gouvernement canadien se désiste de ses responsabilités en achetant des crédits d'émission à l'étranger. On imposera tout de même au secteur industriel des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En passant, ces objectifs de réduction sont injustes pour les entreprises du Québec, entre autres pour les secteurs industriels et manufacturiers, qui constituent la base économique du Québec. La province veut réduire de 4 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre, et même plus dans certains secteurs industriels. Or, on leur imposera un fardeau de réduction comparable à celui imposé à de grands émetteurs industriels, alors que ces derniers ont vu leurs émissions de gaz à effet de serre grimper de 30 p. 100. On peut s'imaginer que le coût marginal pour ces entreprises québécoises, qui ont fait des efforts par le passé, sera terriblement supérieur à celui d'autres entreprises provenant des grands secteurs industriels qui se sont croisés les bras par le passé.

Ce dont nous avons besoin, c'est un système équitable. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'endosserons jamais, premièrement, une tentative d'établir un mécanisme de fuite de capitaux à l'étranger et, deuxièmement, un mécanisme assurant au gouvernement la possibilité d'acheter des crédits à l'étranger. Ce que nous croyons, c'est que l'argent des Québécois et Québécoises et des Canadiens et Canadiennes doit être investi ici, afin d'atteindre une véritable réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, nous ne pouvons qu'appuyer ces motions d'amendement, puisqu'elles permettent d'éviter que le gouvernement canadien achète des crédits d'émission sur les marchés étrangers pour se désister de ses responsabilités et de ses engagements internationaux.

• (1305)

[Traduction]

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais prendre un instant pour répondre à certaines observations formulées par notre collègue et peut-être pour revenir sur une partie du débat qui a lieu depuis un certain temps.

Je voudrais rappeler à la Chambre qu'il ne s'agit pas simplement de droits d'émission d'air chaud. Il est vraiment faux de présenter les choses de cette façon. Revenons à la genèse du Protocole de Kyoto. Tout d'abord, comme notre collègue l'a signalé à juste titre, si nous examinons la raison pour laquelle les industries canadiennes ont si facilement souscrit à la notion d'un système interne d'échange de droits d'émission relié à un régime international, c'est parce qu'elles savent, comme nous, que l'accord international et le Protocole de Kyoto prévoient justement un régime international d'échange de droits d'émission. Elles voulaient devancer leurs concurrents et, en fait, les organismes de réglementation qui allaient établir un tel système.

La deuxième raison pour laquelle le protocole prévoyait un régime international d'échange de droits d'émission est double: tout d'abord, faciliter les injections de capitaux dans les économies émergentes des pays en développement qui ont désespérément besoin de

recevoir plus de capitaux. Nous savons que les injections de capitaux privés ont largement dépassé celles de capitaux publics dans le cadre de l'aide internationale; en effet, elles ont été près de 500 fois supérieures. On considérerait que c'était un grand mécanisme grâce auquel nous pouvions faciliter l'entrée de capitaux dans ces pays. Ensuite, il s'agissait de faciliter l'adhésion de ces économies émergentes et de ces pays en développement au Protocole de Kyoto en temps voulu, à titre de signataires.

Le Canada fait ici exactement ce que le protocole a prévu pour les économies industrialisées. Il est un participant à part entière jouant un rôle de premier plan en créant un système interne et en devançant du même coup le régime international.

La question que je veux adresser à notre collègue est claire. Si le Canada ne devait pas participer au régime international d'échange de droits d'émission, que dirions-nous aux intervenants au Canada, ainsi qu'aux États-Unis, dans les divers États, qui veulent accroître leur expérience des échanges et qui souhaitent en fin de compte aider à concevoir le régime international d'échange de droits d'émission? Je pense que la plupart des intervenants canadiens vont dire qu'ils souhaitent un mécanisme de marché permettant d'assainir notre environnement. Manifestement, nos vis-à-vis n'ont pas le même objectif.

• (1310)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a débattu au sujet de l'agence et de la création d'un régime d'échange de crédits d'émissions. Nous appuyons la création de ce type de régime. Nous n'avons rien contre. Cependant, j'aurais plutôt voulu entendre de la part du député s'il croit que le Canada doit, à partir des taxes et des impôts des contribuables, acheter des crédits de pollution. C'est cela l'enjeu du débat portant sur les motions M-5 et M-6 au sujet desquelles je n'ai pas entendu parler le député, jusqu'à maintenant.

Cette agence gouvernementale n'élimine pas la possibilité d'aller à l'étranger pour acheter des crédits d'émissions. Dans la mesure où c'est une agence gouvernementale, c'est donc du gouvernement dont il s'agit.

Que vient dire la motion M-5 et M-6? Je ne connais pas encore exactement la pensée profonde du député. Croit-il vraiment qu'il ne faut pas plutôt limiter et empêcher que le gouvernement achète à l'étranger des crédits? Cela n'empêche pas les entreprises canadiennes d'agir. Dans le premier énoncé de mon collègue, il l'a dit, il l'a rappelé et il a raison: les entreprises souhaitent ce système et ce régime d'échange de crédits d'émissions. Cela tombe bien car de ce côté-ci de la Chambre, on appuie aussi ce crédit d'échange d'émissions.

Cependant, est-ce que les entreprises croient vraiment que les deniers publics ne devraient pas leur revenir afin de développer la technologie et nous assurer d'atteindre les réductions de gaz à effet de serre, plutôt que de prendre l'argent des contribuables et acheter des crédits de pollution? Cela est la véritable question.

Je pense que les amendements proposés par le Parti conservateur ne discréditent et n'éliminent nullement la création d'un régime de système d'échange de crédits d'émissions. Toutefois, cela empêche le gouvernement d'aller à l'étranger pour acheter des crédits d'émissions, ce qui n'empêche pas les entreprises de le faire.

Initiatives ministérielles

Je rappelle pour la énième fois que d'aller à l'étranger pour acheter ces crédits d'émissions permettrait à ces secteurs industriels d'atteindre les objectifs de Kyoto par secteur industriel. Cela serait comptabilisé sur le plan national comme une réduction et comme un pas dans la bonne direction dans le cadre des objectifs internationaux du Canada pris à l'étranger.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet des amendements au projet de loi C-43 et du projet de loi lui-même dans son contexte plus large.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le NPD a joué un rôle actif dans l'élaboration du budget. Nous sommes très fiers d'avoir mis à profit notre statut minoritaire dans la présente législature pour le plus grand bien de la population du Canada en nous efforçant d'orienter ce processus budgétaire vers un modèle de dépenses utilisant nos impôts dans l'intérêt des Canadiens. C'est là la meilleure façon de résumer les choses.

Nous ne pouvons vraiment commenter les amendements au projet de loi C-43, le principal budget libéral, de manière isolée, sans aborder dans son prolongement les changements que le NPD a négociés.

Nous considérons que le projet de loi C-43 ne répondait pas aux besoins des Canadiens. Nous y voyions un autre budget libéral typique, comportant d'importantes lacunes. Les conservateurs ont voté en faveur du budget libéral initial, mais ils proposent maintenant des amendements visant à éliminer les dispositions environnementales, celles qui cherchent à améliorer l'environnement.

Je n'arrive pas à comprendre comment ils réfléchissent. Je ne suis pas sûr qu'ils comprennent pleinement la logique qui sous-tend leur approche du projet de loi C-43. Ils ont voté en sa faveur à une étape, puis depuis que le NPD a pu y apporter des amendements, dans le cadre d'un projet de loi complètement distinct, ils n'arrivent pas à juger opportun de soutenir soit l'un, soit l'autre.

La position du Parti conservateur sur les questions environnementales ne me paraît pas inhabituelle, mais elle est difficile à comprendre, particulièrement en ce qui concerne les dépenses visant à nous aider à nous conformer à l'accord de Kyoto. J'ai observé un processus pénible en voyant les conservateurs, et auparavant les alliés et précédemment les réformistes, essayer de réfléchir à la question du réchauffement planétaire. Il convient de faire remarquer qu'ils ont commencé par nier la chose totalement.

Lorsque je suis arrivé ici en 1997, les députés du Parti réformiste niaient complètement l'existence d'un problème lié au réchauffement planétaire. Ils ressortaient toutes les vieilles histoires, selon lesquelles les pets des vaches étaient plus dévastateurs pour l'environnement que les répercussions de l'activité humaine. Nous avons observé l'évolution de ce processus mental. Le député de Red Deer s'est vu confier la tâche peu enviable de tenter de représenter les opinions du Parti réformiste sur le réchauffement planétaire, opinions qui semblaient évoluer aussi rapidement que le réchauffement planétaire lui-même.

Je n'envie pas les téléspectateurs, qui essaient de s'y retrouver dans le budget et de comprendre comment l'argent de leurs impôts sera dépensé, car la situation est très fluctuante et contradictoire. Le Parti conservateur a voté pour le budget libéral original, qui prévoyait des fonds pour nous permettre d'atteindre nos objectifs du Protocole de Kyoto et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons voté contre ce budget parce qu'il ne prévoyait aucune dépense sur le plan social, et que le plus important déficit que le Canada

accuse actuellement est le déficit social engendré par des années de compressions budgétaires.

Un revirement s'est produit. Dès que le NPD a décidé, comme le ferait tout bon parti politique, de profiter de sa position face au gouvernement minoritaire au Parlement pour pistonner son programme, les conservateurs ont modifié leur position. Ils s'opposent maintenant au budget libéral, qui a pourtant été scindé en deux projets de loi distincts. Ils avaient initialement voté pour le projet de loi C-43, qui portait exécution du budget original, mais ils semblent maintenant s'y opposer et, par voie de conséquence, s'opposer à toute dépense sociale.

Cette contradiction n'est pas passée inaperçue chez les Canadiens. Elle explique en partie la chute libre du Parti conservateur dans les sondages d'opinion publique. Les Canadiens ont peut-être déjà vu dans cette formation politique un parti de la base qui représentait les gens ordinaires, mais ils ont certainement changé d'opinion.

● (1315)

Les Canadiens se rendent compte que le Parti conservateur n'utilise pas à des fins constructives son important rôle d'opposition officielle de Sa Majesté au Parlement, face à un gouvernement minoritaire. En fait, les députés de l'opposition font obstacle à l'annonce de dépenses qui seraient fort bienvenues pour les Canadiens ordinaires et les municipalités, notamment au chapitre de l'éducation postsecondaire et du logement social dans les collectivités qu'ils sont justement censés représenter à la Chambre.

La contradiction est flagrante pour ceux d'entre nous qui en sont témoins chaque jour. Elle l'est aussi pour les Canadiens ordinaires qui suivent les débats de la Chambre et essaient de comprendre à quoi veulent en venir les conservateurs. On est presque tenté de se dire que, s'ils sont incapables de jouer un rôle constructif, ils feraient aussi bien de rester chez eux, au lieu de nous empêcher d'oeuvrer dans l'intérêt des Canadiens ordinaires.

Les électeurs doivent trouver extrêmement frustrante l'attitude des conservateurs, qu'ils ont envoyés à Ottawa pour les représenter. En définitive, le rôle de tout député est d'obtenir des avantages pour ses électeurs. Les conservateurs ont la possibilité de le faire, mais ils préfèrent pratiquer l'obstruction. Ils paralysent, en s'y opposant, les dépenses pour leurs propres communautés.

En d'autres mots, ils croient que c'est dilapider les fonds publics que d'investir dans des secteurs comme le logement social, l'éducation postsecondaire, la protection de l'environnement et l'amélioration de l'air que nous respirons. Pendant que les Canadiens sont étouffés par le smog comme ils ne l'ont encore jamais été, nous avons un budget qui prévoit des dépenses pour lutter contre le smog, mais le Parti conservateur s'oppose à ce budget. Il n'y a rien à y comprendre. La chute du Parti conservateur dans les sondages peut être expliquée en partie par le message confus que ce parti envoie aux Canadiens.

Le NPD est très déçu car il aimerait envoyer aux Canadiens un message positif avant que le Parlement, dirigé par un gouvernement minoritaire, ajourne pour l'été. Nous, les 19 députés néo-démocrates, aimerions pouvoir dire que nous avons utilisé notre temps utilement et de façon constructive et que nous avons exercé le peu d'influence que nous avons. Notre parti est parvenu à utiliser son poids politique pour susciter quelques dépenses utiles aux Canadiens et nous sommes très fiers de notre bilan. Voyez un peu ce que nous avons réussi à faire à 19. Imaginez ce que nous ferions si nous avions 99 sièges comme le Parti conservateur du Canada. Imaginez les dépenses constructives qui pourraient être faites.

Initiatives ministérielles

Dans le peu de temps qui me reste, je voudrais livrer un message aux Canadiens. On voit bien que, lorsque les électeurs élisent davantage de néo-démocrates à Ottawa de bonnes choses se passent. Cela est clair et a été amplement démontré. Apparemment, les Canadiens l'ont constaté.

Les Canadiens savent aussi que, lorsqu'ils envoient 99 conservateurs à Ottawa, cela entrave tout progrès. Les conservateurs sont tout le contraire de progressistes. C'est peut-être pour cela qu'ils ont éliminé le mot « progressiste » du nom officiel de leur parti. Les 99 conservateurs sont autant d'obstacles qu'il faut faire tomber pour que nous puissions mettre notre programme en oeuvre.

• (1320)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député devrait perdre tout ce temps à dénigrer les conservateurs puisque, de toute façon, nous savons tous qu'ils ont voté contre la totalité des mesures environnementales.

Je veux parler du Bloc et de l'environnement. Nous avons eu leur lueur d'espoir ce matin, car le Bloc semble approuver l'idée d'un échange international de droits d'émission, contrairement aux conservateurs. C'est là la bonne nouvelle. Je trouve toutefois inconcevable que le Bloc, qui avait semblé, à un moment donné, prêt à soutenir l'environnement, s'oppose maintenant au plus important budget à caractère environnemental de l'histoire du Canada. Il semble que le Bloc va s'opposer aux propositions néo-démocrates visant à accroître les fonds prévus pour le transport en commun, ce qui aiderait évidemment les Québécois dans leur lutte contre la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre. Je n'arrive pas à comprendre que le Bloc s'oppose à la réduction de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre.

Je trouve absolument aberrant que le dernier intervenant bloquiste, le porte-parole du Bloc en matière d'environnement, estime opportun que les grandes entreprises réduisent leurs émissions, exception faite de celles du Québec. La réduction des gaz à effet de serre, c'est bien pour les entreprises du reste du Canada, mais pas pour celles du Québec. Le député dit que cela leur causerait d'énormes préjudices.

C'est la même chose dans le cas des médicaments. Nous voulons en réduire le prix dans l'intérêt des gens moins fortunés, mais le Bloc ne peut appuyer cette mesure en raison des sociétés pharmaceutiques installées au Québec. Je voudrais que le député parle des incohérences dans les idées que le Bloc défend. Les Québécois sont très soucieux de l'environnement, ils voient d'un très bon oeil la réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, mais on ne peut en dire autant du Bloc, dont les députés vont s'opposer aux mesures proposées en ce sens.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, permettez-moi de répondre ainsi à mon collègue du Yukon: c'est déjà remarquable d'avoir un budget qui tient compte de questions environnementales. Nous avons beaucoup appris quand nous avons parcouru le pays dans le but de faire preuve de leadership et de montrer aux Canadiens que l'environnement est une question prioritaire et mérite ainsi d'occuper une place importante dans notre budget cette année.

Je pense que le problème aujourd'hui est l'inverse. À une époque, nous devions convaincre les Canadiens que l'environnement était une priorité. Aujourd'hui, ce sont les Canadiens qui demandent au gouvernement d'agir et de faire quelque chose. Les Canadiens se réveillent le matin et découvrent que le problème du smog est pire qu'avant, même si les voitures sont plus propres, etc.

Le vrai moteur dans tout cela sont les Canadiens ordinaires qui exigent plus de leur gouvernement. Nous les écoutons. Quand je dis

« nous », je parle des concepteurs de ce budget, qui ont écouté et qui ont prévu des sommes considérables pour l'environnement dans le budget.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue. Je sais que le NPD a toujours été très près de l'environnement. Pour lui, c'est une cause extrêmement importante, comme pour le Bloc québécois d'ailleurs.

Je me demande si, plutôt que d'acheter des crédits sur la scène internationale, pour se donner bonne mine, évidemment, il ne serait pas préférable d'investir dans d'autres ressources, notamment dans le véhicule électrique. Ces mesures environnementales peuvent être à petite, moyenne ou grande échelle, mais, tout de suite, donnent des résultats. Entre autres, il pourrait y avoir un crédit d'impôt pour les gens qui achèteraient un véhicule électrique.

J'aimerais avoir son opinion là-dessus.

• (1325)

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, entre autres, les Canadiens attendent avec impatience la part de la taxe sur l'essence qui sera accordée aux municipalités et qui permettra de mettre en place des services de transport rapide qui réduiront les émissions.

Aussi, nous sommes favorables à l'idée des toits verts, technologie associée à la gestion de la demande. Le budget prévoit entre autre de mettre en oeuvre un programme de modification éconergétique pour les maisons et immeubles d'habitation afin de consommer moins d'énergie. On éliminerait ainsi le gaspillage, on créerait des emplois et on réduirait les émissions de gaz à effet de serre.

L'échange de droits d'émission n'est qu'un petit aspect du plan environnemental qui découlera du budget. J'ai travaillé étroitement avec mes collègues du Bloc sur les questions environnementales. Ce coup-ci, j'estime que nous devrions approuver ces dépenses. C'est mieux que rien, et elles répondent à certaines des questions qui reviennent souvent.

Les municipalités ont besoin d'aide immédiate sur les questions de transport et d'autres. Il n'y a aucune excuse pour ne pas accorder cet argent immédiatement. Nous devrions le leur transférer sans délai.

[Français]

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Monsieur le Président, puisque je n'ai droit qu'à trois minutes, vous comprendrez aisément que je n'aurai pas le temps de faire le tour complet de la question. Toutefois, cela va me permettre, à tout le moins, de passer un message au gouvernement libéral relativement à l'achat de crédits internationaux.

Tout d'abord, comme on l'a appris avec éloquence avec le discours du député de Rosemont—La Petite-Patrie, le Bloc ne s'oppose pas à l'achat de crédits internationaux dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole. Cependant, nous avons tout de même deux réserves. On pourrait en avoir davantage, mais deux d'entre elles sont particulièrement importantes.

Premièrement, l'achat de crédits internationaux ne doit pas être au centre de la stratégie fédérale, qui doit plutôt se concentrer sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire canadien. C'est excessivement important de retenir ce premier point.

Initiatives parlementaires

Deuxièmement, le gouvernement fédéral ne doit pas acheter lui-même ses crédits avec l'argent des contribuables. Vous comprendrez aisément que là-dessus, on se présente en fiers Québécois ou Québécoises. Il est sûr et certain qu'il ne faudrait pas que l'argent des contribuables serve, finalement, à faire en sorte que le pollueur soit payé. On se retrouverait à avantager des industries qui sont très polluantes, notamment l'industrie nucléaire en Ontario, ou encore les hydrocarbures en Alberta.

Je voudrais prendre peut-être quelques instants pour parler d'un dossier qui me touche de très près, soit l'incinérateur à Belledune au Nouveau-Brunswick. C'est tout près de la baie des Chaleurs. Ce dossier illustre aussi de quelle façon le gouvernement libéral agit dans les dossiers en ce qui a trait à l'environnement.

On présente des plans d'action, ni plus ni moins. Lorsqu'on y regarde bien, les plans d'action sont plutôt dans le genre vert pâle, comme on l'a vu lors de l'intervention dans le dossier Bennett à Belledune. Actuellement, une décision fort importante est attendue pour savoir ce qui va se passer dans ce dossier. Trois juges vont devoir décider s'ils invalident ou non un processus qui ferait en sorte qu'on ait une commission d'examen quant au dossier Bennett à Belledune.

Au cours des derniers mois, un juge de la Cour fédérale a invalidé le processus qui était enclenché, mais il l'a fait 18 mois plus tard, alors que cela était particulièrement attendu dans la communauté de la baie des Chaleurs et pour la partie gaspésienne. C'est en effet fort important pour cette communauté.

On s'aperçoit que le gouvernement a tardé, mettant en péril l'avenir de toute une communauté qui se voit aux prises avec un dossier qui risque de leur faire mal, même très mal si cela passe.

Je me permets de...

• (1330)

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES POMPIERS

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait: a) reconnaître tous les pompiers tués dans l'exercice de leurs fonctions au Canada; b) appuyer le projet proposé par la Fondation canadienne des pompiers morts en service visant la construction dans la cité parlementaire d'un monument portant le nom de tous les pompiers décédés dans l'exercice de leur métier; c) envoyer un message à la Chambre haute pour l'informer de sa décision.

—Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de parler aujourd'hui de la motion d'initiative parlementaire n° 153, que j'ai présentée, qui veut rendre hommage au sacrifice, au dévouement et à l'héroïsme des pompiers et des agents de la sécurité publique qui risquent leur vie pour que nos familles, nos enfants et nos collectivités vivent dans un monde plus sûr et plus humain.

Le Canada n'a pas toujours traité équitablement ses pompiers qui, en plus de combattre des incendies et de sauver des vies, ont dû lutter bec et ongles pour toutes les petites améliorations de traitement qu'ils ont obtenues. Plus de 800 d'entre eux sont morts depuis même avant la Confédération. Où est le monument témoignant de leurs sacrifices? Qu'en est-il de l'appui à leurs familles?

La motion n° 153 et l'amendement que je propose permettraient de veiller à ce que les familles obtiennent reconnaissance et sécurité financière lorsqu'un pompier meurt ou devient invalide dans l'exercice de ses fonctions. La motion n° 153 n'est pas ma motion. C'est celle de toutes les familles de pompiers. Elle constitue un hommage aux 800 pompiers qui ont fait le sacrifice ultime.

En ce moment précis, la famille du pompier volontaire James Peter Ratcliffe pleure sa mort survenue à Hudson, au Québec, lundi dernier, le 6 juin.

Cette motion et l'amendement proposé sont appuyés par l'Association internationale des pompiers, par la Fondation canadienne des pompiers morts en service et par chacun des 180 000 pompiers permanents, occasionnels et volontaires, d'un océan à l'autre.

Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est refléter ce que tous les pompiers et leur famille souhaitent et méritent, sans l'ombre d'un doute. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter l'amendement à la motion inscrite à mon nom, qui a déjà été remis à tous les députés.

[Français]

Cet amendement vise à donner plus de flexibilité au choix du site pour la construction du monument. Il vise également à incorporer à la motion un fonds d'indemnisation pour les agents de la sécurité publique au Canada. Cette revendication est très chère au cœur des pompiers, de leurs associations et de leur famille, ainsi que de tous les agents de sécurité publique.

En apportant la caution de cette Chambre, cet amendement permettra et encouragera le gouvernement à donner une véritable protection financière aux familles des agents de la sécurité publique tués ou blessés en devoir.

[Traduction]

Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour que le libellé de la motion soit le suivant:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait: a) reconnaître tous les pompiers tués dans l'exercice de leurs fonctions au Canada; b) appuyer le projet proposé par la Fondation canadienne des pompiers morts en service visant la construction dans un endroit bien en vue de la région de la capitale nationale d'un monument portant le nom de tous les pompiers décédés dans l'exercice de leur métier; c) instaurer un programme national d'indemnisation des agents de la sécurité publique qui indemniserait également les familles des pompiers morts ou ayant une invalidité permanente au moyen d'un paiement unique de 300 000 \$, qui servira de prestation indexée directe et assurera leur sécurité financière; d) envoyer un message à la Chambre haute pour l'informer de sa décision.

[Français]

Le vice-président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

• (1335)

[Traduction]

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai une liste d'éléments de procédure démontrant que la motion est irrecevable; par conséquent, je ne peux pas donner le consentement unanime.

Initiatives parlementaires

M. Peter Julian: Monsieur le Président, comme il est triste de voir que certains députés à la Chambre sont insensibles à ce que demandent et méritent les pompiers et les agents de la sécurité publique depuis une dizaine d'années. Ce n'est assurément pas le temps de faire de la petite politique avec la vie et le bien-être des pompiers et de leur famille. J'en appelle au sens de la justice des députés de tous les partis.

Les pompiers et tous les agents de la sécurité publique risquent leur vie dans l'exercice de leurs fonctions. Les Canadiens souhaitent que la Chambre fonctionne. Voilà l'occasion idéale de mettre les jeux politiques de côté. L'amendement répond aux besoins des pompiers; c'est ce qu'ils veulent et ce qu'ils méritent. C'est indubitable.

Nous déposerons un amendement à la motion n°153 qui reflète l'esprit de mon amendement et les désirs des pompiers: un juste système d'indemnisation pour les pompiers tués ou devenus invalides dans l'exercice de leur métier qui réponde aux besoins des familles touchées.

Comme je l'ai dit, en ce moment, les membres de la famille du pompier volontaire James Peter Ratcliffe pleurent la mort de cet être cher survenue à Hudson, au Québec, lundi dernier le 6 juin. À l'heure où l'on se parle, des pompiers et leurs familles offrent leurs condoléances avant les funérailles, qui auront lieu demain. James Peter Ratcliffe est mort alors qu'il servait sa communauté.

Je voudrais lire un passage du compte rendu que j'ai reçu de M. William Brooks, président de la Fondation canadienne des pompiers morts en service. L'histoire de M. Ratcliffe illustre bien ce que nous demandons dans la motion modifiée n° 153. M. Brooks écrit:

« Toute cette histoire est celle des pompiers canadiens qui, d'un bout à l'autre du pays, travaillent fort pour les services d'incendie. Le drapeau viendra de Toronto. La collaboration du service d'incendie de Montréal a été incomparable. Les services d'incendie des environs d'Hudson ont tous prêté main-forte à un moment où il est essentiel de chercher l'apaisement.

« Le service d'incendie d'Hudson se compose d'un important groupe de jeunes Canadiens, hommes et femmes, qui ont en moyenne à peu près 25 ans. La plupart parlent fort bien les deux langues. Leur dévouement dans leur travail et leur attachement à leur camarade décédé forcent l'admiration. Ce fut pour moi un insigne honneur de m'associer modestement à leur deuil et à cette expérience qui les fera grandir.

« Enfin, Peter, Diane et Jessica, les parents et la soeur de James, ont été exemplaires dans leurs contacts avec tous ceux que ce deuil bouleverse. Toute la collectivité a été animée d'un même sentiment qui a poussé chacun à consoler et à rassurer tous les autres. Je suis si fier d'être Canadien et de pouvoir assister à une si belle manifestation de solidarité. »

On pourrait citer de très nombreux autres exemples. Il arrive également que des pompiers meurent à la suite d'événements qui ont eu lieu des jours, sinon des années auparavant, à cause de substances chimiques et toxiques dangereuses. Leur état peut sembler normal sur les lieux de l'incident, mais il se peut qu'ils aient absorbé ce qui sera la cause d'une mort aussi douloureuse que prématurée.

Par exemple, à Saskatoon, durant les années 1980, des pompiers ont répondu à l'appel pour maîtriser un incendie sur les lieux d'un site d'enfouissement. On a constaté par la suite que l'endroit recevait des déchets radioactifs. Six des 12 pompiers affectés sur place sont décédés. Tous les autres ont maintenant le cancer, des années plus tard.

Je vais vous citer un autre cas tragique. Le 6 mars 1987, le service des incendies de Kitchener est intervenu pour maîtriser l'incendie d'une structure sur les lieux d'une entreprise industrielles locale, Horticultural Technologies Incorporated. Les personnes présentes ont déclaré avoir vu « toutes les couleurs de l'arc-en-ciel » dans les flammes et la fumée qui ont contaminé la peau et le matériel des pompiers. Environ 69 d'entre eux avaient combattu l'incendie. Ils ont contracté par la suite diverses formes de cancers, dont la prévalence était de dix fois supérieure à la moyenne pour l'Ontario.

Les pompiers et les agents de la sécurité publique, les agents de police, les agents des services correctionnels, les contrôleurs aériens, les pilotes de lignes commerciales et les ambulanciers paramédicaux jouent un rôle essentiel dans les localités de toutes tailles au Canada. Ils doivent faire un travail extrêmement exigeant sur les plans physique et émotionnel. Ce travail comporte également de nombreux risques que nous pouvons difficilement imaginer et que nous pourrions encore moins assumer au quotidien. De dix à vingt d'entre eux meurent chaque année.

Bon nombre d'entre nous ont déjà pu voir à la télévision quel travail incroyable les pompiers effectuent pour protéger des vies, des collectivités et des biens, et quelles conséquences tragiques peuvent découler d'un sinistre. Les hommes et les femmes qui font ce travail sont remarquables pour leur sens du devoir et leur altruisme. À bien des égards, le pompiers sont pour nous des modèles. Leur profession est la plus admirée. Ils ont une place toute spéciale dans le coeur des Canadiens.

• (1340)

Il incombe à la Chambre de s'assurer que les pompiers et leur famille, les agents de la sécurité publique et leur famille, obtiennent l'appui dont ils ont besoin.

La motion n° 153, avec mon amendement qui a été distribué à tous les députés, couvre un aspect important des besoins des pompiers et de leur famille. Il est question non seulement de reconnaître de façon symbolique leur sacrifice ultime, grâce à la construction d'un monument portant le nom de tous les pompiers décédés pour rendre hommage à leur courage, mais également de créer un fonds d'indemnisation des agents de la sécurité publique.

Aux États-Unis, le gouvernement américain a offert un avantage semblable aux familles des pompiers morts en service, à la suite des terribles événements du 11 septembre. Ce jour-là, 343 pompiers sont morts. Peu après, le gouvernement américain a indemnisé les familles de façon rétroactive à raison de 250 000 \$ chacune. La prestation américaine qui existe maintenant pour les pompiers et les agents de la sécurité publique s'élève à 274 000 \$. Cette somme permet dans une large mesure de faire face aux difficultés financières qui surviennent lorsque des pompiers et des agents de la sécurité publique meurent dans l'exercice de leurs fonctions.

J'espère certes, malgré les manoeuvres de procédure auxquelles on assiste, qu'en fin de compte, les députés de tous les partis à la Chambre vont appuyer avec force la motion n° 153, telle qu'amendée, avec le fonds d'indemnisation des agents de la sécurité publique.

Puisque j'ai encore quelques minutes à ma disposition, je voudrais donner aux députés quelques autres exemples de gens qui ont du mal à joindre les deux bouts parce qu'il n'y a pas de programme d'indemnisation des agents de la sécurité publique.

Initiatives parlementaires

Depuis 12 ans maintenant, les pompiers de tout le pays prennent une journée par année pour venir sur la Colline du Parlement parler aux députés des quatre partis. Ces parlementaires ont déclaré qu'ils appuyaient le principe d'une prestation d'indemnisation des agents de la sécurité publique. À l'époque, aucun député n'a dit qu'on entendait se livrer à des manoeuvres de procédure. Tous les députés ont affirmé qu'ils allaient appuyer le principe de la prestation.

Je voudrais que les députés se rappellent qu'ils ont rencontré les pompiers et qu'ils ont offert à ces derniers et aux agents de la sécurité publique leur appui. Je les implore de ne pas se livrer à ces manoeuvres de procédure, mais de permettre à cette motion d'être adoptée pour que nous puissions enfin donner aux pompiers ce qu'ils méritent.

Je parlerai de quelques autres cas. À la mort de son époux pompier, une femme de Winnipeg a vu le revenu de sa famille chuter de 60 p. 100. Elle avait bien une assurance collective, mais le montant qu'elle en a tiré a servi à payer les frais funéraires. Elle a dû occuper deux emplois faiblement rémunérés pour tenter de faire vivre sa famille et son fils aîné a dû quitter l'école dès la fin de ses études secondaires afin de commencer à travailler pour aider sa mère à élever les deux plus jeunes.

C'est là la situation dans laquelle nous avons placé les familles des pompiers et des agents de la sécurité publique. Ces groupes de travailleurs demandent depuis douze ans qu'on verse une indemnisation à leur survivants en cas de décès. Il est grand temps que nous accordions une certaine indemnisation aux familles et aux conjoints survivants de ces travailleurs qui ont donné leur vie pour assurer notre sécurité. Ils ont payé de leur vie. C'est maintenant à notre tour de nous occuper de leur famille puisqu'ils se sont occupés des nôtres.

J'exhorte les députés de tous les partis à appuyer cette motion. Je les supplie de faire tout ce qu'ils peuvent pour assurer l'adoption de la motion n° 153 avec l'amendement prévoyant la création d'une prestation d'indemnisation des agents de la sécurité publique. Cette mesure enverra un message clair au gouvernement et aux collectivités. Elle enverra un message que les pompiers et leur famille attendent depuis longtemps.

Pendant trop longtemps, les pompiers et les agents de la sécurité publique n'ont pensé qu'à leurs collectivités et ils ont attendu que des mesures soient prises afin d'assurer la survie de leur famille en cas de décès dans l'exercice de leurs fonctions. Ils attendent depuis 12 longues années que l'on prenne des mesures dans ce sens et ils ont permis de sauver un grand nombre de vies pendant ce temps. Il est temps que la Chambre intervienne et elle doit le faire sans délai.

• (1345)

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Plus tôt, j'ai brièvement invoqué le Règlement pour indiquer à Votre Honneur pourquoi l'amendement en question n'était pas recevable. Afin de ne pas empiéter sur le temps de parole des autres, j'ai décidé de ne pas m'éterniser.

Cependant, Votre Honneur, je dois faire remarquer que l'amendement proposé est irrecevable. Il va à l'encontre des droits d'initiative de la Couronne. Premièrement, seul un ministre peut proposer une telle chose. Deuxièmement, le député le sait très bien, et c'est pourquoi il n'a pas proposé la motion.

Le vice-président: Je remercie le député de son intervention. Cependant, il n'y a aucun amendement en instance. Le député a voulu proposer un amendement, mais n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre. Par conséquent, nous débattons seulement de la motion principale, qu'a proposée le député de Burnaby—New Westminster.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je ferai fi de la provocation et je reviendrai sur la proposition d'origine, parce que j'appuie cette motion et l'idée d'un fonds. J'espère que le ministre proposera la création d'un fonds; c'est exactement ce que j'ai dit aux pompiers qui sont venus me rencontrer. Ce n'est toutefois pas une raison pour enfreindre la loi à laquelle nous sommes assujettis. Les dispositions législatives auxquelles le Parlement est assujetti sont comme toutes les autres dispositions législatives et nous devons les respecter. Le député le sait.

Je pense que nous pourrions tous travailler ensemble afin de demander au ministre d'appuyer la création d'un fonds, de la manière qui lui conviendrait. La Couronne peut prendre une initiative, et un projet de loi d'initiative ministérielle peut être rédigé. Ce projet de loi doit alors faire l'objet d'une recommandation royale obtenue de la Gouverneure générale. Il est alors présenté à titre de projet de loi d'initiative ministérielle. Si le député est prêt à travailler à ce projet avec un grand nombre d'entre nous, je suis certain qu'il aura l'appui de plusieurs députés.

Peu importe qui suit ou ne suit pas ce débat. Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir que je n'outrepasserai pas des lois auxquelles nous sommes assujettis simplement par opportunisme politique. Il s'agit d'une question qu'il faut prendre très au sérieux.

J'ai aidé mes électeurs à créer la Fondation Fernand Lanthier dans ma circonscription, une fondation que connaissent certaines des personnes qui regardent ce débat aujourd'hui. Fernand Lanthier était pompier. Après avoir combattu un incendie, il a dû se faire amputer les deux jambes et un bras. Le stress a été tel que l'homme a fait une crise cardiaque et en est mort. Il habitait Plantagenet. Autant que je sache, sa veuve regarde peut-être le débat. Elle est au courant du travail que nous avons tous accompli ensemble pour créer une fondation. J'ai commencé à m'intéresser à ce dossier lorsque je siégeais à Queen's Park, et mon successeur a pris la relève. Nous avons fini par gagner notre cause devant la Commission des accidents du travail.

Pour ce qui est de la nécessité d'un fonds, je suis la dernière personne ici qu'on aurait besoin de convaincre. J'en parlais déjà bien avant que de nombreux députés n'arrivent ici, et ma position est encore la même aujourd'hui.

Je demande au député s'il est prêt à travailler avec nous tous pour faire exactement ce qu'il veut faire, mais en respectant les lois qui nous gouvernent, et je l'appuierai. Le député sait probablement que c'est là ma position parce que je suis certain que les pompiers lui ont dit la même chose.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, le député sait fort bien que ce n'est pas à lui de déterminer si une motion est recevable ou non. L'amendement sera présenté à la Chambre des communes. J'espère certainement qu'il l'appuiera. Je reconnais le travail qu'il a fait par le passé. Je ne doute pas que nombre de députés peuvent dire exactement la même chose.

Il aurait été plus simple d'avoir le consentement unanime dès le départ, mais cela ne veut pas dire que cette motion ne sera pas modifiée. Cela ne veut pas dire que les députés ne pourront pas se pencher sur le mérite de la motion.

La réalité, c'est que les pompiers attendent depuis beaucoup trop longtemps. Les agents de la sécurité publique attendent depuis beaucoup trop longtemps. S'il faut que nous attendions 45 minutes encore pour qu'un amendement soit présenté à la Chambre, nous le ferons.

J'espère que le député appuiera la motion modifiée lorsqu'elle sera présentée et que nous aurons enfin l'occasion de voter sur elle, peut-être durant l'été si la session est prolongée ou au début de l'automne. Je remercie le député de ses observations et j'espère que cela signifie qu'il appuiera la motion modifiée lorsqu'elle sera présentée.

• (1350)

L'hon. Judi Longfield (Whitby—Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—New Westminster d'avoir présenté cette motion très importante.

Personne ne sera surpris, dans mon milieu et parmi les gens avec lesquels j'ai travaillé, que j'appuie de tout coeur les initiatives visant à reconnaître le travail des pompiers. Il n'y a pas une collectivité au pays, ni même un simple canton peu organisé, qui n'ait jamais bénéficié du dévouement et de l'altruisme dont font preuve les membres des services d'incendie, lorsqu'ils doivent combattre le feu, non seulement dans nos villes et nos villages, mais aussi dans nos forêts. Ils prêtent également main-forte lorsqu'il y a des accidents. Souvent, les premiers à intervenir en cas d'incident mineur ou de catastrophe sont en fait les pompiers.

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui décident de travailler pour un service d'incendie ne le font ni pour l'argent, ni pour les vacances, ni pour la gloire. Ils font ce choix pour faire leur part dans la société.

Ainsi, lorsqu'on jette un coup d'oeil à la contribution des pompiers dans leur collectivité, nous constatons qu'elle va beaucoup plus loin que leurs quarts de travail de 8, 12 et parfois même 24 heures. La contribution des pompiers s'étend à toutes les sphères de la société. On les retrouve comme entraîneurs avec de jeunes équipes de hockey ou dans d'autres sports. Ils participent à des campagnes de financement pour des oeuvres de charité. Ils font du bénévolat dans leur milieu.

Ils sont au service de leur collectivité 24 heures sur 24, que ce soit au travail ou dans leurs loisirs. Nombre d'entre eux ont de jeunes familles ou des parents âgés. Lorsqu'ils sont appelés à intervenir, ils savent qu'ils viendront peut-être en aide à l'enfant, la mère ou le père de quelqu'un. Un être cher, un ami ou un étranger aura besoin d'eux. Comme je l'ai dit, ils y vont sans même penser à eux-mêmes. Ils sont conscients qu'ils doivent faire leur travail, car ils se sont engagés à le faire. Ils ont le sens du devoir.

En raison des difficultés inhérentes à ce travail, nous avons perdu tellement de jeunes hommes et femmes dans la force de l'âge, tout comme nous en avons perdu certains qui n'étaient peut-être pas dans la force de l'âge, mais à un âge assez avancé, au moment où ils auraient dû pouvoir passer du temps de qualité avec les êtres qui leur sont chers. Ce travail présente des difficultés qui lui sont inhérentes, dont les problèmes environnementaux qu'ils subissent. Bon nombre d'entre eux constatent, longtemps après avoir rangé leurs bottes et leur casque, qu'en raison de vapeurs ou de substances toxiques qu'ils ne connaissaient pas à l'époque, ils vivent de grandes difficultés mentales et physiques.

L'idée d'un monument national public en l'honneur des pompiers aurait dû se concrétiser il y a déjà longtemps. Dans de nombreuses collectivités d'un bout à l'autre du pays, il y a des possibilités de rendre hommage aux pompiers qui ont fait le sacrifice suprême, mais il n'existe pas de mémorial national où, de temps en temps, des gens pourraient se réunir, y compris des pompiers, leurs amis, les êtres qui leur sont chers ou des gens qui veulent tout simplement rendre hommage au sacrifice incroyable que ces pompiers ont fait.

De nombreux députés participent chaque année à des cérémonies honorant les policiers. Les députés savent que c'est une partie

Initiatives parlementaires

incroyablement touchante et importante du deuil et de la reconnaissance du travail des policiers, et de la contribution que font ceux-ci. Je crois que les pompiers ne méritent rien de moins. Ils méritent un endroit où ils puissent se réunir pour rendre hommage et reconnaître les sacrifices incroyables qui ont été faits, et où on le rappelle au public périodiquement.

• (1355)

Dans notre pays, si nous avons tendance à éprouver de la peine au moment d'un accident tragique, nous avons aussi beaucoup de choses à faire et nous avons tendance à nous y atteler. En l'absence d'un lieu physique où on puisse se réunir ou devant lequel on puisse passer régulièrement, les souvenirs tendent à s'estomper. Cela ne rend pas justice à ces hommes et à ces femmes qui ont donné leur vie.

Donc, j'ai été très heureuse d'apprendre que nous nous rapprochions beaucoup de la concrétisation de ce mémorial. Je sais que la Fondation canadienne des pompiers morts en service négocie avec la CCN. Je crois savoir qu'il pourrait y avoir un site approprié aux plaines LeBreton, pas très loin du Musée canadien de la guerre. C'est un endroit qui se prête bien à l'érection de ce type de monument. L'emplacement assurerait un accès et un rassemblement faciles à l'occasion de cérémonies commémoratives nationales. Permettez-moi de dire au député de Burnaby—Douglas que le gouvernement est très favorable à l'idée de ce moment. J'espère que ce projet pourra se réaliser rapidement.

Je dis également à mes amis du service d'incendie, aux habitants de ma localité et aux gens de partout que j'appuie la création d'un fonds d'indemnisation. Je crois qu'il est important d'examiner cette question plus longuement.

Dans un sens, je peux comprendre l'exaspération du député, qui n'a pas obtenu le consentement unanime pour présenter sa motion. Le député comprend sûrement qu'il est important que nous respections les règles de procédure de la Chambre. Dans le cas qui nous occupe, le député de Prescott—Glengarry—Russell a dit que, à son avis, la motion est irrecevable et nécessite une recommandation royale. Il possède de nombreuses années d'expérience de la procédure parlementaire. Une décision s'impose à ce sujet. Que la motion soit jugée recevable ou non, j'appuie l'idée d'un fonds d'indemnisation et je collaborerai avec mes collègues de tous les partis pour que ce fonds voie le jour.

Je sais que les membres de l'association des pompiers voudraient que nous agissions de manière à ne pas enfreindre les règles et à respecter la procédure. Cela ne veut pas dire que nous ne lutterons pas moins vigoureusement pour que ce fonds soit créé.

J'exhorte tous les députés à appuyer cette initiative très importante. Je les exhorte à collaborer avec la Fondation canadienne des pompiers morts en service, avec la CCN et avec d'autres députés de la Chambre pour mettre la dernière main aux dispositions visant à ériger ce monument. J'espère que mes collègues de la Chambre et que mes amis de toutes les régions du pays pourront bientôt rendre hommage comme il convient à nos pompiers morts en service, à un endroit situé sur les plaines LeBreton ou près de là.

Initiatives parlementaires

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de tous les pompiers du Canada, qu'ils soient retraités ou toujours actifs, pour appuyer une mesure législative qui se fait attendre depuis trop longtemps. La motion n° 153, une fois modifiée, offrira aux pompiers une importante reconnaissance tant symbolique que concrète.

Durant notre enfance, nous sommes nombreux à rêver de devenir un tas de choses différentes plus tard. Pour ma part, je voulais devenir cow-boy. Aujourd'hui, des jeunes gens veulent devenir pompiers. La possibilité d'embrasser cette carrière qui permet de venir en aide à ses semblables est attrayante pour nombre de gens de tous âges.

Malheureusement, le travail de pompier entraîne de grands risques. Des centaines de Canadiens sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont morts alors qu'ils tentaient de sauver des vies et de préserver des biens de gens qu'ils ne connaissaient pas, la plupart du temps.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de pouvoir rendre hommage aux pompiers canadiens qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Je voudrais reconnaître en particulier les pompiers courageux qui ont fait le sacrifice ultime pour notre sûreté et notre sécurité dans ma province, la Saskatchewan.

Même si la liste des pompiers morts dans l'exercice de leurs fonctions est tragiquement longue, nous avons été relativement épargnés en ne perdant que quelques pompiers dévoués en Saskatchewan, à ma connaissance. Je souligne leur professionnalisme, leur travail d'équipe, leur attention et leur souci du détail.

Quatre pompiers de la Saskatchewan sont morts dans l'exercice de leur métier.

En avril 1944, Lawrence Woodhead, un pompier de la section 80, est décédé. Il servait outre-mer au sein du Corps des pompiers canadiens, un corps civil, lors de la Deuxième Guerre mondiale. Ce corps de pompiers participait aux efforts visant à protéger Londres des incendies causées par les bombardements nocturnes. Les Londoniens se réfugiaient dans des abris souterrains pendant que des hommes courageux tels que Lawrence Woodhead mettaient tout en oeuvre pour sauver leurs maisons et leurs entreprises.

Il est honorable de servir sa collectivité, mais il est encore plus inspirant de savoir que certains de nos concitoyens étaient prêts à se rendre là où on avait besoin d'eux et quand on avait besoin d'eux, à l'étranger, pour offrir sécurité et protection.

Peu après la fin de la guerre, le 6 mars 1946, Charles Martin McGinnis est mort dans l'exercice de ses fonctions. D'abord hospitalisé pour de graves engelures aux deux pieds qu'il avait subies en tentant de maîtriser un incendie à la J.I. Case, il a succombé à une crise cardiaque quelques jours plus tard. Des collègues ont aussi parlé d'un autre pompier qui est mort d'une crise cardiaque.

Aucun autre pompier de la Saskatchewan n'est mort dans l'exercice de ses fonctions au cours des 34 années qui ont suivi.

Pour nombre d'entre nous, les événements d'il y a 25 ans semblent très loin dans le passé, mais je n'oublierai jamais ce jour où la jeune mère que j'étais a entendu à la radio la nouvelle de la mort de nos vaillants pompiers, à Saskatoon. Pour la famille de ces hommes, je suis convaincue que les choses semblent être survenues hier.

Le 31 mai 1980, à 10 h 50, le Queen's Hotel, situé sur la première avenue sud, prit feu. Deux autopompes, un camion échelle, un système d'alimentation de secours et 15 hommes ont été déployés

immédiatement sur les lieux. À 11 h 5 et à 11 h 15, se sont ajoutés 35 autres pompiers et leurs véhicules. Tous ces hommes se sont précipités dans l'édifice en vue de s'attaquer à un feu de sous-sol difficile à maîtriser. Puis, une explosion de fumée soudaine a déclenché la catastrophe.

Dans le noir, les hommes se bousculaient à la recherche de deux de leurs compagnons, mais il était trop tard. Ces deux pompiers ont succombé plus tard des suites de l'inhalation de fumée. En ce jour du mois de mai, Saskatoon a perdu deux pompiers. Les deux sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Victor James Budz était âgé de 47 ans à l'époque. Il était pompier depuis 17 ans. Il laissait dans le deuil son épouse Marion et ses quatre enfants: Debra, âgée de 24 ans; Wanda, de 22 ans; Mark, qui avait 19 ans et Darrin, âgé de 15 ans.

Dennis Aron Guenter n'avait que 29 ans et n'était pompier au sein de sa collectivité que depuis deux brèves années. Il a laissé dans le deuil Lezlie, une jeune mère courageuse qui a dû s'occuper seule de Graham, qui avait alors quatre ans, et de Sarah, qui n'avait que huit mois. La semaine dernière, Lezlie a déclaré que, de temps à autre, les souvenirs remontent à la surface et que, chaque fois qu'elle entend un camion incendie passer, elle pense aux pompiers et à leurs familles.

● (1400)

Parce que six enfants ont perdu leurs pères cette journée là, le chapitre 80 de l'Association internationale des pompiers a créé une bourse d'étude en mémoire de ces hommes.

Aucun autre pompier n'est décédé en service à Saskatoon pendant 13 ans. Le 6 décembre 1993, la Saskatchewan a perdu Bill Bergan. Il a succombé à des blessures subies des années plus tôt lors d'un incendie à la boîte de nuit des Outlaws. Le décès de M. Bergan était un sombre présage des dangers de la lutte moderne contre les incendies et des décès qui devaient venir par la suite.

Les plastiques, les produits chimiques et les toxines modernes constituent des tueurs silencieux, invisibles et lents. Les pompiers de la Saskatchewan qui meurent d'un cancer du cerveau, d'un cancer de la vessie, d'un cancer du rein, d'une leucémie ou d'un lymphome non hodgkinien sont considérés comme étant morts en service. Ces maladies sont un résultat direct de leur travail.

De nombreux pompiers ont déjà succombé à ces maladies, mais on ne l'a pas reconnu. Cette année encore, Dave Williams, de Saskatoon, est mort d'un cancer de la vessie qu'il a développé dans le cadre de son travail. Il est, lui aussi, mort dans l'exercice de ses fonctions. Comme d'autres avant lui, il a laissé une famille dans le deuil: son épouse Dorothy et leurs enfants Dwayne et Cheryl. Les pompiers de la Saskatchewan ressentent encore vivement son décès, survenu le 28 février dernier. Dave manquera à son entourage, mais il ne sera pas oublié.

Pour mieux conserver le souvenir des autres, le Parti conservateur du Canada appuiera volontiers la création d'un monument national dans la capitale canadienne. En édifiant ce monument dans un endroit prestigieux de la capitale, nous prouverons que nous sommes déterminés à nous souvenir de ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Ce serait un lieu privilégié de réflexion pour des milliers de pompiers qui ont perdu des camarades, des amis et, souvent, des membres de leur famille. Ce serait aussi un lieu privilégié de rencontre pour mieux se souvenir, célébrer et reconnaître la contribution des pompiers.

À Saskatoon, juste à côté de la caserne n° 6, sur la rue Taylor, se trouve le parc commémoratif des pompiers de Saskatoon. Cet endroit revêt une grande importance pour nos pompiers, qui viennent y méditer et se souvenir.

Je conçois la même vocation pour un monument national à Ottawa. Il commémorera plus de 800 pompiers tués dans l'exercice de leurs fonctions. Il y a longtemps que ce monument aurait dû voir le jour et nos efforts, aujourd'hui, devraient en faciliter l'érection à brève échéance. Nous le devons à ceux qui s'exposent au danger pour assurer notre sécurité et notre protection. Nous le devons à leurs familles et aux membres de leurs collectivités.

Je suis ravie d'informer la Chambre que, au nom de mes électeurs de Saskatoon—Rosetown—Biggar et du Parti conservateur du Canada, j'appuierai la motion n° 153, telle que modifiée. Je remercie également mes collègues de leur appui.

En terminant, je voudrais rendre un hommage spécial à un pompier de Regina, Brian Desjarlais, qui a été nommé pompier de l'année en Saskatchewan. Alors qu'il était en congé, M. Desjarlais est entré dans une maison en feu pour y effectuer un sauvetage, exposant ainsi sa vie au danger. Ce genre d'attitude caractérise tous les premiers intervenants. Ils ne sont peut-être pas toujours au travail, mais ils sont toujours prêts à intervenir.

Au nom de ceux qu'ils servent et protègent, je remercie tous les pompiers, ceux qui ont servi et ceux qui servent encore. Ce fut pour moi un honneur de rendre hommage, aujourd'hui, aux pompiers de la ville de Saskatoon qui sont décédés.

• (1405)

[Français]

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, il est évident que nous allons appuyer cette motion pour bâtir ce monument. Il est étonnant que nous ayons à voter sur une pareille motion aujourd'hui. À mon avis, ce type de monument aurait dû exister depuis longtemps.

Nous avons honoré ceux qui ont donné leur vie à la guerre. Chaque année, nous honorons également les officiers de police qui ont donné leur vie. Les pompiers sont eux aussi des héros de la paix. Ils méritent d'avoir un monument, car ils risquent leur vie. J'ajouterais tout de suite qu'ils savent la risquer d'une façon de plus en plus intelligente et uniquement dans les cas qui le méritent.

Personnellement, j'ai beaucoup été en contact avec cette profession que je connaissais un peu, comme tout le monde. Je les avais vu de très près, une fois, alors que la maison de mes voisins passait au feu. Dieu que j'étais content de voir l'équipement qu'ils avaient pour empêcher le feu de se communiquer, d'une maison à l'autre, dans la rue où j'habitais. Toutefois, c'est en tant que ministre de la Sécurité publique du Québec, un poste que j'ai occupé pendant plusieurs années, que j'ai appris à les connaître davantage.

La première chose qui m'a frappé, ce sont les jeunes gens qui entrent dans cette profession. Très souvent, c'est une sorte de vocation. Elle se transmet de père en fils, et maintenant même de père en fille, et probablement, puisqu'il y a de plus en plus de femmes, éventuellement de mère en fils ou de mère en fille. Ils entrent dans cette profession comme on entre en vocation. Ils désirent tous être un héros un jour. Ils croient aussi avoir le courage de vaincre les obstacles à un moment où ils auraient à sauver une vie. Ils partagent aussi les valeurs de vocation qui sont celles de la solidarité. Ils développent un esprit de corps.

Au cours de ces dernières années, j'ai vu surtout qu'ils savent de plus en plus distinguer le courage de la témérité. On peut dire que la

Initiatives parlementaires

témérité n'est pas le courage. Tous les pompiers que je connais et que j'ai rencontrés savaient être courageux.

L'une des fonctions que je remplissais chaque fois que je le pouvais — je pense que je l'ai fait presque chaque année pendant que j'étais ministre de la Sécurité publique —, c'était la remise des décorations pour acte de bravoure. Vous ne serez pas étonnés de savoir que presque la moitié des décorations données pour acte de bravoure l'étaient à des pompiers. D'ailleurs, l'événement qui m'a le plus impressionné et troublé profondément, c'est quand j'ai eu à donner une décoration à un pompier qui avait pénétré dans une chambre en feu. Il venait juste d'apprendre qu'il y avait encore un bébé dans cette chambre. Les flammes étaient actives, mais il a pénétré dans cette chambre et a pris feu lui-même. Toutefois, il a réussi à protéger le bébé et à le sortir de cette chambre.

Malheureusement, il va rester défiguré pour le reste de ses jours. Il avait plusieurs brûlures au visage qui pouvaient être corrigées par les chirurgiens, mais seulement jusqu'à un certain point. Il en gardera des handicaps dans ses membres et, par conséquent dans ses mouvements pour le reste de ses jours. Mais c'est vraiment une épreuve extraordinaire, une solidarité humaine exemplaire. Ce bébé, aujourd'hui, grandit. C'est un enfant. Ce pompier continue à être un adulte, mais un adulte handicapé.

Il y a d'autres pompiers qui ont perdu la vie dans des circonstances difficiles et imprévisibles. Nous avons eu un accident terrible au Québec, à Warwick, où quatre pompiers se sont approchés d'un feu. Un réservoir de propane a éclaté et les a tués tous les quatre.

• (1410)

Au fond, nous voudrions voir le moins de noms possible sur ce monument. Cependant, malgré toutes les précautions prises, malgré la professionnalisation de ce métier, un incendie demeure en soi quelque chose d'anormal, et au cours de ces choses anormales, il est inévitable que surviennent des accidents. En effet, des gens doivent prendre des initiatives bien pensées et sont prêts à risquer leur vie.

Non seulement ce monument sera érigé à la mémoire de ceux qui sont morts, mais il sera aussi une reconnaissance de ceux qui vivent encore et qui démontrent le même courage que leurs confrères décédés.

Une autre chose m'a frappé. De plus en plus, la profession de pompier devient une véritable profession de sauveteur. La dernière tragédie que nous avons à déplorer au Québec, celle du 6 juin dernier, impliquait un jeune pompier volontaire qui participait à des entraînements de sauvetage sur l'eau. D'ailleurs, j'ai moi-même remarqué que, parmi les décorations que j'ai eu à distribuer, plusieurs étaient décernées à des pompiers à la suite d'actes de courage, dont plusieurs sur l'eau. Ces actes demandaient non seulement du courage, mais une insensibilité assez remarquable à la douleur. Je me souviens que certains de ces sauvetages avaient été faits sur des eaux glacées.

Les pompiers apprennent à sauver des vies dans bien des circonstances. Ils savaient donc comment s'y prendre, mais ils n'ont pas hésité à se jeter dans les eaux glacées lorsque ce fut nécessaire pour en sortir des personnes qui y auraient perdu la vie.

Avec le temps, on assiste à la professionnalisation et au développement de ce métier, tout en comptant sur les valeurs du passé, dont le courage humain. Les dangers qui menacent les pompiers sont de plus en plus vastes. D'autres ont parlé de la toxicité des produits avec lesquels ils peuvent être en contact.

Initiatives parlementaires

J'ai remarqué aussi qu'on peut leur faire confiance, ce qu'on fait de plus en plus, et j'espère qu'on le fera encore davantage. En effet, on doit pouvoir faire confiance à ce réseau à notre disposition capable d'intervenir rapidement dans toutes sortes de circonstances où la vie est en danger.

En fait, ces sauveteurs professionnels sont les premiers répondants. Plusieurs apprennent maintenant à utiliser des défibrillateurs. Le fait est qu'ils sont généralement plus près des gens que les ambulanciers, ce qui leur permet d'intervenir plus rapidement.

J'ai également été très impressionné quand je me suis rendu à New York pour visiter un poste de pompiers, comme j'avais visité un poste de police. Je voulais observer comment, effectivement, leur rôle s'était beaucoup élargi en étant de véritables sauveteurs. Chose étonnante que j'ai remarquée à New York, c'est qu'ils me disaient que, la plupart du temps, ils faisaient la rotation sur la route, tellement ils avaient d'interventions. J'ai toujours gardé à l'esprit que certains de ces pompiers que j'ai rencontrés comptent parmi les 350 décédés dans le World Trade Center. Cela démontre encore une fois comment cette profession cultive le courage.

Le rôle des pompiers est grandissant et se développe de plus en plus vers la prévention. J'ai remarqué qu'à cet égard, ils font tout autant preuve de professionnalisme. Ils cherchent à répandre leurs connaissances afin de réduire les pertes humaines.

Évidemment, nous sommes entièrement favorable à l'érection de ce monument. Or, je regrette que ce soit si tard. À mon avis, cela aurait dû se faire beaucoup plus tôt. Bien sûr, c'est un monument sur lequel je voudrais voir le moins de noms possible. Il est toutefois important, le cas échéant, de se souvenir de ces personnes autant que de nos héros de guerre, puisque ce sont des héros de la paix.

● (1415)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur de participer au débat sur la motion présentée par mon collègue de Burnaby—New Westminster.

La motion dont nous sommes saisis est une contribution très constructive et importante à notre travail de députés, car elle nous incite à reconnaître les sacrifices que consentent certains Canadiens pour que leurs concitoyens vivent en sécurité dans les collectivités sans craindre de perdre la vie ou d'être blessés dans un incendie ou dans un accident mettant en cause des matières dangereuses.

Aujourd'hui, mon collègue demande que nous reconnaissions notre obligation de saluer l'héroïsme des pompiers d'un océan à l'autre et de leur rendre hommage pour les sacrifices qu'ils consentent quotidiennement dans les collectivités. Mon collègue a déjà parlé des 800 pompiers, si ce n'est plus, qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Leur sacrifice a permis à des collectivités d'éviter la destruction et de nombreuses pertes de vie.

Aujourd'hui, nous exhortons les députés à reconnaître l'héroïsme des pompiers, à souligner leurs sacrifices, à laisser un souvenir durable en leur mémoire aux futures générations et à rappeler à tous nos responsabilités futures en appuyant l'érection d'un monument au pied duquel les gens pourront se réunir pour rendre hommage à ces pompiers et se remémorer leur héroïsme et leur contribution à notre société.

Grâce aux images de la télévision, nous avons tous vu ce que vivent les pompiers qui répondent à des urgences, par exemple, les attentats du 11 septembre. Nous savons qu'ils sacrifient tout pour venir en aide aux autres. Nous avons vu des pompiers pénétrer dans

des tours en feu à New York, après que des avions dirigés par des terroristes eurent plongé la ville dans une véritable panique. Nous les avons vus monter les escaliers de ces tours pour sauver des vies sachant qu'il y avait très peu de chances qu'ils sauvent la leur.

Voilà le genre d'héroïsme que nous voulons souligner ici. De nombreux pompiers posent de tels gestes quotidiennement. Comme ces scènes ne peuvent pas toujours être télédiffusées et commentées, c'est donc à nous, les 308 députés représentant autant de circonscriptions, qu'il revient de rendre hommage à nos pompiers qui mettent leur vie en péril pour venir à notre secours et ainsi assurer notre sûreté.

Avant la relâche parlementaire, nous devons nous faire un devoir de poser un geste aussi important pour un groupe de nos concitoyens qui ont tant donné et qui ont si peu reçu en guise de reconnaissance.

Mon collègue a rendu hommage au travail de l'Association internationale des pompiers, de la Fédération canadienne des pompiers morts en service et, évidemment, des 180 000 pompiers de tout le Canada. C'est à mon tour de rendre hommage au travail des pompiers de ma propre collectivité, ceux de la United Fire Fighters of Winnipeg, qui ont pris l'initiative de parler des tragédies qu'ont vécues de nombreux membres de leur association dans l'exercice de leurs fonctions. Nos pompiers ont beaucoup fait pour éduquer et sensibiliser la population afin que nous puissions soigner les personnes brûlées et leur procurer les services et les traitements nécessaires pour qu'elles récupèrent de leurs graves brûlures. Ce que les pompiers de Winnipeg ont fait pour que nous soyons réellement en mesure de traiter les victimes de brûlures est absolument incroyable, et je me devais de le mentionner.

● (1420)

Les pompiers de Winnipeg ont joué un rôle énorme pour faire avancer le programme législatif au Manitoba. Ils veulent s'assurer qu'on reconnaisse que, lorsqu'un pompier se trouve dans une situation où sa vie est en danger, non seulement il risque d'inhaler de la fumée et de subir des brûlures, mais il risque également d'en subir les effets à long terme. Il peut développer un cancer, subir un accident cardiovasculaire, être atteint d'une maladie colorectale, d'un cancer urétral, etc.

Tout cela fait partie de notre quête pour souligner le travail des pompiers, pour ériger un monument où nous pourrions leur rendre hommage. Non seulement ce monument servira à leur rendre hommage, mais il nous rappellera aussi le travail qui doit être accompli, sur le plan législatif, pour assurer la protection des travailleurs. Nous devons veiller à ce que le travail des pompiers soit reconnu à tous les égards dans notre processus législatif. Nous devons prendre des mesures pour indemniser les familles qui ont perdu un être cher dans la lutte contre un incendie. Nous devons nous assurer d'aider les familles qui ont connu une perte aussi horrible.

Initiatives parlementaires

Au Manitoba, nous avons récemment perdu un pompier que nous aimions tous. La semaine dernière, il y a eu à Winnipeg un service en hommage au frère Bruce Kitching, qui avait subi une malaise cardiaque 24 heures après avoir combattu un incendie. Pendant toute l'année dernière, Bruce s'était battu courageusement contre la maladie. Il avait passé la majeure partie de l'année à tenter de la surmonter. Même malgré cette situation, Bruce nous aidait à Winnipeg, il aidait les pompiers de Winnipeg, du Manitoba et du Canada en étant leur porte-parole pour faire en sorte que notre mesure législative inclue les cancers liés aux incendies et à la fumée ainsi que les crises cardiaques qui surviennent peu de temps après avoir combattu un incendie. Les pompiers de Winnipeg lui ont rendu hommage pour son travail. Nous nous souviendrons de sa contribution pendant des générations.

Pensons à ce que les pompiers nous donnent à tous. Reconnaissons les sacrifices qu'ils font pour tout le Canada. Faisons tout ce que nous pouvons pour que jamais la population n'oublie le courage comme celui dont font preuve Bruce Kitching et tous les pompiers de Winnipeg et pour qu'elle l'apprecie à sa juste valeur.

• (1425)

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je suis moi aussi heureuse de parler de cette motion.

Le gouvernement du Canada se fait un devoir de protéger et de promouvoir le patrimoine canadien. Le Canada a une histoire et un patrimoine culturel riches et diversifiés, que tous les Canadiens célèbrent.

En cette Année de l'ancien combattant, 60 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, on nous a aussi rappelé que les Canadiens doivent reconnaissance et respect aux hommes et aux femmes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes, notamment en temps de guerre, et en particulier à ceux qui ont consenti le sacrifice ultime au service de notre pays.

On nous a rappelé que de trop nombreuses expériences n'ont pas été relatées. Malheureusement, bien des pans de l'histoire complexe du Canada restent dans l'ombre. Il ne s'agit pas seulement de faits qui concernent la guerre et nos anciens combattants. Il y a aussi tous ces nombreux sacrifices et actes de courage des pompiers canadiens qui sont morts en faisant leur devoir, au service des diverses collectivités du pays. J'ai eu le privilège d'assister, à Rideau Hall, à des cérémonies où des pompiers ont reçu l'Ordre du Canada. Toutefois, nous devons faire davantage.

La capitale nationale se doit de commémorer l'histoire des pompiers du Canada morts dans l'exercice de leurs fonctions, et je tiens donc à manifester mon appui à la motion n° 153.

Je me réjouis de voir que la Commission de la capitale nationale et la Fondation canadienne des pompiers morts en service ont convenu d'un emplacement sur les plaines LeBreton. La fondation est convaincue qu'il s'agit d'un bon endroit en raison de l'espace et de l'accessibilité. À sa demande, la CCN a réservé pour trois ans un emplacement au nouveau monument pour les pompiers canadiens.

La Fondation canadienne des pompiers morts en service proposait depuis longtemps d'ériger un monument national pour commémorer les pompiers décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Ses objectifs sont les suivants: ériger un monument national dans la capitale du pays; organiser un service commémoratif aux pieds du monument tous les ans; soutenir les familles des pompiers décédés au moyen de bourses et d'autres dispositifs d'aide financière; contribuer aux efforts officiels pour reconnaître les pompiers morts en service; et promouvoir des initiatives pour mieux sensibiliser la population aux incendies et aux mesures de sécurité.

Le monument et le service commémoratif ont été conçus de la manière la plus inclusive qui soit. Ils visent les pompiers de tous rangs et régions, ceux des villes comme ceux des localités rurales. La fondation affirme depuis longtemps qu'elle souhaite que le monument honore les pompiers de partout au pays. Voici ce qu'elle a dit:

Les pompiers de toutes les races, croyances et religions seront respectés, tout comme ceux qui n'ont pas de religion. Ce monument commémoratif les représentera tous de façon égale.

Il est clair qu'on semble vouloir créer un monument qui, tout en honorant les pompiers, reflétera aussi les qualités du Canada que nous devons toujours exalter: la diversité de notre pays et de ses habitants, et l'engagement exceptionnel des Canadiens à servir leur collectivité et le Canada tout entier.

Tous les sondages nous disent que les Canadiens veulent connaître de mieux en mieux leur histoire, qu'ils veulent un plus grand nombre d'occasions de célébrer leur riche patrimoine et les réalisations de leur pays et de Canadiens exceptionnels.

Les pompiers sont indissociables du patrimoine canadien. Non seulement ils sauvent des vies, mais ils contribuent aussi à notre économie en sauvant des entreprises et des lieux de production qui font la prospérité des Canadiens. Ils assurent aussi notre sécurité par des interventions dans les domaines de la sécurité publique, de la sensibilisation et de la prévention des incendies et des accidents, un travail moins prestigieux mais tout aussi essentiel.

Nous avons presque tous peur du feu. Ceux qui choisissent comme métier de combattre un élément que toute personne normale redoute sont des êtres hors du commun.

Aujourd'hui, la Chambre a la possibilité d'appuyer la motion et de reconnaître, en somme, qu'il est temps que les représentants dûment élus des Canadiens soulignent la contribution des pompiers et commémorent les pompiers morts au service des Canadiens.

• (1430)

Le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Reynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd Norman	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapusking	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beamier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd Norman	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 10 juin 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains
Marc Boulianne
Ken Epp

Russ Hiebert
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua	Lawrence MacAulay	Dan McTeague	Pierre Paquette	(12)
Stockwell Day	Alexa McDonough	Ted Menzies	Beth Phinney	
Helena Guergis				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Scott Reid
Diane Ablonczy	Odina Desrochers	Jason Kenney	John Reynolds
Dean Allison	Barry Devolin	Wajid Khan	Lee Richardson
Rob Anders	Ruby Dhalla	David Kilgour	Gerry Ritz
David Anderson	Norman Doyle	Ed Komarnicki	Pablo Rodriguez
David Anderson	John Duncan	Daryl Kramp	Anthony Rota
Guy André	Wayne Easter	Guy Lauzon	Michael Savage
Claude Bachand	Ken Epp	Jack Layton	Andy Savoy
Larry Bagnell	Mark Eyking	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Navdeep Bains	Diane Finley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Dave Batters	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Werner Schmidt
Colleen Beaumier	Steven Fletcher	Peter MacKay	Mario Silva
Don Bell	Raymonde Folco	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Paul Forseth	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Marc Godbout	Keith Martin	Brent St. Denis
James Bezan	Peter Goldring	Brian Masse	Darrel Stinson
Raymond Bonin	Gary Goodyear	David McGuinty	Robert Thibault
Don Boudria	Jim Gouk	Rob Merrifield	Greg Thompson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Larry Miller	Myron Thompson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Bob Mills	David Tilson
Ed Broadbent	Art Hanger	Maria Minna	Vic Toews
Bonnie Brown	Stephen Harper	James Moore	Alan Tonks
Gord Brown	Richard Harris	Rob Moore	Paddy Torsney
Sarmite Bulte	Jeremy Harrison	Anita Neville	Bradley Trost
John Cannis	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Merv Tweed
Gary Carr	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	Roger Valley
Colin Carrie	Jay Hill	Deepak Ohrai	Peter Van Loan
Bill Casey	Betty Hinton	Bev Oda	Maurice Vellacott
Rick Casson	Mark Holland	Brian Pallister	Mark Warawa
Marlene Catterall	Rahim Jaffer	Denis Paradis	Jeff Watson
David Chatters	Brian Jean	Charlie Penson	Randy White
Michael Chong	Marlene Jennings	Pierre Poilievre	John Williams
Roger Clavet	Dale Johnston	Jim Prentice	Borys Wrzesnewskyj
Denis Coderre	Peter Julian	Joe Preston	Lynne Yelich
John Cummins	Randy Kamp	James Rajotte	Paul Zed
Johanne Deschamps			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: John Cannis

Vice-président: Ted Menzies

Mark Eyking	Marlene Jennings	Peter Julian	Pierre Paquette	(7)
Helena Guergis				

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Navdeep Bains	Vice-président:	Stockwell Day
Diane Bourgeois Ed Broadbent	Peter Goldring	Wajid Khan	Paddy Torsney

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Claude Drouin Wayne Easter	Mark Eyking Roger Gaudet	Larry Miller Rose-Marie Ur

(12)

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitzkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Rahim Jaffer
Bill Siksay

Lui Temelkovski
Merv Tweed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Sarmite BulteHelena Guergis
Susan KadisRuss Powers
Joy SmithPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: John Cannis

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell	Betty Hinton	Dave MacKenzie	Gordon O'Connor	(12)
Bill Blaikie	Judi Longfield	Keith Martin	Anthony Rota	
Odina Desrochers				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Dean Allison	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rob Anders	Jim Gouk	John Maloney	Scott Simms
David Anderson	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Dave Batters	Nina Grewal	Dan McTeague	Joy Smith
Leon Benoit	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
James Bezan	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Stephen Harper	Larry Miller	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Bob Mills	Darrel Stinson
Gord Brown	Jeremy Harrison	James Moore	Peter Stoffer
Colin Carrie	Loyola Hearn	Rob Moore	Belinda Stronach
Robert Carrier	Russ Hiebert	Anita Neville	Greg Thompson
Bill Casey	Jay Hill	Rob Nicholson	Myron Thompson
David Chatters	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	David Tilson
Michael Chong	Brian Jean	Bev Oda	Vic Toews
Roger Clavet	Dale Johnston	Brian Pallister	Bradley Trost
John Cummins	Peter Julian	Charlie Penson	Merv Tweed
Stockwell Day	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Rose-Marie Ur
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	Peter Van Loan
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Maurice Vellacott
John Duncan	Wajid Khan	Marcel Proulx	Mark Warawa
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Jeff Watson
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Randy White
Brian Fitzpatrick	Francine Lalonde	John Reynolds	John Williams
Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell	Gordon O'Connor	Peter Stoffer	Rose-Marie Ur	(7)
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Yasmin Ratansi	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Randy Kamp	Joe Preston
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Dean Allison	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	James Lunney	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Lawrence MacAulay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Peter MacKay	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Gurbax Malhi	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Anita Neville	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Gordon O'Connor	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Bev Oda	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Charlie Penson	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Pierre Poilievre	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Jim Prentice	Lynne Yelich
Nicole Demers			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDIS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Rodger Cuzner	Vice-président:		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Nathan Cullen
Brian Jean
David McGuinty

Bob Mills
Denis Paradis

Yasmin Ratansi
Christian Simard

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhalla	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier

Vice-président:

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Serge Cardin
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Brian Masse

Lynn Myers
Jerry Pickard

Andy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin

Norman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitzkreuz
Richard Marceau

Joe Comartin	Serge Ménard	Judy Sgro	Vic Toews	(12)
Roy Cullen	Anita Neville	Myron Thompson	Mark Warawa	
Paul Harold Macklin				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Mario Laframboise	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Derek Lee	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	James Lunney	Werner Schmidt
Jean Augustine	Jim Gouk	Peter MacKay	Bill Siksay
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	David McGuinty	Monte Solberg
Bill Blaikie	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Marlene Jennings	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	Scott Reid	Paul Zed

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney

Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger		(5)
----------------	----------	------------	--	-----

LANGUES OFFICIELLES

Président: Pablo Rodriguez

Vice-présidents: Yvon Godin
Pierre Poilievre

Guy André	Jean-Claude D'Amours	Guy Lauzon	Raymond Simard	(12)
Stéphane Bergeron	Marc Godbout	Andrew Scheer	Maurice Vellacott	
Françoise Boivin				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Peter Goldring	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Peter MacKay	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
Don Boudria	Helena Guergis	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Gord Brown	Richard Harris	Larry Miller	Greg Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	David Tilson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Vic Toews
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Bradley Trost
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Mark Warawa
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Barry Devolin	Peter Julian	Charlie Penson	Jeff Watson
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Randy White
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	John Williams
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley			

LIAISON

Président: Bonnie Brown

Vice-président: Roger Gallaway

Leon Benoit	Raymonde Folco	Anita Neville	Paul Steckle	(22)
Don Boudria	Gurmant Grewal	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	
John Cannis	Susan Kadis	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Tom Wappel	
David Chatters	John Maloney	Brent St. Denis	John Williams	

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams
Marlene Catterall	Gurmant Grewal	Bernard Patry	Andrew Telegdi

(6)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Leon Benoit	Vice-présidents:	Pat Martin Paul Szabo
Ken Boshcoff	Guy Lauzon	Joe Preston	Louise Thibault
Marcel Gagnon	Diane Marleau	Francis Scarpaleggia	Randy White
Marc Godbout			

(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Walt Lastewka	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Yvan Loubier	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rob Anders	Roger Gallaway	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Andrew Scheer
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
James Bezan	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Françoise Boivin	Nina Grewal	David McGuinty	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Stephen Harper	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Jay Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Guy Côté	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Roy Cullen	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Bev Desjarlais	Peter Julian	Brian Pallister	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley	Daryl Kramp		

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteMarc Lemay
Deepak ObhraiBev Oda
Mario SilvaScott Simms
David Smith

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyDavid Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Pablo Rodriguez
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Françoise Boivin	Jay Hill	Judi Longfield	Karen Redman	(12)
Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Betty Hinton	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp			

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid	(4)
------------	-------------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunney	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Bill Blaikie	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Paule Brunelle	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Nathan Cullen	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Wajid Khan	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp		

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisJames Moore
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden
Gurmant Grewal

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rob Anders
Robert Bouchard
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-38

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Françoise Boivin
Don Boudria
Brian Jean

Paul Harold Macklin
Richard Marceau
Réal Ménard

Rob Moore
Anita Neville
Michael Savage

Bill Siksay
Vic Toews
Mark Warawa

(13)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Paul DeVillers	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 10 juin 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005	
Projet de loi C-43. Étape du rapport.....	6921
Décision de la présidence	
Le Président.....	6921
Motions d'amendement	
M. Peterson (au nom du ministre des Finances).....	6921
Motions n ^{os} 1 à 3.....	6921
M. McKay.....	6921
M. Epp.....	6923
M. Côté.....	6924
M. Nicholson.....	6924
Les travaux de la Chambre	
Mme Redman.....	6925

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005	
Projet de loi C-43. Étape du rapport.....	6925
Mme Wasylcyia-Leis.....	6925
M. Hubbard.....	6926
M. Côté.....	6927

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'aide aux victimes du tsunami	
Mme Phinney.....	6928
Les aînés	
M. Kramp.....	6928
Le programme Outers	
M. Boshcoff.....	6928
James Ratcliffe	
Mme Faille.....	6929
Les parcs nationaux	
M. Wilfert.....	6929
Le mariage	
M. Jean.....	6929
Les Grands Lacs	
Mme Ratansi.....	6929
Le prix Phénix de l'environnement	
M. Bigras.....	6929
Les jeunes leaders du Nunavut	
Mme Karetak-Lindell.....	6930
Les bureaux de poste en milieu rural	
M. Scheer.....	6930
Le budget	
M. Bains.....	6930
La souveraineté du Canada	
M. Julian.....	6930
L'intimidation	
Mme Skelton.....	6930

L'organisme Info-Secte

M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin).....	6931
Tom Brzustowski	
M. Rajotte.....	6931
L'économie	
M. Godbout.....	6931
Le Comité permanent des finances	
Mme Wasylcyia-Leis.....	6931

QUESTIONS ORALES

La santé

M. MacKay.....	6931
M. Dosanjh.....	6931
M. MacKay.....	6932
M. Dosanjh.....	6932
M. MacKay.....	6932
M. Dosanjh.....	6932
M. Nicholson.....	6932
M. Dosanjh.....	6932
M. Nicholson.....	6932
M. Dosanjh.....	6932
Mme Guay.....	6932
Mme Robillard.....	6932
Mme Guay.....	6933
Mme Robillard.....	6933
Mme Picard.....	6933
Mme Robillard.....	6933
Mme Picard.....	6933
M. Lapierre (Outremont).....	6933
M. Broadbent.....	6933
M. Dosanjh.....	6933
M. Broadbent.....	6933
M. Dosanjh.....	6933

Les conversations enregistrées

M. Jean.....	6934
M. Bélanger.....	6934
M. Jean.....	6934
M. Bélanger.....	6934
M. Watson.....	6934
M. Bélanger.....	6934
M. Watson.....	6934
M. Bélanger.....	6934

La fiscalité

M. Côté.....	6934
M. Lapierre (Outremont).....	6935
M. Côté.....	6935
M. McKay.....	6935

Le député de Newton—Delta-Nord

M. Bellavance.....	6935
M. Bélanger.....	6935
M. Bellavance.....	6935
M. Bélanger.....	6935

La Loi sur le mariage civil	
M. Moore (Fundy Royal)	6935
M. Cotler	6935
M. Moore (Fundy Royal)	6935
M. Cotler	6936
Les garderies	
M. Devolin	6936
M. Dryden	6936
M. Devolin	6936
M. Dryden	6936
Le bois d'oeuvre	
Mme Folco	6936
M. Saada	6936
Les médicaments et les produits pharmaceutiques	
Mme Wasylcia-Leis	6936
M. Dosanjh	6937
La santé	
Mme Wasylcia-Leis	6937
M. Dosanjh	6937
Les marchés publics	
M. Poilievre	6937
M. Brison	6937
M. Poilievre	6937
M. Brison	6937
La Chine	
Mme Guergis	6937
Mme Carroll	6937
Mme Guergis	6938
Mme Carroll	6938
L'Agence du revenu du Canada	
M. Bouchard	6938
M. Saada	6938
M. Bouchard	6938
M. Saada	6938
L'agriculture	
M. Casey	6938
M. Mitchell	6938
M. Casey	6938
M. Mitchell	6939
M. Boudria	6939
M. Mitchell	6939
L'industrie automobile	
M. Carrie	6939
M. Pickard	6939
M. Carrie	6939
M. Pickard	6939
La culture	
M. Kotto	6939
M. Pettigrew	6939
La coopération internationale	
Mme Ratansi	6939
Mme Carroll	6939
Recours au Règlement	
Dépôt de documents	
Mme Guergis	6940

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6940
Pétitions	
Le mariage	
M. Stinson	6940
L'assurance-emploi	
M. Bains	6940
Le mariage	
M. Vellacott	6940
M. Reid	6940
M. Goodyear	6940
Questions au Feuilleton	
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6940

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005	
Projet de loi C-43. Étape du rapport	6941
Décision de la présidence	
Le vice-président	6941
Étape du rapport	
Mme Wasylcia-Leis	6941
M. Côté	6942
Mme Wasylcia-Leis	6942
M. Scheer	6943
M. Côté	6944
Report du vote sur la motion n° 1	6944
Report du vote sur la motion n° 2	6944
Report du vote sur la motion n° 3	6944
M. Nicholson	6944
Motions n ^{os} 5	6945
Motions n ^{os} 6	6945
M. Wilfert	6945
M. Bagnell	6946
M. Bigras	6946
M. Wilfert	6946
M. Jean	6947
M. Bigras	6947
M. Bigras	6948
M. McGuinty	6949
M. Bigras	6949
M. Martin (Winnipeg-Centre)	6950
M. Bagnell	6951
Mme Guay	6951
M. Blais	6951

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les pompiers	
M. Julian	6952
Motion	6952
M. Boudria	6954
Mme Longfield	6955
Mme Skelton	6956
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	6957
Mme Wasylcia-Leis	6958
Mme Karetak-Lindell	6959

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**